

LA COMMISSION D'ENQUÊTE  
SUR LES RELATIONS  
ENTRE LES AUTOCHTONES  
ET CERTAINS SERVICES PUBLICS

SOUS LA PRÉSIDENCE DE  
L'HONORABLE JACQUES VIENS, COMMISSAIRE

AUDIENCE TENUE AU  
88 RUE ALLARD,  
VAL-D'OR (QUÉBEC)

LE 15 OCTOBRE 2018

VOLUME 147

Karine Bédard, s.o.  
Gabrielle Clément, s.o.

Sténographes officielles  
STENOEXPRESS  
201 ch. De l'Horizon,  
Saint-Sauveur (Québec) J0R 1R1

**COMPARUTIONS :**

**POUR LA COMMISSION :**

**Me ARIANNE MARTEL**

**Me PAUL CRÉPEAU**

**Me ÉDITH-FARAH ELASSAL**

**Me SUZANNE ARPIN**

**POUR LES PARTIES PARTICIPANTES :**

**Me VINCENT RIENDEAU**, pour la Procureure  
générale du Québec

**Me DENISE ROBILLARD**, pour la Procureure  
générale du Québec

**Me MARIE-PAULE BOUCHER**, pour la Procureure  
générale du Québec

**Me ÉRIC LÉPIN**, pour Femmes autochtones du  
Québec

## TABLE DES MATIÈRES

Liste des pièces .....	4
Préliminaires .....	5
Louis Morneau .....	9
Kathia Petit .....	9
Sylvie Leblond .....	206
Mario Racette .....	206
Annie Duciaume pour Roxanne Mianscum-Lizotte .....	270

-----

## LISTE DES PIÈCES COTÉES

P-871	Mise à jour de la bibliothèque police .....	16
P-920	Cadre de référence pour le déploiement des services de sage-femme au Québec, MSSS .....	206

-----

1

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

2

**LA GREFFIÈRE :**

3

La Commission d'enquête sur les relations entre les

4

Autochtones et certains services publics au Québec

5

présidée par l'honorable Jacques Viens est

6

maintenant ouverte.

7

**L'HONORABLE JACQUES VIENS (LE COMMISSAIRE) :**

8

Alors bonjour. Bienvenue en cette première journée

9

de notre dernière... dernière portion au

10

Conservatoire de musique de Val-d'Or étant donné

11

qu'en décembre, la salle n'étant pas disponible,

12

nous aurons des audiences ailleurs à Val-d'Or, mais

13

ce matin, je vous souhaite la bienvenue à Val-d'Or

14

en territoire anishnabe pour les deux (2) prochaines

15

semaines. Je vais d'abord demander aux procureurs

16

de s'identifier pour les fins de l'enregistrement.

17

**Me PAUL CRÉPEAU,**

18

**POUR LA COMMISSION :**

19

À droite. Oui, bonjour, bon matin, Monsieur le

20

Commissaire. Paul Crépeau pour la Commission.

21

**LE COMMISSAIRE :**

22

Bonjour, Me Crépeau.

23

**Me ARIANNE MARTEL,**

24

**POUR LA COMMISSION :**

25

Bonjour, Monsieur le Commissaire. Arianne Martel

1           pour la Commission.

2           **LE COMMISSAIRE :**

3           Me Martel.

4           **Me ÉRIC LÉPINE,**

5           **POUR FEMMES AUTOCHTONES DU QUÉBEC :**

6           Éric Lépine pour Femmes autochtones du Québec,

7           bonjour.

8           **LE COMMISSAIRE :**

9           Bonjour, Me Lépine.

10          **Me VINCENT RIENDEAU,**

11          **POUR LA PROCUREURE GÉNÉRALE DU QUÉBEC :**

12          Bonjour, Monsieur le Commissaire. Vincent Riendeau

13          pour la Procureure générale du Québec.

14          **LE COMMISSAIRE :**

15          Bonjour, Me Riendeau.

16          **Me MARIE-PAULE BOUCHER,**

17          **POUR LA PROCUREURE GÉNÉRALE DU QUÉBEC :**

18          Bonjour. Me Marie-Paule Boucher pour la Procureure

19          générale du Québec.

20          **LE COMMISSAIRE :**

21          Bonjour, Me Boucher.

22          **Me MARIE-PAULE BOUCHER :**

23          Bonjour.

24          **LE COMMISSAIRE :**

25          Alors bienvenue aux procureurs des participants. Je

1           vais maintenant demander à Me Martel ou Me Crépeau  
2           de nous présenter le programme de la journée.

3           **Me ARIANNE MARTEL:**

4           Oui, donc aujourd'hui, bon, bien, on reçoit le  
5           ministère de la Sécurité publique, madame Katia  
6           Petit qui est directrice des affaires  
7           ministérielles, puis monsieur Louis Morneau qui est  
8           sous-ministre adjoint aux affaires policières. Donc  
9           bonjour.

10          **LE COMMISSAIRE:**

11          Alors bienvenue à vous. Alors je vais demander à  
12          madame la greffière de vous assermenter, ensuite  
13          nous laisserons aller Me Martel.

14          **Me ARIANNE MARTEL:**

15          Oui. Voulez-vous que je présente l'après-midi  
16          aussi, qu'est-ce qui se passe cet après-midi?

17          **LE COMMISSAIRE:**

18          Ah, bien oui, vous pouvez nous dire ça.

19          **Me ARIANNE MARTEL:**

20          Donc en début d'après-midi, on a Sylvie Leblond et  
21          monsieur Mario Racette du programme jeunesse du  
22          CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue, puis ensuite, on  
23          va avoir un témoignage rapporté par une agente aux  
24          enquêtes, c'est un dossier qui est en lien avec les  
25          enquêtes du SPVM sur les allégations d'inconduites

1            policières envers des personnes autochtones. On  
2            parle pas cette fois-ci du processus d'enquête, mais  
3            en fait, on... en fait, oui, on va parler du  
4            processus d'enquête plutôt que de l'enquête  
5            elle-même, donc on parle du vécu de la personne au  
6            travers du processus d'enquête du SPVM.

7            **LE COMMISSAIRE :**

8            O.K., mais je comprends que c'est pas un témoignage  
9            à huis clos?

10          **Me ARIANNE MARTEL :**

11          Non.

12          **LE COMMISSAIRE :**

13          Très bien.

14          **Me ARIANNE MARTEL :**

15          C'est pas à huis clos.

16          **LE COMMISSAIRE :**

17          C'est bon de préciser pour les médias qui nous  
18          suivent.

19          **Me ARIANNE MARTEL :**

20          Hum, hum.

21          **LE COMMISSAIRE :**

22          Alors, Madame la greffière.

23          -----

24

25



1 Katia Petit  
2 Directrice générale des affaires ministérielles,  
3 ministère de la Sécurité publique  
4 Assermentée

5 -----

6 Louis Morneau  
7 Sous-ministre adjoint aux affaires policières, ministère  
8 de la Sécurité publique  
9 Assermenté

10 -----

11 **LE COMMISSAIRE :**

12 Alors bienvenue à vous. Me Martel.

13 **Me ARIANNE MARTEL :**

14 Oui, merci. Donc ce matin, malheureusement, madame  
15 Liette Larrivée, sous-ministre du ministère de la  
16 Sécurité publique, ne pouvait pas être avec nous en  
17 raison d'obligations professionnelles liées, entre  
18 autres, au récent changement de gouvernement, mais  
19 par contre, on a la chance d'avoir quand même  
20 madame... madame Petit et monsieur Louis... et  
21 monsieur Morneau pour nous parler des affaires  
22 policières puis de la direction du MSP en général.  
23 Donc je laisserais peut-être les témoins se  
24 présenter pour commencer puis ensuite on embarquera  
25 avec les grands thèmes généraux.

1 **M. LOUIS MORNEAU:**

2 Oui, O.K. Bien, je m'appelle Louis Morneau, donc  
3 sous-ministre associé aux affaires policières. Au  
4 fond, j'ai débuté ma carrière ici même en Abitibi il  
5 y a de ça plusieurs années. J'étais dans le domaine  
6 minier, en fait, même avant ça j'ai... comme  
7 étudiant, j'ai travaillé en exploration, mais oui,  
8 j'ai travaillé dans le domaine minier comme  
9 ingénieur, et puis après quelques années ici,  
10 j'ai... je me suis joint au gouvernement du Québec  
11 en quatre-vingt-dix ('90) et c'était pour une courte  
12 période dans mon esprit, et puis j'en ai profité à  
13 ce moment-là pour faire aussi une maîtrise en  
14 administration, mais tout ça pour dire que j'ai eu  
15 la piquûre des affaires gouvernementales, des  
16 politiques publiques, du service public, donc je  
17 suis toujours là, et ce qui a fait en sorte qu'au  
18 cours des années j'ai occupé différentes fonctions  
19 dans différents ministères, et j'ai fait des... j'ai  
20 fait toutes sortes de choses, du genre de  
21 développement de cadres normatifs, donc des lois,  
22 des règlements, de l'application aussi légale, j'ai  
23 déjà eu aussi des équipes d'inspection sous mon... à  
24 gérer, développer des programmes, des programmes  
25 d'aide financière, d'autres types de programmes, les

1           appliquer, un rôle-conseil, de la coordination, de  
2           l'intersectoriel également, des questions de  
3           négociations à l'occasion, relations fédérales-  
4           provinciales, donc des choses qu'on fait souvent  
5           lorsqu'on travaille au gouvernement.

6           En fait, à travers ça, j'ai quand même eu  
7           une... un passage, et je suis toujours là, au  
8           ministère de la Sécurité publique, une majeure en  
9           Sécurité publique. Je suis entré au ministère en  
10          deux mille un (2001) comme directeur régional de  
11          sécurité civile et incendie, donc j'étais pour la  
12          Capitale-Nationale, Chaudière-Appalaches et le  
13          Nunavik, également Mauricie, Centre-du-Québec. J'ai  
14          fait quelques années comme ça là-bas puis j'ai  
15          travaillé aussi dans notre section des affaires  
16          ministérielles et pour ensuite me joindre aux  
17          affaires policières en deux mille cinq (2005) où  
18          est-ce que j'ai développé, mis sur pied une  
19          direction qu'on appelle la Direction sur la sécurité  
20          de l'état et qui a aussi cumulé les questions de  
21          lutte contre la criminalité, alors ça m'a amené  
22          aussi à travailler sur les questions de lutte contre  
23          la corruption. Et après un passage au Conseil du  
24          trésor pendant quelques années comme directeur  
25          général de l'encadrement des contrats publics,

1 toujours dans les questions d'intégrité, finalement,  
2 je suis revenu au Ministère comme sous-ministre  
3 associé Sécurité civile et incendie, j'ai cumulé le  
4 poste aussi aux affaires policières pendant presque  
5 un an et pour... pour depuis un certain temps me  
6 concentrer uniquement aux affaires policières. Donc  
7 comme je vous dis, c'est un parcours varié, mais,  
8 euh... c'est un peu ça.

9 Maintenant, les affaires policières, peut-être  
10 je peux en parler un peu de la Direction générale  
11 quelques minutes. On a vraiment quatre (4) grandes  
12 directions. Il y en a une qui est... qui concerne  
13 la sécurité d'état. C'est une direction où est-ce  
14 qu'on a... on s'occupe de plus d'opérations aussi,  
15 par exemple pour la sécurité des palais de justice,  
16 donc on a une équipe de constables spéciaux qui  
17 s'occupe de cette sécurité-là, plus de trois cents  
18 (300) constables, une équipe aussi de gardes du  
19 corps pour la protection des ministres, une boîte de  
20 renseignement en soutien à ça. Donc ça, c'est le  
21 volet plus sécurité d'état.

22 Après ça, on a de... trois (3) autres  
23 directions, qui est une sur la prévention et la  
24 lutte contre la criminalité. C'est la boîte qui  
25 fait les programmes de prévention, des statistiques,

1 des programmes de lutte également et qui s'occupe  
2 de... d'analyser différents phénomènes criminels.  
3 La direction de l'organisation policière, elle,  
4 s'occupe d'organisation policière et c'est dans  
5 cette direction-là qu'on a l'équipe aussi de  
6 négociation pour les ententes de services de police  
7 autochtones, et le... le directeur de la direction  
8 m'accompagne ici, il est avec nous, monsieur Dion.  
9 On a également la direction des pratiques  
10 policières, donc qui s'occupe du guide de pratiques  
11 policières notamment.

12 **Me ARIANNE MARTEL:**

13 Bonjour, Monsieur Morneau, ça fait plaisir...

14 **M. LOUIS MORNEAU:**

15 Merci.

16 **Me ARIANNE MARTEL:**

17 ... de vous avoir avec nous. Madame Petit.

18 **MME KATHIA PETIT:**

19 Oui, bonjour, merci de me recevoir pour une deuxième  
20 fois. Donc comme vous l'avez dit, je suis  
21 directrice générale des affaires ministérielles.  
22 Pour vous expliquer un peu mon profil, je suis  
23 criminologue de formation, donc j'ai un baccalauréat  
24 et une maîtrise en criminologie. Je suis au  
25 Ministère depuis deux mille trois (2003), donc j'ai

1           pour ainsi dire fait toute ma carrière à ce jour au  
2           ministère de la Sécurité publique.

3           Pendant plusieurs années, j'ai été  
4           professionnelle au sein de la Direction générale des  
5           affaires policières, donc où j'ai occupé différentes  
6           fonctions, puis je suis devenue gestionnaire en deux  
7           mille onze (2011), donc au bureau du sous-ministre,  
8           je suis devenue secrétaire générale du Ministère en  
9           deux mille... c'est ça, en deux mille onze (2011),  
10          puis depuis ce temps-là, j'ai occupé différentes  
11          fonctions de gestionnaire au sein, toujours, du  
12          bureau maintenant de la sous-ministre.

13          Maintenant, j'ai le... donc je... depuis  
14          décembre deux mille seize (2016), je suis en charge  
15          d'une nouvelle direction qui s'appelle la Direction  
16          générale des affaires ministérielles.  
17          Essentiellement, c'est une direction à vocation un  
18          peu plus horizontale, donc qui regroupe différentes  
19          fonctions qu'on a habituellement au sein d'un...  
20          d'un ministère. Donc je suis... essentiellement, je  
21          gère le bureau de la sous-ministre, donc  
22          l'équivalent, pour bien comprendre, c'est un peu  
23          comme si j'étais directrice de cabinet, là, de la  
24          sous-ministre. J'ai aussi des directions qui... que  
25          je supervise, donc il y a la... le secrétariat

1           général du Ministère, il y a la Direction de  
2           l'inspection des corps de police puis de la  
3           vérification interne et j'ai le Bureau des relations  
4           avec les Autochtones depuis... ça, c'est depuis juin  
5           deux mille dix-sept (2017). Puis je vous dirais  
6           qu'on s'occupe aussi d'autres fonctions, là, tout ce  
7           qui est coordination de dossiers stratégiques à  
8           portée ministérielle, donc qui implique plus qu'une  
9           direction au sein des ministères, certains dossiers  
10          plus sensibles, la coordination de travaux, dont les  
11          travaux de la Commission d'enquête, donc c'était  
12          évidemment coordonné chez nous au Ministère. Donc  
13          ça vous dresse un peu le portrait de mon  
14          cheminement.

15       **LE COMMISSAIRE :**

16            Donc bienvenue à vous deux (2).

17       **MME KATIA PETIT :**

18            Merci.

19       **Me ARIANNE MARTEL :**

20            Avant de commencer avec les questions, peut-être que  
21            je déposerais, en fait, un ajout à la pièce 871, qui  
22            est en fait la bibliothèque police, donc on dépose  
23            les documents en lien avec le ministère de la  
24            Sécurité publique. Ces documents-là ont été  
25            transmis aux parties au préalable.





1           où on a des fonctions en cette matière-là, donc tout  
2           ce qui est dossiers horizontaux qui nécessitent une  
3           coordination en affaires autochtones, ça va être  
4           notre direction, notre bureau qui va s'en occuper.

5           Je vous dirais aussi on a... ç'a un mandat de  
6           rôle-conseil auprès des autorités. Donc il y avait  
7           une volonté de la sous-ministre de mieux ancrer  
8           l'action du Ministère dans la réalité autochtone,  
9           donc de ramener un peu ces fonctions-là à son  
10          niveau, donc au niveau du bureau de la sous-  
11          ministre, pour avoir des conseils pour je dirais  
12          développer un plus grand réflexe autochtone, puis  
13          ça, on pourra en reparler plus tard, là, donc de  
14          toujours se questionner quand on met en place des  
15          initiatives à savoir, bien, est-ce qu'il devrait y  
16          avoir des adaptations pour les Autochtones, est-ce  
17          qu'on a tout mis en oeuvre pour bien rejoindre cette  
18          clientèle-là au sein du Ministère, donc c'est un peu  
19          ça.

20          Puis finalement, ç'a aussi un mandat de  
21          relations avec les Autochtones, donc ils ont pas,  
22          par contre, l'exclusivité, c'est pas que le Bureau  
23          des relations avec les Autochtones qui va être en  
24          lien, là, avec les communautés et tout, donc les  
25          échanges se font à différents niveaux, mais ils ont

1            quand même dans leur mandat de développer puis  
2            d'améliorer puis de... de maintenir un lien de  
3            confiance avec les communautés.

4            Donc je vous dirais que c'est les trois (3)  
5            grandes fonctions puis ça se traduit par une série  
6            d'actions, là, dont je pourrai vous parler plus en  
7            détail.

8            **Me ARIANNE MARTEL:**

9            O.K. Puis est-ce que le Bureau des relations avec  
10           les Autochtones participe, par exemple, à la  
11           négociation d'ententes de services de police?  
12           J'essaie de cibler un peu concrètement les actions  
13           du Bureau.

14           **MME KATHIA PETIT:**

15           Oui. En fait... en fait, tout dépend des cas. Donc  
16           règle générale, on se substitue pas à l'expertise  
17           d'un secteur, donc si on a les... c'est la même  
18           chose aux services correctionnels, si par exemple on  
19           a à négocier une entente pour développer tel service  
20           donc avec les Autochtones, règle générale, c'est le  
21           secteur qui est porteur, donc évidemment, ça va être  
22           monsieur... monsieur... l'équipe à monsieur Longtin,  
23           l'équipe à monsieur Morneau pour la négociation des  
24           ententes de police. Le Bureau va venir apporter une  
25           expertise lorsque nécessaire, donc va venir

1 s'ajouter s'il y a des besoins particuliers, donc  
2 par exemple, on développe telle chose, on a telle  
3 difficulté, là, le Bureau des relations avec les  
4 Autochtones va... va venir apporter son soutien,  
5 mais en fait, l'équipe de négociation c'est quand  
6 même une équipe avec...

7 **Me ARIANNE MARTEL:**

8 Juste peut-être ralentir le débit un petit peu.

9 **MME KATIA PETIT:**

10 Excusez-moi. Oui, je...

11 **Me ARIANNE MARTEL:**

12 Les traducteurs (inaudible).

13 **MME KATIA PETIT:**

14 C'est mon défaut. Donc c'est certain que l'équipe  
15 de négociation c'est une équipe qui est quand même  
16 en place depuis assez longtemps, donc qui sont  
17 assez, je vous dirais, autonomes dans la  
18 négociation, mais effectivement, monsieur Coleman,  
19 dans... pour certains... certaines parties, a pu...  
20 a pu aider, apporter une expertise complémentaire,  
21 mais je vous dirais c'est vraiment au besoin. Puis  
22 on le voit dans d'autres secteurs, là, le fichier  
23 d'immatriculation des armes à feu, la légalisation  
24 du cannabis, on a des... certains enjeux ou des  
25 particularités autochtones, et c'est dans ces

1           dossiers-là que l'équipe de monsieur Coleman ou  
2           monsieur Coleman lui-même va venir en soutien, donc  
3           va venir aider les... les secteurs qui sont porteurs  
4           vraiment, qui ont la maîtrise du contenu en soi,  
5           puis il va venir les soutenir dans... dans l'action.

6           **Me ARIANNE MARTEL:**

7           Merci. Donc, bon, sur un autre thème peut-être, le  
8           mandat plus général du ministère de la Sécurité  
9           publique. Pouvez-vous m'en parler un peu? Je sais  
10          qu'on l'a abordé en juin dernier, mais j'aimerais  
11          vous entendre plus sur le rôle global puis les  
12          mandats principaux du MSP dans la desserte policière  
13          du Québec.

14          **M. LOUIS MORNEAU:**

15          Oui. O.K. Pour vraiment, là, le rôle du côté  
16          affaires policières?

17          **Me ARIANNE MARTEL:**

18          Bien, le rôle du MSP en général...

19          **M. LOUIS MORNEAU:**

20          En général.

21          **Me ARIANNE MARTEL:**

22          ... mais plus particulièrement en lien avec la  
23          desserte policière puis les services policiers au  
24          Québec.

25          **M. LOUIS MORNEAU:**

1 O.K. Veux-tu y aller (inaudible) générale?

2 **MME KATIA PETIT:**

3 Oui. Écoutez, le... comme vous le savez, les  
4 grandes fonctions du Ministère sont prévues, surtout  
5 en matière de police, là, mais de façon générale  
6 sont prévues dans deux (2), deux (2) lois  
7 différentes. Bon, il y a certaines obligations,  
8 certaines responsabilités qui sont à même la Loi sur  
9 le ministère de la Sécurité publique, donc il y a  
10 trois (3) ou quatre (4) principales fonctions, c'est  
11 une loi qui a pas été révisée depuis mille neuf cent  
12 quatre-vingt-six (1986), donc on... c'est... depuis  
13 la création, en fait, du Ministère, puis il y a des  
14 fonctions en matière de police qui sont prévues aux  
15 articles 304 et suivants de la Loi sur la police,  
16 donc des grandes fonctions générales.

17 Vous savez, je vous dirais le Ministère puis...  
18 là, si... je vais peut-être rentrer dans les  
19 affaires policières...

20 **M. LOUIS MORNEAU:**

21 O.K.

22 **MME KATIA PETIT:**

23 ... donc peut-être, mais...

24 **M. LOUIS MORNEAU:**

25 Bien, j'en parlerai après.

1 **MME KATIA PETIT:**

2 C'est ça, de façon générale, c'est beaucoup un rôle  
3 de coordination, de facilitateur. Les mots, là, qui  
4 sont utilisés quand on va aux articles 100... aux  
5 articles 100... 304 et suivants, c'est beaucoup de  
6 favoriser, de collaborer à, donc on est vraiment...  
7 on donne les grandes orientations en matière de  
8 police, on va donner... on va adopter des plans  
9 d'action, on va aussi y avoir des initiatives en  
10 prévention de la criminalité, donc je vous dirais  
11 c'est un rôle global comme ça.

12 Je sais pas si, Louis, tu voulais rajouter pour  
13 aller plus spécifiquement sur... en matière  
14 d'affaires policières?

15 **M. LOUIS MORNEAU:**

16 Bien, dans la même veine, donc on a un rôle plus  
17 macroscopique, stratégique. On dirige pas les corps  
18 de police spécifiquement, on les supervise pas, par  
19 contre, on applique le cadre normatif, donc la Loi,  
20 on a un rôle de l'interpréter aussi, mais aussi de  
21 le... de proposer des modifications lorsque c'est le  
22 temps. Après ça, bien, on a le guide de pratiques  
23 policières, donc ça, c'est par le biais du guide et  
24 des pratiques que on fait une forme de coordination  
25 puis de concertation. Également, on anime

1 différents groupes de travail avec les corps de  
2 police et l'idée est toujours de, comme tu disais,  
3 comme tu disais Katia, je vais être... on se connaît  
4 bien, hein, alors je vais continuer comme ça, mais,  
5 euh... donc c'est... c'est vraiment de... de  
6 faciliter l'interaction puis après ça de faire des  
7 communiqués également, je fais régulièrement des  
8 communiqués aux corps de police pour rappeler  
9 différentes choses, annoncer certaines mesures et  
10 des outils. Donc on fait... on fait plus ça comme  
11 ça de ce côté-là.

12 **Me ARIANNE MARTEL:**

13 Donc vous dites que vous émettez des directives, un  
14 guide de pratiques, mais que vous n'avez pas le  
15 mandat de surveiller l'application de ce guide de  
16 pratiques là?

17 **M. LOUIS MORNEAU:**

18 Oui. Bien, je pourrais vous dire qu'on fait... on  
19 fait de... on n'émet pas nécessairement de  
20 directives, là.

21 **Me ARIANNE MARTEL:**

22 O.K.

23 **M. LOUIS MORNEAU:**

24 On est vraiment dans les guides de pratiques, les  
25 pratiques, les... la coordination justement de... le

1           développement d'outils, on fait pas ça tout seuls  
2           non plus, on fait ça en... en partenariat avec des  
3           représentants de corps de police également, donc  
4           c'est ce qu'on... c'est ce qu'on... c'est ce qu'on  
5           diffuse, là.

6           **MME KATIA PETIT:**

7           Si je peux me permettre...

8           **M. LOUIS MORNEAU:**

9           Oui.

10          **MME KATIA PETIT:**

11          ... un ajout, on fait quand même une certaine...  
12          c'est-à-dire qu'on applique, comme... comme on l'a  
13          expliqué un peu plus tôt, on applique quand même un  
14          cadre normatif, donc on s'assure, t'sé, la Loi sur  
15          la police nous prévoit quand même certaines  
16          fonctions de contrôle...

17          **M. LOUIS MORNEAU:**

18          Hum, hum.

19          **MME KATIA PETIT:**

20          ... que vous connaissez probablement, puis donc en  
21          termes de pratiques policières, évidemment, à terme,  
22          on peut examiner l'application dans le cadre de  
23          différents... différents mécanismes à notre  
24          disposition, notamment entre autres par le biais  
25          d'inspection des corps de police.



1 **Me ARIANNE MARTEL:**

2 Hum, hum. Puis entre autres, c'est le rôle du  
3 Ministère, si je me trompe pas, de surveiller  
4 l'application de la Loi sur la police?

5 **Me ARIANNE MARTEL:**

6 Surveiller l'application de la Loi sur la police,  
7 oui, tout à fait.

8 **M. LOUIS MORNEAU:**

9 Hum, hum. Hum, hum.

10 **Me ARIANNE MARTEL:**

11 Donc est-ce qu'on peut dire aussi que votre mandat  
12 principal c'est, bien, un peu platement, là, t'sé...  
13 dit comme ça, c'est un peu drôle, mais c'est  
14 d'assurer la sécurité sur le territoire du Québec en  
15 général?

16 **M. LOUIS MORNEAU:**

17 Bien, on assure la sécurité publique, mais de  
18 concert avec nos partenaires.

19 **Me ARIANNE MARTEL:**

20 Oui.

21 **M. LOUIS MORNEAU:**

22 Dans notre mission, ce bout-là est très important  
23 également, parce que c'est un rôle, là... c'est un  
24 travail d'équipe, là, il y a un partage de  
25 responsabilités là-dedans.

1 **Me ARIANNE MARTEL:**

2 Puis est-ce qu'on peut dire aussi que le rôle du  
3 ministère de la Sécurité publique dans son rôle de  
4 coordination des corps de police a aussi le mandat  
5 d'assurer un même niveau de sécurité ou en tout cas  
6 que partout sur le territoire du Québec tout le  
7 monde ait le... accès à un même niveau de sécurité?

8 **M. LOUIS MORNEAU:**

9 Bien, notre rôle là-dessus, c'est sûr que les  
10 directives, bien, les... les pratiques, les... les  
11 documents qu'on fait, c'est pour tout le monde, donc  
12 l'objectif c'est d'avoir une uniformité et puis une  
13 diffusion égale, mais l'application comme telle de  
14 la sécurité, bien, c'est les corps de police qui  
15 s'en occupent, et pour avoir une uniformité partout  
16 au Québec, on a aussi la Sûreté du Québec qui, avec  
17 son niveau de police 6, vient... vient en appui puis  
18 en soutien puis aussi vient amener les services  
19 additionnels que les autres niveaux de services  
20 municipaux ou les corps de police autochtones  
21 n'offrent pas, donc cette diffusion-là de la  
22 sécurité, de l'application policière se fait de  
23 cette façon-là.

24 **Me ARIANNE MARTEL:**

25 D'accord, merci. Bon, bien, en lien avec justement

1           les niveaux de sécurité, les niveaux de service, on  
2           va y revenir plus tard, juste pour préciser, on en a  
3           parlé dans les audiences en mars notamment, on va y  
4           revenir un peu plus tard.

5           Donc, O.K., donc les corps de police ont une  
6           certaine indépendance, ils ont un grand rôle à jouer  
7           dans le maintien de la paix au Québec, mais le  
8           ministère de la Sécurité publique vient superviser  
9           quand même l'application des lois, vient superviser  
10          un peu les corps de police dans ce sens qu'il y a un  
11          rôle de coordination à faire, comme on a dit.

12           Comment vous assurez-vous...

13          **M. LOUIS MORNEAU:**

14           Oui.

15          **Me ARIANNE MARTEL:**

16           ... au ministère de la Sécurité publique que vous  
17           gardez évidemment le contrôle, en fait, vous laissez  
18           de l'indépendance aux corps de police, en ce sens  
19           que vous avez un rôle de surveillance, mais  
20           évidemment, c'est le rôle des corps de police  
21           d'assurer la sécurité, donc comment est-ce que cette  
22           dynamique-là s'installe entre le ministère de la  
23           Sécurité publique puis les corps de police?

24          **MME KATHIA PETIT:**

25           D'abord, juste dire...

1 **M. LOUIS MORNEAU:**

2 Oui.

3 **MME KATIA PETIT:**

4 ... une précision par rapport à votre prémisse de  
5 base.

6 **Me ARIANNE MARTEL:**

7 Hum, hum.

8 **MME KATIA PETIT:**

9 On dit qu'on doit coordonner, mais pour nous,  
10 coordination n'égale pas supervision, en tout cas,  
11 clairement pas dans tous les cas et c'est très  
12 important de faire cette distinction-là. On ne dit  
13 pas qu'on supervise les corps de police dans leurs  
14 activités. Vous l'avez dit, ils jouissent d'une  
15 très grande autonomie. On ne s'ingère aucunement  
16 dans leurs activités opérationnelles.

17 Nous, ce qu'on vient faire c'est, par  
18 différents mécanismes, on vient les soutenir, donc  
19 c'est plus du soutien par le biais de la diffusion  
20 de pratiques policières, on s'assure que les  
21 pratiques sont les bonnes pratiques, sont  
22 effectivement implantées, donc on fait un...  
23 spécifiquement sur ce point-là, un suivi, mais on ne  
24 fait pas, on ne supervise pas les activités des  
25 corps de police au quotidien, et ça, je pense que

1 c'est très important de le dire, ce n'est pas notre  
2 rôle comme ministère, là.

3 **Me ARIANNE MARTEL:**

4 Merci. Donc on a parlé de sécurité. Au niveau de  
5 la Sécurité publique au Ministère, quelle est la  
6 définition de la sécurité? Comment est-ce qu'on  
7 définit la sécurité d'une population?

8 **M. LOUIS MORNEAU:**

9 Oui.

10 **MME KATIA PETIT:**

11 Bien, en fait, c'est un état subjectif selon  
12 *lesquels* les gens ont les conditions pour évoluer au  
13 quotidien dans un contexte qui met pas leur sécurité  
14 en danger, tout simplement, là. Je veux dire, c'est  
15 un contexte... c'est une question très subjectif,  
16 subjective, pardon.

17 **Me ARIANNE MARTEL:**

18 Merci. Puis est-ce que au Ministère on évalue ce  
19 sentiment, la sécurité puis le sentiment de  
20 sécurité? Évidemment, bon, comme on a le rôle  
21 d'assurer la sécurité, est-ce que c'est quelque  
22 chose que vous évaluez?

23 **MME KATIA PETIT:**

24 En fait, à ce sujet-là, c'est une question assez  
25 complexe, c'est-à-dire que nous, on va assurer un

1           suivi de la criminalité tout court, donc par  
2           différentes statistiques, par contre, en ce qui a  
3           trait au sentiment de sécurité, si votre question  
4           c'est est-ce qu'on mesure le sentiment de sécurité,  
5           non, on l'a pas fait de façon traditionnelle.

6           Dans certaines... quand on a élaboré certaines  
7           planifications stratégiques par le passé, on a fait  
8           des sondages auprès des citoyens, mais des sondages  
9           sur le sentiment de sécurité à un niveau provincial,  
10          donc dans l'ensemble du Québec, c'est un exercice  
11          qui est un petit peu stérile, parce que c'est... le  
12          sentiment de sécurité, c'est tellement subjectif  
13          puis il y a tellement de facteurs qui rentrent en  
14          ligne de compte qu'on peut pas vraiment mesurer  
15          notre activité au niveau, puis là, je parle au  
16          niveau macro, là, donc nous comme ministère, avec  
17          cet élément-là. Puis je vous donne un exemple, une  
18          des choses qui fait varier le plus dans la  
19          littérature le sentiment de sécurité, c'est l'âge de  
20          la population, donc les changements démographiques  
21          viennent jouer beaucoup là-dessus, puis un même  
22          élément, puis je prends par exemple la présence  
23          policière, vous savez, la présence policière, on se  
24          dit, "bon, il y a de la police, les gens voient la  
25          police alors ils vont se sentir en plus grande

1           sécurité", mais c'est pas vrai dans tous les cas.  
2           Dans plusieurs cas, quelqu'un, des citoyens qui  
3           voient de la police en grande quantité dans leur  
4           quartier vont penser qu'il y a un problème de  
5           sécurité publique, donc ça peut générer l'effet  
6           complètement inverse.

7           Mon message par contre, c'est pas de pas  
8           mesurer du tout le sentiment de sécurité, je pense  
9           que c'est davantage au niveau local, donc on  
10          encourage les corps de police à le faire et ils sont  
11          plusieurs corps de police au Québec à faire ça. La  
12          Sûreté du Québec l'a fait pendant plusieurs années,  
13          elle mesure aussi le sentiment, euh... le... la  
14          satisfaction de la population à l'égard de ses  
15          services, d'autres corps de police le font.

16          Donc nous, c'est plutôt dans nos grandes  
17          orientations de ministère avec, vous savez,  
18          l'approche de police communautaire qu'on privilégie,  
19          c'est une approche qui doit être un peu ancrée dans  
20          la réalité quotidienne, donc les corps de police  
21          doivent savoir c'est quoi les priorités ou les  
22          préoccupations de leur population, c'est quoi les  
23          secteurs les plus à risque ou où les citoyens se  
24          sentent le moins en sécurité, donc nous, comme  
25          ministère, on encourage ça au niveau local, par

1           contre, au niveau du Québec, je vous dis pas que  
2           c'est complètement inutile, mais on a quand même  
3           certaines réserves sur cette mesure-là, puis c'est  
4           certain que ça mesurerait pas la qualité de nos  
5           interventions comme ministère.

6           **Me ARIANNE MARTEL:**

7           Puis vous dites que vous... vous encouragez, en  
8           fait, les corps de police à effectuer ce genre de  
9           sondages là. Est-ce que vous avez des... est-ce que  
10          vous mettez à la disposition des outils, à la  
11          disposition des corps de police, des outils pour  
12          évaluer ce sentiment?

13          **MME KATIA PETIT:**

14          Non, bien, je vous dirais pas...

15          **M. LOUIS MORNEAU:**

16          Non.

17          **Me ARIANNE MARTEL:**

18          ... peut-être pas un outil, un outil en soi, c'est  
19          plutôt dans le cadre de certaines pratiques  
20          policières de... où on préconise ces approches-là,  
21          par contre, les corps de police sont libres  
22          d'utiliser ce qu'ils veulent, puis vous savez, ça se  
23          fait pas uniquement par des sondages, hein. Je veux  
24          dire, la police communautaire, c'est un rapprochement  
25          quotidien avec les citoyens, donc c'est certain que



1           les corps de police, souvent, puis c'est un peu...  
2           certains modèles qui ont été implantés, c'est qu'ils  
3           parlent au quotidien aux citoyens, dont il y a  
4           plusieurs façons d'aller chercher ces éléments-là,  
5           pas juste des sondages en bonne et due forme, là, je  
6           vous dirais.

7           **Me ARIANNE MARTEL:**

8           Puis je comprends, lorsque vous faites ce genre de  
9           sondages ou d'évaluations là, est-ce que c'est,  
10          comme vous avez dit, c'est destiné, en fait, à la  
11          population globale, à tout le monde au Québec, c'est  
12          pas... on cible pas des...

13          **MME KATHIA PETIT:**

14          En fait, on n'en... comme je disais, on n'en fait  
15          pas, donc nous, au niveau du Ministère. Quand on a  
16          fait des questionnements sur à savoir c'était quoi  
17          les préoccupations, c'était un sondage, de mémoire,  
18          qui était via notre site, notre site Web, donc  
19          c'était vraiment la population en général, mais  
20          c'était pas une mesure du sentiment de sécurité.

21          **Me ARIANNE MARTEL:**

22          D'accord, merci. Puis au niveau du lien de  
23          confiance entre la population puis les corps de  
24          police, c'est quand même un facteur qui est  
25          important, est-ce que le Ministère s'intéresse à

1           cette question-là ou bien ça encore c'est plutôt  
2           réservé aux corps de police?

3           **M. LOUIS MORNEAU:**

4           Oui.

5           **Me ARIANNE MARTEL:**

6           Est-ce qu'on évalue, par exemple, le lien...  
7           excusez, peut-être que ma question était pas claire,  
8           là, est-ce qu'on évalue le lien de confiance entre  
9           la population desservie puis un corps de police?

10          **MME KATIA PETIT:**

11          C'est pas à nous de faire ça, c'est au corps de  
12          police à faire ça...

13          **Me ARIANNE MARTEL:**

14          O.K.

15          **MME KATIA PETIT:**

16          ... c'est dans son secteur d'activité, donc c'est à  
17          lui que revient cette responsabilité-là, par contre,  
18          nous, comme ministère, c'est sûr, là, qu'on a une  
19          préoccupation de maintenir, qu'il y ait un lien de  
20          confiance entre les citoyens, qu'ils soient  
21          Autochtones ou de toute origine, et... et les corps  
22          de police, donc on va faire certaines interventions  
23          pour favoriser ce lien de confiance là, mais  
24          souvent, ça va être en lien avec des enjeux  
25          spécifiques et non, je vous dirais, de façon

1 générale.

2           Donc on peut donner des exemples, là,  
3           d'initiatives...

4 **M. LOUIS MORNEAU:**

5           Oui.

6 **MME KATIA PETIT:**

7           ... puis on... j'imagine qu'on va y venir plus tard  
8           à l'ensemble des événements de Val-d'Or puis les  
9           mesures particulières qui ont été prises, mais ça,  
10          ça en serait un bon exemple puis je pourrai élaborer  
11          plus tard, parce que j'imagine que ça va venir  
12          plus... plus tard.

13 **M. LOUIS MORNEAU:**

14          De façon plus générale aussi, il y a des initiatives  
15          que l'on fait au Ministère, par exemple, la  
16          Semaine... la Semaine de la police, euh... et aussi,  
17          euh... tout ça, c'est une... c'est un outil pour  
18          justement faire une certaine promotion du rôle de la  
19          police, également des... les séances de... les  
20          cérémonies de décoration et citations policières, on  
21          a aussi la Semaine de la prévention de la  
22          criminalité.

23                 C'est des... c'est des outils comme ça qu'on  
24                 prend de façon générale et qu'on travaille aussi  
25                 avec nos partenaires pour quelque part amener une

1 meilleure compréhension aussi des questions  
2 policières.

3 **Me ARIANNE MARTEL:**

4 Puis en lien particulièrement avec les Autochtones,  
5 avez-vous des mesures à ce niveau-là?

6 **M. LOUIS MORNEAU:**

7 Oui. Bien, on a le... je pense notre mesure phare,  
8 là, c'est vraiment la... notre colloque annuel des  
9 directeurs des corps de police autochtones. À  
10 chaque année, on a cet... ce rendez-vous-là avec les  
11 directeurs des corps de police, ça se fait au mois  
12 de juin, et l'année dernière, on avait la présence  
13 de tous les corps de police autochtones, et aussi,  
14 les sujets, là, qui sont discutés lors du colloque  
15 c'est des sujets qui... qui ressortent d'une  
16 rétroaction du colloque précédent, donc les gens qui  
17 ont participé nous indiquent qu'est-ce qu'ils  
18 aimeraient entendre parler, alors il y a des... il y  
19 a toutes sortes de conférences qui sont données à ce  
20 moment-là pour vraiment donner de l'information,  
21 mais en même temps, lors de ce colloque-là, on a  
22 aussi une... une cérémonie de... de reconnaissance  
23 pour les policiers, il y a des remises de médailles  
24 pour des services rendus par les policiers des corps  
25 de police autochtones, puis ça, euh... ça, en même

1 temps, c'est une belle façon aussi de reconnaître  
2 leur travail et c'est intéressant à voir, parce que  
3 les familles des policiers sont présentes lorsqu'il  
4 y a ces cérémonies-là. Donc il y a des remises de  
5 médailles pour services rendus de dix (10), vingt  
6 (20), même quarante (40) ans, cette année on a eu  
7 quelqu'un qui a eu quarante (40) ans de service qui  
8 a été reconnu, et je pense que c'est une façon aussi  
9 de faire la promotion de... du travail policier dans  
10 les corps de police autochtones.

11 **Me ARIANNE MARTEL:**

12 Pouvez-vous nous parler maintenant des grandes  
13 orientations du Ministère en lien avec la police  
14 autochtone, justement?

15 **M. LOUIS MORNEAU:**

16 Oui.

17 **Me ARIANNE MARTEL:**

18 Qu'est-ce que le Ministère compte faire ou en tout  
19 cas aimerait faire? Qu'est-ce qui est contenu dans  
20 son plan de... son plan stratégique, par exemple?

21 **M. LOUIS MORNEAU:**

22 Par rapport aux corps de police autochtones?

23 **Me ARIANNE MARTEL:**

24 Oui.

25 **M. LOUIS MORNEAU:**

1 Bien, regardez, la priorité... la priorité a été  
2 cette année de conclure, de renouveler des ententes  
3 de police autochtones, alors on était... on était  
4 vraiment en action là-dedans, il en a été question  
5 abondamment, je crois, dans... beaucoup dans les  
6 travaux de la Commission. Euh... est-ce que vous  
7 voulez que je revienne un peu sur ce bout-là tout de  
8 suite ou...?

9 **Me ARIANNE MARTEL:**

10 Oui, bien, en fait...

11 **M. LOUIS MORNEAU:**

12 Oui.

13 **Me ARIANNE MARTEL:**

14 ... moi, ma question c'est plutôt au niveau des  
15 grandes orientations...

16 **M. LOUIS MORNEAU:**

17 Oui.

18 **Me ARIANNE MARTEL:**

19 ... du Ministère sur...

20 **M. LOUIS MORNEAU:**

21 O.K. Mais les orientations, c'est vraiment de  
22 réussir à avoir des ententes tripartites, là, qui  
23 sont... qui font le travail pour les corps de police  
24 autochtones, de réussir à entrer aussi ces... ces  
25 vingt-deux (22) ententes-là dans le cadre financier,

1 d'être... dans nos grandes orientations, au-delà de  
2 ça, parce que j'ai pris le temps de vous dire que le  
3 travail a été vraiment axé sur les ententes aller  
4 jusqu'à maintenant et on avance de ce côté-là puis  
5 on compte... on compte vraiment avoir complété les  
6 ententes comme telles sous peu, là, puis je pourrai  
7 vous donner aussi plus tard peut-être un état de  
8 situation là-dessus, mais au-delà de ça, notre  
9 vision des choses c'est de... de s'assurer en fait  
10 que les corps... que les communautés qui ont des  
11 corps de police autochtones et qui veulent continuer  
12 d'en avoir puissent en obtenir. Puis il est  
13 question aussi, on a... on a des fois des demandes  
14 pour revenir avec des corps de police autochtones  
15 pour des communautés, on souhaiterait aussi que ça  
16 puisse se faire lorsque les communautés en veulent.

17 On pense que dans le... qu'il peut être  
18 intéressant puis utile pour des corps de police  
19 autochtones tout comme des corps de police... c'est  
20 ce qu'on a fait avec les corps de police municipaux,  
21 mais de penser lorsque c'est faisable à de la  
22 régionalisation de corps de police pour toutes  
23 sortes de raisons, premièrement pour des raisons  
24 de... de performance du corps de police, des raisons  
25 de capacité, des... aussi pour permettre à ces...

1           aux policiers qui travaillent dans ces corps de  
2           police là d'avoir une meilleure perspective de  
3           carrière, une flexibilité aussi pour avoir des  
4           policiers qui peuvent aller d'une communauté à  
5           l'autre pour toutes sortes de raisons.

6           Donc nous, notre vision des choses, c'est  
7           définitivement d'appuyer les corps de police  
8           autochtones. On croit à ça. Au-delà de ça, dans  
9           notre vision, bien, c'est de... dans le fond, on a  
10          eu... comme je vous parlais, de travailler avec...  
11          pour le renouvellement des ententes, mais là, ce  
12          qu'on veut... ce qu'on veut continuer de faire,  
13          c'est poursuivre le dialogue avec les communautés  
14          puis les corps de police. Une fois que les ententes  
15          sont signées, on veut pas arrêter là, il va avoir  
16          d'autres étapes, donc on veut s'améliorer de ce  
17          côté-là.

18          On a, je pense, fait des pas, on n'a pas... on  
19          n'a pas toujours été parfaits, là, dans nos... dans  
20          notre façon d'interagir, et c'est pas par manque  
21          de... de bonne volonté, mais on est conscients qu'il  
22          y a des... il y a des améliorations qui ont dû être  
23          faites puis qui doivent être encore être faites pour  
24          au niveau du dialogue.

25          Ça arrive souvent que de notre côté à la



1 Sécurité publique, dans le fond, on a un peu le  
2 défaut de nos qualités, on travaille souvent sur des  
3 situations urgentes, pressantes, donc ça nous  
4 commande de réagir vite et puis de trouver des  
5 solutions, mais il y a des situations où est-ce que,  
6 comme par exemple dans le cas des... de la desserte  
7 de police autochtone, il faut prendre le temps  
8 d'échanger puis de recevoir les... les besoins puis  
9 de continuer là-dessus. Des fois, on va vite un  
10 peu, puis on a eu des exemples de ça. Il faut  
11 prendre le temps puis de... on veut aussi être  
12 capables de mieux organiser ces discussions-là puis  
13 ces échanges-là.

14 **Me ARIANNE MARTEL:**

15 Donc vous dites que des dialogues ont été amorcés  
16 déjà dans le cadre notamment des négociations avec  
17 les ententes de police. Comment vous comptez, en  
18 fait, maintenir ce dialogue-là?

19 **M. LOUIS MORNEAU:**

20 Oui. Bien, vous savez, même avant, là, les... les  
21 négociations des ententes, il y a quand même des  
22 liens réguliers entre les employés de ma direction  
23 générale et les corps de police autochtones, tout  
24 comme il y a des liens aussi avec des corps de  
25 policier municipaux, mais il y a des liens,

1           justement, du côté des pratiques policières, il y a  
2           des liens aussi d'organisation policière, et il y a  
3           des liens aussi pour les suivis des ententes et  
4           aussi pour même du côté des suivis des données, des  
5           statistiques. Donc ça, ça se fait, c'est en cours,  
6           c'est en continu, puis on peut remonter aussi à la  
7           négociation précédente qui avait eu lieu en deux  
8           mille onze (2011), on est conscients, là, des  
9           attentes puis des besoins puis donc on continue  
10          là-dedans, il y a eu ça.

11                 Il y a eu aussi une tentative alors qu'on a...  
12          qu'on était en attente d'une définition d'un cadre  
13          financier du côté fédéral pour les ententes, il y a  
14          eu une tentative de discussion en attendant pour  
15          voir vraiment les sujets prioritaires qui sont à  
16          travailler du côté des communautés autochtones du  
17          côté de la police, et donc, l'automne passé on a  
18          fait une table, une table *ad hoc* si on veut dire  
19          avec des représentants de l'APNQL et de notre équipe  
20          puis on avait aussi des gens du Bureau de relations  
21          autochtones avec nous, on a fait deux (2) rencontres  
22          de trois (3) jours finalement pour échanger sur ces  
23          questions-là. Pour nous, je pense ça c'était un  
24          début, et après ça, il y a eu la question des  
25          négociations qui sont arrivées dans la séquence, on

1 a eu un cadre financier qui a été élaboré par le  
2 gouvernement fédéral, ensuite de ça, nous, on a eu  
3 aussi notre cadre financier qui a été autorisé par  
4 les autorités gouvernementales.

5 Donc la suite de ça, il faut trouver le moyen,  
6 les moyens, justement, d'avoir un bon niveau de  
7 dialogue avec les représentants appropriés. C'est  
8 déjà... il y a des... il y a des tables qui existent  
9 présentement, il y a une table, comme vous savez,  
10 avec la nation crie, il y a une table aussi avec...  
11 plus générale puis il y a une table aussi avec les  
12 Inuits, plus générale également, mais il y a des  
13 questions d'affaires policières qui se traitent dans  
14 ces tables-là. Maintenant, il faut trouver le  
15 moyen, et là, on trouvera pas ça tout seuls, il faut  
16 avoir des échanges avec les représentants  
17 autochtones pour voir c'est quoi la meilleure façon  
18 pour arriver à avoir... à poursuivre ces  
19 échanges-là, mais on est très conscients qu'il faut  
20 continuer d'en avoir, ça, c'est évident.

21 **Me ARIANNE MARTEL:**

22 Puis cette table-là dont vous parliez de l'automne  
23 passé, est-ce qu'il y a eu des résultats concrets  
24 qui sont ressortis de là ou si vraiment c'était  
25 vraiment dans l'optique où on devait échanger puis

1           trouver des solutions?

2       **M. LOUIS MORNEAU:**

3           Bien, les résultats, en fait, on a ciblé six (6)  
4           sujets prioritaires. Il y avait la question de la  
5           pérennité, hein, des corps de police autochtones.  
6           De ce côté-là, il y a eu des... nous, on considère  
7           qu'il y a eu des... quand même des gains de faits à  
8           ce sujet-là, puisque 1) le programme, le programme,  
9           le PSPPN qu'on appelle, là, du fédéral, a été  
10          renouvelé, il y a eu des... il y a eu de l'argent  
11          additionnel là-dedans, il y a la possibilité de  
12          faire des ententes sur dix (10) ans. Ça amène une  
13          meilleure stabilité, ça, on est conscients de ça.

14                Vous savez, présentement, on a... sur vingt-  
15          deux (22) ententes, il y en a dix (10) qui sont  
16          entendues pour une durée de dix (10) ans. Il y en a  
17          des plus courtes, parce que dans le fond, on est à  
18          l'écoute aussi puis s'il y a des communautés qui  
19          sont plus à l'aise de faire une entente de cinq (5)  
20          ans ou de trois (3) ans ou d'un an, on y va avec ça  
21          puis on continue par après, mais dans le fond, lors  
22          de ce comité-là, donc il y avait une question de  
23          pérennité, il y avait aussi des questions d'achat  
24          d'équipements. Il y avait des questions aussi de...  
25          entre autres, mais pour l'exemple achat

1 d'équipements, on a continué de travailler entre-  
2 temps pour voir est-ce qu'il y aurait possibilité de  
3 faire des achats regroupés, pour faciliter, pour  
4 baisser les coûts d'acquisition de véhicules ou  
5 d'autres sortes d'équipements pour les corps de  
6 police et puis on a avancé de ce côté-là, puis là,  
7 on est rendus à en rediscuter, finalement.

8 Donc il y a certaines avancées, mais la  
9 première avancée ç'a été de cibler quand même ces  
10 points-là. Donc comme je vous disais, il y a eu le  
11 travail sur les ententes, il y a encore du travail à  
12 faire, bien entendu.

13 **Me ARIANNE MARTEL:**

14 Puis, bon, peut-être que ça se recoupe un petit peu,  
15 là, mais dans votre plan d'action, votre plan  
16 stratégique plutôt, vous dites que vous favorisez  
17 une... un rapprochement avec les communautés  
18 autochtones. Est-ce que c'est dans cette  
19 optique-là, c'est vraiment les dialogues que vous  
20 voulez installer puis les tables de consultation?

21 **MME KATHIA PETIT:**

22 En fait, c'est plus large que ça, là, donc...

23 **Me ARIANNE MARTEL:**

24 O.K.

25 **MME KATHIA PETIT:**

1 Mais oui, bon, la question de la police autochtone,  
2 c'est un point, mais dans notre... dans notre  
3 planification stratégique, ce qu'on visait c'était  
4 vraiment plus large qu'uniquement la police, donc  
5 c'était plus dans l'esprit de la création du Bureau  
6 des relations avec les Autochtones, donc d'accroître  
7 les échanges à tous les niveaux, puis comme je vous  
8 expliquais, de créer une espèce de réflexe  
9 autochtone où on consulte un peu plus, et c'est ce  
10 qu'on a appliqué dans différents projets récents  
11 dont on pourra parler plus tard, comme le  
12 développement de l'approche de police...  
13 d'inspection des corps de police autochtones qu'on  
14 est en train de développer en collaboration avec les  
15 Autochtones, mais j'aurai l'occasion d'y revenir  
16 peut-être plus tard, et aussi tout ce qui est... qui  
17 a été la transition Val-d'Or. Donc vous savez, ce  
18 qu'on a annoncé qui est rentré en vigueur le  
19 dix-sept (17) septembre dernier, ça, ça visait, là,  
20 le transfert des enquêtes, là, donc vers le BEI et  
21 tout, donc ça, on l'a travaillé en étroite  
22 collaboration avec les Autochtones.

23 Donc c'est... c'est dans cet esprit-là et c'est  
24 ça que ça vise puis j'imagine que j'aurai la chance,  
25 là, de vous... de vous parler plus tard de comment

1           on l'a fait puis de ce que ça nous a apporté aussi à  
2           nous comme ministère puis on est très contents de la  
3           façon dont les choses se passent à l'heure actuelle.

4           **M. LOUIS MORNEAU:**

5           Pour compléter peut-être...

6           **Me ARIANNE MARTEL:**

7           Oui.

8           **M. LOUIS MORNEAU:**

9           ... c'est sûr que ce qu'on fait du côté des corps de  
10          police autochtones, les discussions, ça va  
11          effectivement... c'est en lien avec le plan  
12          stratégique, on est cohérents avec ça.

13          **Me ARIANNE MARTEL:**

14          Hum, hum.

15          **Me PAUL CRÉPEAU:**

16          Je vais prendre la relève un petit... un court  
17          moment pour traiter de certains sujets avec vous,  
18          particulièrement au niveau de l'embauche. Alors on  
19          va commencer peut-être par l'embauche au sein du  
20          ministère de la Sécurité publique.

21                 On constate d'après certaines statistiques  
22          auxquelles nous avons eu accès puis des réponses du  
23          Ministère qu'il n'y a en fait aucun Autochtone à  
24          l'heure actuelle, en fait, il y en a jamais eu entre  
25          deux mille un (2001) et deux mille dix-huit (2018)

1 en matière des services policiers dans les cadres et  
2 les professionnels au MSP, c'est bien exact, ça?

3 **MME KATIA PETIT:**

4 Dans l'ensemble du Ministère?

5 **Me PAUL CRÉPEAU:**

6 Non, en matière de... des opérations policières, des  
7 services policiers.

8 **MME KATIA PETIT:**

9 O.K.

10 **M. LOUIS MORNEAU:**

11 Vous dites aucun...

12 **MME KATIA PETIT:**

13 Aucun aux affaires policières.

14 **Me PAUL CRÉPEAU:**

15 Aucun Autochtone à l'emploi du Ministère dans cette  
16 direction-là.

17 **M. LOUIS MORNEAU:**

18 Présentement, non.

19 **Me PAUL CRÉPEAU:**

20 Non.

21 **M. LOUIS MORNEAU:**

22 Je crois pas qu'il y en a eu, effectivement.

23 **Me PAUL CRÉPEAU:**

24 Et si je vous disais qu'il y en a pas eu entre deux  
25 mille un (2001) et deux mille dix-huit (2018) dans



1           les chiffres qu'on a obtenus?

2       **M. LOUIS MORNEAU:**

3           (Inaudible).

4       **Me PAUL CRÉPEAU:**

5           Non. Bon, alors on...

6       **MME KATIA PETIT:**

7           Je pense que non.

8       **M. LOUIS MORNEAU:**

9           Je penserais pas, non.

10       **Me PAUL CRÉPEAU:**

11           Hein? O.K. Alors on a... à partir de cette  
12           donnée-là, il y a peut-être un vide un peu de... de  
13           connaissances, comment vous faites, justement, pour  
14           aller chercher cette sensibilité-là aux réalités  
15           autochtones s'il y a personne chez vous à l'interne  
16           qui peut vous orienter sur cette question-là?

17       **M. LOUIS MORNEAU:**

18           O.K.

19       **Me PAUL CRÉPEAU:**

20           Peut-être de façon générale.

21       **M. LOUIS MORNEAU:**

22           Bon. Bien, premièrement, c'est... la... comment je  
23           pourrais dire donc, le... c'est pas parce qu'on veut  
24           pas engager de gens d'origine autochtone, mais bien  
25           évidemment, c'est pas... il y a une rareté de

1           ressources si on peut dire...

2       **Me PAUL CRÉPEAU:**

3           Hum, hum.

4       **M. LOUIS MORNEAU:**

5           ... en même temps, lorsque... lorsqu'on réussit à  
6           aller chercher quelqu'un, ça peut être aussi  
7           quelqu'un qui était dans un autre ministère à un  
8           moment donné, on peut se cannibaliser un petit peu  
9           entre nous, mais bon, donc il y a quand même une  
10          rareté de ressources.

11                Qu'est-ce qu'on fait pour... pour pallier à ça?  
12           Il y a de la formation, il y a évidemment de la  
13           formation pour nos employés. Les gens qui  
14           travaillent, là, dans l'équipe de l'organisation  
15           policière, principalement aussi de ceux du côté des  
16           négociations, ils ont eu toutes sortes de  
17           formations, euh... formation sur la sécurisation  
18           culturelle, formation de toutes sortes d'éléments,  
19           là, en matière autochtone au cours des années. On a  
20           des gens qui sont... qui ont un profil qui, à la  
21           base, (inaudible) expérience entre cinq (5) et douze  
22           (12) ans dans le domaine, alors il y a de  
23           l'accumulation, hein, il y a du vécu qui se fait de  
24           ce côté-là, mais au-delà de ça, il y a la... il y a  
25           le bureau de liaison qui nous aide aussi, de

1 relations autochtones, il y a de la consultation à  
2 faire, qu'on fait également, donc c'est un peu ça.

3 Toi, t'avais-tu des éléments plus *général*s?

4 **MME KATIA PETIT:**

5 Non, effectivement, je pense que c'est assez... on y  
6 va avec soit... il y a trois (3) solutions  
7 principales...

8 **M. LOUIS MORNEAU:**

9 Oui.

10 **MME KATIA PETIT:**

11 ... puis je pense que tu les as énumérées, là.

12 **M. LOUIS MORNEAU:**

13 Hum.

14 **MME KATIA PETIT:**

15 C'est de la consultation, des partenariats,  
16 développement de partenariats, on le fait beaucoup  
17 aussi du côté correctionnel, là, c'est sûr que ça  
18 s'applique moins à monsieur, mais le développement  
19 qu'on n'a pas une expertise, des fois on va aller  
20 donner des contrats, des ententes de services avec  
21 des partenaires. Il y a effectivement beaucoup de  
22 formations puis il y a de l'accompagnement puis de  
23 l'expertise.

24 Donc nous, ce qu'on a voulu faire aussi avec le  
25 développement du Bureau des relations avec les

1           Autochtones, c'est éviter que les affaires  
2           autochtones ça soit l'affaire d'une seule personne,  
3           donc d'essayer de développer l'expertise, puis on a  
4           créé un réseau de répondants, donc l'ensemble des  
5           personnes qui ont à traiter d'affaires autochtones  
6           au sein de notre ministère sont maintenant... puis  
7           même de la Sûreté du Québec sont rassemblées aussi  
8           au sein d'un forum chez nous qui est coordonné par  
9           le Bureau, puis avec ce forum-là, ce qu'on essaie de  
10          faire, c'est de donner de la formation, entre  
11          autres, le SAA est venu une journée, donner une  
12          formation une journée, donc etc., donc on essaie  
13          de... de diffuser de l'information et tout.

14                 Je dois vous dire que nous aussi, au Bureau des  
15          relations avec les Autochtones, on a eu de la  
16          difficulté à embaucher. J'avais un poste, entre  
17          autres, et je souhaitais ardemment trouver quelqu'un  
18          d'origine autochtone pour occuper le poste, puis  
19          malheureusement, pour toutes sortes de raisons, les  
20          règles gouvernementales, vous savez, on doit avoir  
21          des personnes qui sont déclarées aptes dans des  
22          banques de candidatures, donc c'est vraiment  
23          difficile. Il y a pas personne...

24                 Encore récemment, on a travaillé avec Me *Jion*,  
25          que vous allez rencontrer bientôt au Bureau des

1 enquêtes indépendantes, pour embaucher un agent de  
2 liaison autochtone au sein de son... de son  
3 organisation dans toute la transition Val-d'Or, et  
4 on a cherché conjointement, le Ministère et le  
5 Bureau des enquêtes indépendantes, des... dans  
6 toutes les listes de candidatures, on a envoyé même  
7 des gens, des personnes d'origine autochtone qui  
8 étaient dans des vieilles banques de données, donc  
9 on a retourné des courriels, savoir "êtes-vous  
10 intéressé, on a ce poste-là, voici la description de  
11 l'emploi". Malheureusement, on n'a pas trouvé, donc  
12 dans ce cas-là, on a trouvé une façon... on a trouvé  
13 une façon alternative, je dirais, de procéder à  
14 l'embauche d'une personne, donc en invoquant  
15 certaines règles puis avec l'aide de partenaires,  
16 dont Femmes autochtones du Québec et d'autres  
17 personnes qui nous ont soumis des candidatures.  
18 Donc c'est un petit peu comme ça, on peut aller  
19 chercher de l'information, pallier à certains  
20 besoins. Comme, ça, on l'a fait aussi avec les  
21 Services parajudiciaires autochtones dans le cadre  
22 aussi du mandat de Val-d'Or.

23 Donc je vous dirais c'est les grandes... les  
24 grandes façons. Donc on peut pas... comme vous avez  
25 déjà dit, on n'a pas nécessairement une baguette

1 magique, là, donc on essaie de faire puis de  
2 développer puis il y a peut-être... on pourrait  
3 peut-être améliorer nos façons de rejoindre les  
4 personnes d'origine autochtone pour faciliter ou  
5 favoriser leur... en tout cas, susciter leur intérêt  
6 à venir travailler au gouvernement, hein, peut-être  
7 qu'on a des efforts à faire en ce sens-là, mais je  
8 pense qu'on fait face à la même réalité que tout le  
9 monde, là, à l'heure actuelle.

10 **Me PAUL CRÉPEAU:**

11 Et je comprends bien, entre autres, une des parties  
12 du problème ça vient de la rigidité des règles  
13 gouvernementales au niveau de l'embauche, des  
14 concours d'aptitudes, il y a peut-être des bons  
15 candidats qui se perdent au niveau de ces règles-là?

16 **MME KATHIA PETIT:**

17 Bien, écoutez, je suis pas assez spécialiste pour  
18 vous dire que c'est la cause. C'est certain qu'au  
19 niveau gouvernemental, pour une question  
20 d'accessibilité à l'emploi, aux emplois au  
21 gouvernement et tout ça, bon, il y a des règles.  
22 Est-ce c'est... on peut le qualifier de rigide, je  
23 sais pas, mais très certainement c'est peut-être pas  
24 adapté à cent pour cent (100 %) pour les... pour les  
25 Autochtones ou en tout cas pour aller les rejoindre,

1           donc il y a peut-être une réflexion, mais je suis  
2           pas une spécialiste de la question puis on est un  
3           petit peu à l'extérieur de notre... de notre carré  
4           de sable Sécurité publique, mais c'est sûr que s'il  
5           y avait des moyens pour aller les... aller chercher  
6           ces personnes-là autrement, c'est sûr que ça serait  
7           bien.

8           **M. LOUIS MORNEAU:**

9           Il y a...

10          **Me PAUL CRÉPEAU:**

11          Oui?

12          **M. LOUIS MORNEAU:**

13          Si je peux me permettre.

14          **Me PAUL CRÉPEAU:**

15          Oui oui.

16          **M. LOUIS MORNEAU:**

17          Il y a juste un élément additionnel. J'ai oublié de  
18          dire tout à l'heure aussi qu'on travaille aussi avec  
19          l'Association des directeurs de police autochtone,  
20          donc c'est... c'est une... c'est un forum qui peut  
21          être utile aussi, là, donc pour échanger pour  
22          justement bénéficier de leurs connaissances, du vécu  
23          qu'ils ont, euh... donc il y a des liens avec eux  
24          puis ça arrive aussi qu'il y a des gens qui sont  
25          désignés par l'Association pour travailler sur

1           certains de nos comités.

2       **Me PAUL CRÉPEAU:**

3           O.K. Alors ça, ça vous donne... le terme, là,  
4           ", ça vous donne quand même accès à une  
5           connaissance et une relation avec les gens dans la  
6           communauté. Je me posais la question, est-ce qu'il  
7           y a au MSP, et je le pose d'une façon générale,  
8           est-ce qu'il y a un conseil, un groupe de sages  
9           autochtones qui sont là auxquels vous avez accès  
10          quand vous voulez, avec lesquels vous vous  
11          rencontrez peut-être sur une base formelle ou  
12          informelle, des gens qui peuvent vous aider dans vos  
13          orientations des politiques?

14       **MME KATHIA PETIT:**

15          En fait, non. On n'a pas de groupe de sages comme  
16          ça, par contre, il y a certains forums qui nous  
17          permettent de consulter, je vous dirais, puis je  
18          reviens encore sur Val-d'Or, parce que c'est très  
19          intéressant le modèle qu'on a fait, la transition.

20                Les personnes... il y avait différents groupes  
21          autochtones qui suivaient les enjeux en lien avec...  
22          avec les événements de Val-d'Or, donc il y avait un  
23          groupe, essentiellement, c'est tout des femmes qui  
24          sont sur le groupe, dans lequel il y a, par exemple,  
25          l'APNQL, Femmes autochtones du Québec, il y a le



1           Regroupement des centres d'amitié autochtones, le  
2           Centre d'amitié autochtone de Val-d'Or, etc., donc  
3           eux s'étaient fait une structure entre elles pour  
4           suivre un peu...

5           **Me PAUL CRÉPEAU:**

6           Oui.

7           **MME KATIA PETIT:**

8           ... ce qui se passait et tout, Me Fanny Lafontaine  
9           avait eu l'occasion d'aller les rencontrer, donc  
10          nous, quand on a voulu réfléchir à la transition  
11          Val-d'Or, on savait qu'on avait besoin vraiment  
12          d'une adhésion, je dirais, du milieu autochtone, on  
13          pouvait pas juste annoncer ça puis l'implanter  
14          directement, alors on nous a offert d'aller les  
15          rencontrer, d'aller expliquer les différents enjeux,  
16          nos solutions, de voir qu'est-ce qu'on pourrait  
17          faire pour que ça soit plus facilement... pour que  
18          ça réponde à... mieux à leurs besoins, et on a fait  
19          quelques rencontres, ç'a... c'est pour ça que la  
20          transition, là, on a pris le temps de bien faire les  
21          choses, puis au bout de la ligne, donc on a vraiment  
22          appris beaucoup, mutuellement, je pense eux ont  
23          appris sur notre processus, nous, on a appris aussi,  
24          puis on est arrivés avec une solution qui a fait  
25          l'unanimité avec une... même une recommandation de

1 la... une résolution de l'APNQL.

2 Donc ça, on a... on a beaucoup appris puis on  
3 aimerait ça reproduire ça. Est-ce que c'est un  
4 groupe de sages, non, mais c'était clairement, par  
5 contre, un groupe de personnes intéressées et qui  
6 connaissaient la réalité des femmes qui portent  
7 plainte et tout. Donc c'est un peu vers là qu'on  
8 veut aller, c'est ça notre... notre vision, entre  
9 guillemets, là.

10 **Me PAUL CRÉPEAU:**

11 Dans le fond, vous venez peut-être de nous donner la  
12 solution, c'est une approche peut-être tout à fait  
13 informelle en dehors des règles de la fonction  
14 publique où on est allé consulter avant de prendre  
15 des décisions?

16 **MME KATHIA PETIT:**

17 Hum, hum. Tout à fait.

18 **Me PAUL CRÉPEAU:**

19 Je comprends, ça s'est fait beaucoup, là, dans la  
20 transition, ce que certains ont appelé le "volet 3"  
21 après les enquêtes du SPVM vers les pouvoirs  
22 maintenant qui sont donnés au Bureau des enquêtes  
23 indépendantes. C'est un... peut-être un petit  
24 problème qui était quand même assez gros, mais la  
25 démonstration est faite que l'approche de

1 consultation, aller chercher l'accord, l'appui des  
2 communautés, ç'a donné quelque chose de bien où tout  
3 le monde s'entend.

4 Est-ce qu'il y a... est-ce qu'il y a moyen  
5 d'envisager de trans... de prendre cette formule-là  
6 et peut-être l'implanter d'une façon plus formelle  
7 au MSP dans... ou du moins au Bureau des relations  
8 autochtones pour toujours avoir cet... ce réflexe-là  
9 d'aller consulter auparavant?

10 **MME KATHIA PETIT:**

11 Sincèrement, on n'est pas fermés à aucune solution,  
12 donc effectivement, peut-être que ça serait bien.  
13 Il faudrait peut-être aussi le réfléchir plus  
14 globalement, parce qu'à un moment... si chacun des  
15 ministères qui fait affaire avec les Autochtones se  
16 crée un groupe, il va peut-être... on va peut-être  
17 encore avoir affaire à une rareté de, je dirais, de  
18 personnes.

19 Ce qui est important par contre, c'est de...  
20 nous, on veut parler au bon interlocuteur, puis je  
21 sais pas si le bon interlocuteur, je veux dire au  
22 niveau contenu, ça peut être un groupe, toujours  
23 le... le même groupe. Je pense que ça dépend  
24 vraiment des problématiques.

25 Dans Val-d'Or, ce que... ce que je viens

1 d'expliquer, c'étaient des femmes, c'était beaucoup  
2 des femmes ou des groupes qui travaillent auprès des  
3 victimes, c'est ça qu'on avait besoin à ce  
4 moment-là. Si on veut parler de police autochtone,  
5 je pense pas que c'est la bonne tribune. Donc nous,  
6 ce qui est important, c'est de trouver le bon  
7 interlocuteur et au bon niveau, pas toujours au  
8 niveau politique, des fois c'est... il faut qu'on  
9 travaille aussi ensemble à un niveau plus  
10 opérationnel de gens qui sont... qui sont confrontés  
11 aux problématiques au quotidien.

12 Donc je pense vraiment que c'est ça la voie de  
13 passage puis je sais pas si une structure permanente  
14 avec toujours les mêmes joueurs ça répondrait à ce  
15 besoin de connaissances un petit peu plus fines  
16 qu'on a quand on a besoin d'échanger, mais c'est...  
17 très certainement, c'est une piste de réflexion à  
18 explorer.

19 **Me PAUL CRÉPEAU:**

20 On revient, alors on regardait tout à l'heure ce qui  
21 était votre... la connaissance qu'avait le Ministère  
22 sur les réalités autochtones, le fait qu'il n'y  
23 avait pas d'Autochtones dans les postes de direction  
24 au Ministère. Si on regarde maintenant au niveau de  
25 embauche, représentativité autochtone, le travail

1           que fait le Ministère à l'égard alors de  
2           supervision, coordination – j'enlève le mot  
3           "supervision" – coordination avec les corps de  
4           police autochtones, quel rôle avez-vous à jouer  
5           auprès des corps de police pour favoriser  
6           l'embauche, la rétention de bons candidats  
7           autochtones dans les corps de police autochtones?

8           **MME KATIA PETIT:**

9           Je vais passer la parole à mon collègue...

10          **M. LOUIS MORNEAU:**

11          Oui.

12          **MME KATIA PETIT:**

13          ... parce qu'il y a un comité en...

14          **M. LOUIS MORNEAU:**

15          Oui, effectivement. Bien... oui, il y a eu une  
16          décision de prendre... de mettre sur pied un comité  
17          sur la formation, euh... la formation des futurs  
18          policiers autochtones et des policiers qui sont  
19          en... au sein des corps de police autochtones. Ça,  
20          c'est notre mesure, là, la... je pense la plus... la  
21          plus concrète, là, pour aller plus loin là-dedans.

22                 Donc ce comité-là regroupe les gens du milieu  
23          de l'enseignement, l'École nationale de police et  
24          aussi des représentants des corps de police  
25          autochtones également, et là, c'est là-dedans qu'on

1           regarde, on analyse qu'est-ce qui peut être fait à  
2           partir du moment de la planification de la main-  
3           d'oeuvre aller jusqu'au maintien et en passe...  
4           jusqu'au maintien en poste et puis toutes les étapes  
5           entre ça, donc qu'est-ce qui peut faciliter, euh...  
6           point de vue financier, point de vue aussi  
7           logistique, structurel, qu'est-ce qui peut être  
8           fait, justement, pour aller plus loin là-dedans, et  
9           c'est un... c'est assez... c'est complexe, on le  
10          sait. Il y a eu... il y a déjà eu, là, des  
11          réflexions à ce sujet-là, le comité est en... est en  
12          mouvement, il y a eu une rencontre, et il y a un  
13          plan de travail serré, justement, cet automne  
14          là-dessus pour avancer, arriver avec des  
15          recommandations.

16       **Me PAUL CRÉPEAU:**

17           O.K. La... est-ce que le MSP a des programmes  
18           pour... visant à faciliter l'embauche de candidats  
19           autochtones dans les corps de police? Est-ce que le  
20           MSP...

21       **M. LOUIS MORNEAU:**

22           Oui.

23       **Me PAUL CRÉPEAU:**

24           ... a ces programmes-là?

25       **M. LOUIS MORNEAU:**

1 Non, mais... non, mais...

2 **MME KATIA PETIT:**

3 Non, en fait, c'est pas... c'est pas dans notre  
4 domaine de, je dirais, de compétence, c'est-à-dire  
5 que l'embauche des policiers par les corps de  
6 police, donc ça relève habituellement des villes,  
7 donc des autorités, donc non. Donc on n'a pas de  
8 directives ou de programmes, par contre, ça veut pas  
9 dire qu'on peut pas travailler avec les corps de  
10 police pour essayer de trouver des solutions aux  
11 difficultés qui... auxquelles ils font face, puis  
12 c'est d'ailleurs ce que... ce qu'on fait par le  
13 biais entre autres du comité, parce qu'on sait que  
14 ça part avant tout de la formation, donc de la  
15 banque, de la base de candidatures, là, de personnes  
16 en fait intéressées à occuper la fonction, là, chez  
17 les Autochtones, donc... Donc on peut faire ce  
18 genre d'initiatives là, mais c'est... je vous dirais  
19 qu'on... l'embauche, c'est vraiment plus de  
20 compétence de chacun des corps de police, là, et non  
21 du Ministère.

22 **Me PAUL CRÉPEAU:**

23 D'autre part, ça fait partie quand même des  
24 obligations du Ministère, et je réfère peut-être  
25 spécifiquement à l'article 48.2 de la Loi de police

1           où on dit que les corps de police doivent favoriser  
2           « une représentativité adéquate du milieu qu'ils  
3           desservent ».

4           **MME KATIA PETIT:**

5           Hum, hum.

6           **Me PAUL CRÉPEAU:**

7           Vous avez l'obligation de supervision de la Loi de  
8           police, alors est-ce... quelles mesures vous prenez  
9           pour vous assurer que les corps de police respectent  
10          cette obligation-là de représentativité?

11          **MME KATIA PETIT:**

12          Écoutez...

13          **M. LOUIS MORNEAU:**

14          Oui. Vas-y, vas-y.

15          **MME KATIA PETIT:**

16          ... annuellement, on a...

17          **M. LOUIS MORNEAU:**

18          Oui.

19          **MME KATIA PETIT:**

20          ... on a quand même un...

21          **M. LOUIS MORNEAU:**

22          Un rapport, hum, hum.

23          **MME KATIA PETIT:**

24          ... oui, c'est ça, on a un questionnaire sur  
25          l'administration des corps de police et on leur



1           demande de nous... de nous fournir les données,  
2           notamment des données à ce sujet-là, donc il y a une  
3           certaine... pas une reddition de comptes, mais  
4           plutôt...

5           **M. LOUIS MORNEAU:**

6           Un suivi.

7           **Me PAUL CRÉPEAU:**

8           Un questionnement.

9           **MME KATIA PETIT:**

10          ... un suivi...

11          **M. LOUIS MORNEAU:**

12          Oui.

13          **MME KATIA PETIT:**

14          ... qui est fait, puis on sait que c'est une  
15          préoccupation de l'ensemble des corps de police, une  
16          représentativité des... aussi des communautés  
17          culturelles, ça dépasse juste la question  
18          autochtone.

19          **Me PAUL CRÉPEAU:**

20          Oui.

21          **MME KATIA PETIT:**

22          Donc c'est une... une préoccupation, surtout des  
23          corps de police qui... qui ont affaire avec ces  
24          clientèles-là, donc, t'sé, des corps de police comme  
25          la Sûreté du Québec ou le Service de police de la

1 ville de Montréal, etc., mais au-delà de ça, je vous  
2 dirais pas, non, qu'on fait des actions dans ce  
3 domaine-là.

4 **M. LOUIS MORNEAU:**

5 Non.

6 **Me PAUL CRÉPEAU:**

7 O.K., alors vous questionnez, vous prenez les  
8 réponses, mais il y a pas de suivi, et si on  
9 s'aperçoit, je le sais pas, si... est-ce que la  
10 courbe est ascendante, est-ce qu'elle est  
11 descendante, c'est-à-dire à travers le temps, est-ce  
12 qu'on s'aperçoit qu'il y a une diminution d'embauche  
13 d'Autochtones à... puis là, je reste dans les corps  
14 de police autochtones, si on s'aperçoit qu'il y a  
15 une diminution au niveau de l'embauche, est-ce que  
16 vous avez des moyens d'intervenir pour justement  
17 favoriser une meilleure représentativité à  
18 l'intérieur des corps de police autochtones?

19 **M. LOUIS MORNEAU:**

20 Je pense que le moyen qu'on est en train de mettre  
21 en place avec le comité sur la formation, c'est un  
22 moyen pour justement trouver des solutions pour  
23 avancer là-dedans, donc... et on peut... on n'est  
24 pas... on peut pas le faire tout seuls, il faut le  
25 faire vraiment avec... avec les intervenants puis il

1           faut trouver des solutions de ce côté-là. Donc  
2           c'est peut-être pas un moyen concr... réel  
3           d'arriver, bien, réel, je veux dire immédiat de  
4           dire, "O.K., voici, vous allez augmenter votre...  
5           la... le pourcentage de... de gens d'origine  
6           autochtone ou autre", mais en même temps, c'est  
7           complexe et puis on n'est pas... on peut pas de  
8           toute façon obliger, mais je crois que le comité,  
9           c'est notre façon d'essayer d'avancer de ce côté-là.

10       **MME KATIA PETIT:**

11           C'est plus de travailler ensemble, je pense...

12       **M. LOUIS MORNEAU:**

13           Oui.

14       **MME KATIA PETIT:**

15           ... et non d'obliger. Quand bien même on oblige les  
16           corps de police à embaucher des Autochtones, s'il y  
17           en a pas qui veulent être policiers, on n'est pas  
18           plus avancés, donc on est plus en accompagnement en  
19           échange avec les corps de police pour trouver des  
20           solutions puis on... on le suit puis on le sait, là,  
21           jusqu'à un...

22       **M. LOUIS MORNEAU:**

23           Oui oui.

24       **MME KATIA PETIT:**

25           ... certain point, là, la... c'est quoi la tendance,

1           etc., donc c'est pour ça, puis on pense que ça passe  
2           vraiment par la relève. La solution passe par la  
3           relève, d'où le comité sur la formation. On pense  
4           que c'est vraiment la... la solution, là, on peut  
5           pas... sinon, je suis pas sûre qu'on va arriver...

6           **M. LOUIS MORNEAU:**

7           Non.

8           **MME KATIA PETIT:**

9           ... par autre chose que ça, là.

10          **M. LOUIS MORNEAU:**

11          Alors c'est là-dessus qu'on investit.

12          **MME KATIA PETIT:**

13          C'est ça.

14          **Me PAUL CRÉPEAU:**

15          On constate... on... Est-ce que je me trompe en  
16          vous disant que au niveau, entre autres,  
17          particulièrement, je pense à la formation des... des  
18          jeunes policiers qui passent par l'École nationale  
19          de police où on a un programme tout de même assez  
20          rigide, c'est le même programme pour l'ensemble des  
21          gens qui veulent définir policiers au Québec, euh...  
22          les... est-ce que... Et je rappelle peut-être une  
23          phrase qui a été prononcée ici récemment par le  
24          directeur du Service de police de Eeyou Eenu Police  
25          Force qui nous disait à quel point une des exigences

1 de l'École nationale en matière de tests d'aptitudes  
2 physiques était un empêchement d'aller chercher pour  
3 lui rapidement sept excellentes... sept (7) ou huit  
4 (8) excellentes candidates qui avaient... qui  
5 étaient prêtes, mais qui passaient pas les tests  
6 physiques.

7 Alors on se pose juste la question, est-ce  
8 qu'il y a pas à ce moment-là une rigidité dans toute  
9 cette structure-là, entre autres de la formation en  
10 commençant à l'École nationale de police, qui  
11 empêche d'aller chercher des bons candidats et  
12 candidates tout de suite qui seraient prêts à  
13 fonctionner, autrement dit, régler des problèmes,  
14 là, rapidement en s'ajustant à la réalité  
15 autochtone? Et ça, en passant, monsieur Bergeron  
16 nous parlait à ce moment-là de certains tests  
17 physiques qui étaient dus peut-être à la... plus à  
18 des questions de génétique que d'autres, mais les  
19 femmes candidates avaient de la difficulté à faire  
20 le... de passer le fameux test physique. Sept (7)  
21 ou huit (8) sur dix (10) avaient échoué ce test-là,  
22 ce qui apparaît quand même gros comme problème.

23 Est-ce que vous avez pas un rôle à jouer  
24 là-dedans de favorise... en favorisant l'embauche,  
25 faire des accommodements, s'ajuster à des réalités,

1           tenir compte de la réalité autochtone?

2       **M. LOUIS MORNEAU:**

3           Vous savez, bon, il y a eu le... il y a eu un  
4           représentant de l'École nationale de police qui est  
5           venu ici.

6       **Me PAUL CRÉPEAU:**

7           Oui. Monsieur Saint-Antoine est venu.

8       **M. LOUIS MORNEAU:**

9           C'est certain qu'à la base, là, la responsabilité  
10          de... de tout ce qui est de l'enseignement pour les  
11          policiers puis les critères et tout ça, c'est de  
12          l'École, mais nous, on est quand même aussi  
13          concernés par ça, évidemment, et c'est eux qui sont  
14          les spécialistes, puis en même temps, avant de  
15          conclure que le test d'aptitudes physiques doit être  
16          changé pour justement faciliter comme ça l'entrée en  
17          fonction de certaines personnes, il faut se rappeler  
18          à la base que la policière, le policier qui va  
19          rentrer en fonction, ça demeure un policier partout  
20          au Québec, hein.

21                Donc le test qui a été développé pour les  
22          aptitudes physiques, il y a une raison pour ça, là,  
23          c'est que dans le travail policier, c'est un travail  
24          exigeant, c'est un travail qui... qui peut demander,  
25          effectivement, et qui demande des aptitudes

1           physiques, et c'est une question de sécurité tant  
2           qu'à moi aussi pour la... non seulement pour la  
3           sécurité publique lors de son intervention, mais  
4           pour la policière et le policier lui-même et aussi  
5           pour ses collègues de travail.

6           C'est pas simple comme question et je pourrais  
7           dire que je sais et que l'École, je pense, en a  
8           peut-être parlé, je [ne] me rappelle plus, ou en  
9           parlera, mais l'École a fait certaines adaptations  
10          aussi pour faciliter le plus possible l'accès à de  
11          la formation de représentants autochtones, et il y a  
12          eu, par exemple, des ajustements ou des  
13          accommodements du côté, par exemple, du nombre de  
14          participants pour une cohorte, il y a aussi des  
15          facilités de reprise de cet examen-là physique  
16          qui... ils ont facilité l'accès à une reprise plus  
17          rapide.

18          Les statistiques, moi, que... que j'ai  
19          connaissance, là, du côté de la réussite de ces  
20          tests-là, euh... c'est en général, les gens  
21          réussissent le test puis ils passent aussi... il y  
22          en a qui repassent en plus lors de la reprise,  
23          réussissent, la majorité réussissent. Là, donc j'ai  
24          de la misère à vous dire tout de suite comme ça  
25          qu'il faudrait... il faudrait changer ces règles-là.

1 Il y a à considérer ce que je vous disais  
2 précédemment de... pour ça.

3 **Me PAUL CRÉPEAU:**

4 Mais ce qui maintient une approche mur à mur, pour  
5 être policier au Québec, tout le monde doit réussir  
6 la même formation...

7 **M. LOUIS MORNEAU:**

8 Et vous savez, il y a un autre élément, c'est que le  
9 policier ou la policière qui va aller... bon, il  
10 peut rester dans son corps de police...

11 **Me PAUL CRÉPEAU:**

12 Oui.

13 **M. LOUIS MORNEAU:**

14 ... mais il peut aussi être appelé à aller ailleurs  
15 également, alors il est policier partout, là.

16 **MME KATHIA PETIT:**

17 Excusez-moi, je voudrais juste ajouter...

18 **M. LOUIS MORNEAU:**

19 Oui.

20 **MME KATHIA PETIT:**

21 ... parce que vous dites c'est la même formation  
22 pour tout le monde, mais ça, c'est pas tout à fait  
23 exact, parce que comme monsieur Saint-Antoine l'a  
24 expliqué quand qu'il est venu, il y a une formation  
25 spécifique pour les Autochtones...



1 **Me PAUL CRÉPEAU:**

2 Oui.

3 **M. LOUIS MORNEAU:**

4 C'est vrai aussi.

5 **MME KATIA PETIT:**

6 ... donc il y a deux... c'est pas un programme mur à  
7 mur, il y a eu des adaptations...

8 **Me PAUL CRÉPEAU:**

9 Oui.

10 **MME KATIA PETIT:**

11 ... en termes de formation qui ont été faites pour  
12 les Autochtones. Là, on est plus au niveau des  
13 conditions d'admissibilité.

14 **Me PAUL CRÉPEAU:**

15 D'admissibilité, j'aurais dû utiliser comme  
16 expression. Mais est-ce que c'est possible même  
17 d'envisager ce que certaines professions  
18 reconnaissent comme un genre de permis d'exercice  
19 restreint? C'est... lancer l'idée...

20 **M. LOUIS MORNEAU:**

21 Mais là...

22 **Me PAUL CRÉPEAU:**

23 ... quelqu'un qui veut travailler uniquement...

24 **M. LOUIS MORNEAU:**

25 Oui.

1 **Me PAUL CRÉPEAU:**

2 Un Autochtone qui voudrait travailler uniquement en  
3 milieu autochtone, c'est son milieu, euh... et si je  
4 pense encore le fameux test physique qui semble être  
5 une problématique, s'il y a un accommodement qui est  
6 fait, est-ce que c'est imagina... est-ce qu'on peut  
7 imaginer un permis d'exercice restreint? Je fais  
8 rien que lancer l'idée comme ça.

9 **M. LOUIS MORNEAU:**

10 Moi... bien, là, tant qu'à parler d'une idée comme  
11 ça, moi, ce que ça me dit, c'est que ça soulève des  
12 questions, là, du genre, premièrement, ça serait pas  
13 comme un retour en arrière à ce moment-là d'avoir  
14 deux (2) classes de policiers? Ça... je trouve ça  
15 un peu embêtant pour le...

16 **Me PAUL CRÉPEAU:**

17 O.K.

18 **M. LOUIS MORNEAU:**

19 ... la question.

20 **MME KATIA PETIT:**

21 Surtout qu'on nous demande...

22 **M. LOUIS MORNEAU:**

23 Oui. Hein?

24 **MME KATIA PETIT:**

25 On nous demande de les traiter tous équitablement.

1 **M. LOUIS MORNEAU:**

2 Bien entendu.

3 **MME KATIA PETIT:**

4 On s'attend à des corps de...

5 **M. LOUIS MORNEAU:**

6 Bien oui.

7 **MME KATIA PETIT:**

8 ... police autochtones...

9 **M. LOUIS MORNEAU:**

10 Bien oui, bien oui.

11 **MME KATIA PETIT:**

12 ... de même niveau de service que les corps de  
13 police réguliers ou la même qualité de service.

14 **M. LOUIS MORNEAU:**

15 C'est ça. Puis je reviens sur la question de la  
16 sécurité publique par après, d'avoir une catégorie  
17 comme ça, peut-être qu'on diminuerait la sécurité  
18 publique.

19 **Me PAUL CRÉPEAU:**

20 Je voulais juste prendre leurs termes, c'est parce  
21 que vous avez parlé de les traiter équitablement,  
22 mais voulez-vous dire de façon égale? Est-ce que  
23 c'est l'égalité qui est la même pour tout le monde à  
24 travers le Québec ou l'égalité doit tenir compte de  
25 certaines adaptations?

1 **MME KATIA PETIT:**

2 Bien, c'est sûr qu'il y a des adaptations, mais sauf  
3 qu'à la base, les travaux, puis on nous a  
4 beaucoup... dans différents témoignages qui sont  
5 venus, on nous a vraiment dit que c'était une police  
6 qui avait une forme... une police à deux (2)  
7 vitesses, c'est beaucoup ce que les gens vous ont  
8 dit, donc de prévoir que les personnes, par exemple,  
9 autochtones qui... qui travailleraient juste dans  
10 des corps de police autochtones, c'est comme de  
11 venir dire que eux c'est correct qu'ils répondent  
12 pas aux mêmes exigences que les autres au niveau  
13 physique alors que l'intervention au quotidien puis  
14 le travail policier au quotidien c'est quand même la  
15 même réalité.

16 Donc je pense pas qu'on peut fermer la porte à  
17 ce genre d'adaptations là complètement, mais  
18 c'est-à-dire que c'est plus complexe que ça semble à  
19 première vue puis je suis pas sûre qu'on est les  
20 mieux placés pour juger de l'impact...

21 **M. LOUIS MORNEAU:**

22 Ça, c'est sûr.

23 **MME KATIA PETIT:**

24 ... de ça sur la...

25 **M. LOUIS MORNEAU:**

1           Puis c'est le genre de choses, je pense, qui va être  
2           à... qui est à discuter dans notre comité sur la  
3           formation, parce que dans le fond, le but, là, de ce  
4           comité-là, c'est de rendre accessible des emplois  
5           policiers pour les... pour des futurs policiers  
6           auto... pour des Autochtones et les maintenir en  
7           poste. Donc il y a toute cette facette-là, on  
8           regarde tout le spectre, là, du côté de... de cet  
9           accès-là, donc ça sera à analyser aussi.

10       **Me PAUL CRÉPEAU:**

11           Formation. Je voudrais vous parler un petit peu de  
12           formation. On nous a dit, entre autres, que dans  
13           certains... et je pense encore particulièrement au  
14           Eeyou Eenou Police Force, le corps de police des  
15           Eeyou Eenou, qui nous disait qu'ils doivent payer,  
16           euh... on nous avançait un montant de cinquante  
17           (50), soixante mille dollars (60 000 \$), pour faire  
18           traduire des formations qui ne se donnent qu'en  
19           français à l'École nationale de police et que  
20           l'École nationale ne veut pas payer pour cette  
21           traduction-là, alors ils doivent prendre ça à même  
22           leur budget de faire traduire. Êtes-vous au courant  
23           de cette problématique-là?

24       **M. LOUIS MORNEAU:**

25           La traduction de documents...

1 **Me PAUL CRÉPEAU:**

2 Oui. Traduction en anglais, parce que leurs  
3 policiers sont anglophones.

4 **M. LOUIS MORNEAU:**

5 Oui. Bien, je suis plus au courant de la... de la  
6 probléma... bien, de la situation générale de  
7 l'accès à de la formation...

8 **Me PAUL CRÉPEAU:**

9 Oui.

10 **M. LOUIS MORNEAU:**

11 ... pour des gens en langue anglaise, là. Ça, de  
12 façon générale, il y a eu quand même des adaptations  
13 de faites aussi par l'École, mais ça reste un défi  
14 quand même, là.

15 On a entendu, effectivement, des policiers  
16 d'origine... bien, pas d'origine, mais je veux dire  
17 qui parlent anglais, il y a un... il y a un besoin  
18 additionnel, mais il y a quand même eu des... des  
19 efforts de faits de ce côté-là du côté de l'École,  
20 euh... Donc pour la... la traduction comme telle,  
21 moi, j'ai pas eu cette info-là...

22 **Me ARIANNE MARTEL:**

23 O.K.

24 **M. LOUIS MORNEAU:**

25 ... j'ai pas remarqué ça.

1 **Me PAUL CRÉPEAU:**

2 Mais sur cette question-là, justement, où on pense  
3 particulièrement aux communau... les communautés  
4 cries de l'ouest de la province où la langue  
5 anglaise est la langue de travail...

6 **M. LOUIS MORNEAU:**

7 Hum, hum.

8 **Me PAUL CRÉPEAU:**

9 ... où plusieurs policiers ne parlent que l'anglais,  
10 et souvent, l'anglais est la langue de la  
11 communauté, euh... mais ils ne parlent pas le  
12 français, alors ils n'ont pas accès aux formations  
13 qui sont données souvent exclusivement en français  
14 par l'École nationale, est-ce que ce n'est pas à ce  
15 moment-là peut-être un... un déni, j'aime pas  
16 l'expression, mais c'est pas une façon de... de ne  
17 pas donner accès, justement, à des formations de  
18 qualité alors que ces corps policiers là veulent  
19 former leurs policiers, ils sont pas en mesure de le  
20 faire à cause des coûts? Est-ce qu'il y a... est-ce  
21 que vous... le Ministère n'a pas un rôle à jouer  
22 là-dedans, s'assurer que les formations qui visent à  
23 améliorer le travail policier soient équitables  
24 partout sur le territoire, entre autres chez les  
25 Autochtones qui parlent... qui parlent uniquement

1 l'anglais?

2 **M. LOUIS MORNEAU:**

3 C'est sûr qu'on souhaite que tout le monde ait la  
4 même accès à la formation puis il y a eu des efforts  
5 de faits du côté de la formation donnée en anglais,  
6 il y a aussi des adaptations que l'École a faites.  
7 J'ai pas le détail de ça, mais c'est... mais dans le  
8 fond, ma réponse c'est de vous dire, oui, c'est  
9 important, mais je pense pas que le portrait est  
10 si... si noir que ça partout. Il y a des... il y a  
11 des formateurs aussi qui parlent anglais à l'École  
12 de police, il y a des documents aussi qui sont en  
13 anglais. Est-ce qu'ils le sont tous, honnêtement,  
14 je le sais pas, là, euh... Donc c'est un peu ça ma  
15 réponse, moi.

16 **Me PAUL CRÉPEAU:**

17 Peut-être la question plus spécifique.

18 **M. LOUIS MORNEAU:**

19 Hum, hum.

20 **Me PAUL CRÉPEAU:**

21 Est-ce qu'une communauté crie ou un corps de police  
22 anglophone qui veut obtenir une formation qui se  
23 donne actuellement juste en français peut demander  
24 et être certain qu'il l'obtiendra sans avoir à payer  
25 des coûts de traduction? La question est claire,



1           là. Qui doit supporter les coûts de traduction vers  
2           l'anglais dans les communautés qui ne parlent que  
3           l'anglais? Est-ce qu'il y a une réponse claire à  
4           ça?

5           **M. LOUIS MORNEAU:**

6           Il y a pas de réponse super claire à ça, non, hein,  
7           et... et je le sais pas si vous l'avez posée,  
8           celle-là, à l'École de police, mais c'est eux qui  
9           ont à offrir les services et il y a... il reste  
10          des... des discussions à avoir, effectivement, par  
11          rapport à l'accessibilité en anglais. On en... on  
12          en a eu des discussions là-dessus lorsque d'ailleurs  
13          on a eu notre table *ad hoc* dont je vous ai parlé  
14          tout à l'heure l'automne passé, c'était un des  
15          points, la formation, un des sujets prioritaires  
16          parmi les six (6). Alors il y a... effectivement,  
17          on m'a beaucoup parlé de l'accès en anglais puis  
18          aussi même pour la formation de base, alors il y a  
19          du travail à faire de ce côté-là, j'en conviens.

20          **Me PAUL CRÉPEAU:**

21          Merci. La... toujours dans les corps de police,  
22          taux de roulement problématique qui nous a été  
23          pointé par plusieurs chefs de police, et on nous a  
24          parlé même de... je [ne] me souviens plus si c'était  
25          vingt-sept (27) ou trente-sept pour cent (37 %) au

1           niveau du taux de roulement au corps de police Eeyou  
2           Eenou dans un témoignage assez récent, alors quel  
3           est le rôle du MSP là-dedans pour essayer d'assurer  
4           la stabilité dans les... dans les corps de police  
5           autochtones, stabilité veut souvent dire aussi  
6           meilleur service, meilleure connaissance du  
7           territoire, des gens qui habitent dessus, alors quel  
8           est votre rôle là-dedans?

9           **M. LOUIS MORNEAU:**

10           On n'a pas un rôle direct là-dedans. Dans le fond,  
11           nous, notre rôle, on a un rôle d'encadrement, là, de  
12           la Loi puis bien entendu on a un rôle aussi dans le  
13           cadre de nos ententes tripartites avec le  
14           gouvernement fédéral, un rôle de financement. Donc  
15           à la base, la gestion des... des corps de police se  
16           fait par la communauté, par le conseil de bande,  
17           évidemment.

18           Alors la question du roulement, on va... dans  
19           le fond, il y a... il y a une question aussi de  
20           pénurie de main-d'oeuvre, hein, ça, on est  
21           conscients de ça, puis si on regarde du côté des...  
22           des corps de police qui sont pas régionalisés, on  
23           pense que... et c'est pas juste une question  
24           d'argent, c'est une question aussi d'organisation...

25           **Me PAUL CRÉPEAU:**

1           Oui.

2           **M. LOUIS MORNEAU:**

3           ... une question de... je vais revenir à la question  
4           aussi de la régionalisation, là...

5           **Me PAUL CRÉPEAU:**

6           Oui.

7           **M. LOUIS MORNEAU:**

8           ... j'ai commencé à en glisser un mot, mais de ce  
9           côté-là, on pense que si un corps de police est de  
10          plus grande envergure, bien, c'est plus intéressant  
11          aussi pour les policiers. On l'a entendu d'ailleurs  
12          du chef de Kebaowek lors de son témoignage, il nous  
13          disait... il nous disait que, bon, il y a eu une  
14          amélioration du financement, mais ses policiers, à  
15          un moment donné, lorsqu'ils patrouillent à travers  
16          quelques rues, à un moment donné ils trouvent qu'ils  
17          pourraient avoir d'autres défis également.

18          **Me PAUL CRÉPEAU:**

19          Oui.

20          **M. LOUIS MORNEAU:**

21          Donc la régionalisation, je pense ça peut aider  
22          là-dedans, à avoir une certaine stabilité. Il y a  
23          plusieurs... il y a plusieurs facteurs qui peuvent  
24          contribuer. Alors c'est un peu... c'est un peu  
25          là-dedans. On est... oui, on est conscients de ça

1           puis on est préoccupés par ça puis on souhaite une  
2           plus grande stabilité.

3           **LE COMMISSAIRE :**

4           On a entendu beaucoup de choses, d'ailleurs, le chef  
5           Haymond nous parlait de la mise à niveau de  
6           l'édifice du corps de police aussi.

7           **M. LOUIS MORNEAU :**

8           Oui. C'est vrai.

9           **LE COMMISSAIRE :**

10          En tout cas, j'irai pas plus loin. Et de  
11          régionalisation, effectivement...

12          **M. LOUIS MORNEAU :**

13          Oui.

14          **LE COMMISSAIRE :**

15          ... pour les raisons que vous mentionnez.

16          **M. LOUIS MORNEAU :**

17          Oui. Et ça, pour la régionalisation, pour les  
18          demandes, par exemple, on a des demandes en cours  
19          pour étudier des régionalisations puis on est  
20          favorables à ça, à faire des études de ce côté-là.

21          **Me PAUL CRÉPEAU :**

22          Merci.

23          **LE COMMISSAIRE :**

24          On comprend que vous examinez ça, pas seulement ici,  
25          mais en Abitibi chez les Anishnabe, mais ailleurs

1           aussi?

2           **M. LOUIS MORNEAU:**

3           Bien, dépendamment aussi des demandes qu'on reçoit,  
4           mais il y en a des... il y en a des demandes  
5           concrètes pour faire ça et puis, euh... oui, on  
6           examine ça puis on est ouverts à les examiner  
7           également, là, pour ceux qui en auraient d'autres  
8           aussi.

9           **LE COMMISSAIRE:**

10          Et je me souviens avoir demandé au chef Vanier de  
11          Mashteuiatsh ce qu'il pensait, lui, de la  
12          régionalisation d'un corps de police innu.

13          **M. LOUIS MORNEAU:**

14          Oui.

15          **LE COMMISSAIRE:**

16          Il m'avait dit, "j'ai assez de problèmes à financer  
17          mon propre corps de police que j'ai pas le temps".  
18          Bon, O.K., j'irai pas plus loin.

19          **Me PAUL CRÉPEAU:**

20          Alors je passe la parole à ma collègue.

21          **Me ARIANNE MARTEL:**

22          Juste avant de sauter dans la formation, peut-être  
23          un petit mot, là, sur, encore une fois, l'embauche.

24                 Le Eeyou Eenou Police Force, quand qu'il est  
25          venu témoigner en audience devant la Commission, a

1            parlé d'une espèce de problématique de vol un peu  
2            des employés du EEPF puis il se disait en fait que  
3            les... les autres corps de police convoitent les  
4            policiers du EEPF, puis là, bon, il y a des  
5            problèmes au niveau des contrats qui sont brisés en  
6            plein milieu de contrat, les policiers quittent le  
7            corps de police puis ils sont obligés de... de se  
8            trouver des policiers dernière minute, puis dans  
9            l'empressement, le EEPF nous a aussi parlé d'une  
10           entente qu'il avait avec le KRPF au niveau de... de  
11           ce vol de policiers là, là, entre guillemets. Bien,  
12           eux, ce qu'ils faisaient, c'est que le KRPF  
13           attendait la fin du contrat des policiers avant  
14           de... d'aller recruter au sein du EEPF.

15           Est-ce que le... dans son rôle de coordination,  
16           encore une fois, des corps de police, le MSP a pensé  
17           à peut-être une façon de faire pour que les ententes  
18           un peu informelles ou formelles, là, entre les corps  
19           de police pour éviter que les corps de police comme  
20           les plus gros, la Sûreté du Québec par exemple,  
21           viennent recruter au sein des corps de police  
22           autochtones?

23           **M. LOUIS MORNEAU:**

24           Actuellement, là, vraiment, on... c'est la  
25           prérogative des corps de police comme tels. On n'a

1 pas travaillé sur... honnêtement sur quelque chose  
2 comme ça, c'est peut-être... c'est peut-être un  
3 élément à discuter, mais il y a l'autonomie de  
4 chacun des corps de police qui... qui est en cause  
5 et puis est-ce que... est-ce que ces corps de police  
6 là seraient... seraient ouverts à avoir une  
7 discussion à ce sujet-là puis à s'entendre  
8 là-dessus, peut-être, là, mais on n'a pas... on n'a  
9 pas travaillé sur ça, non.

10 **Me ARIANNE MARTEL:**

11 O.K. Maintenant, au niveau de la formation, vous  
12 avez dit tantôt que vos membres étaient formés au  
13 MSP aux réalités autochtones.

14 **M. LOUIS MORNEAU:**

15 Hum, hum.

16 **Me ARIANNE MARTEL:**

17 J'aimerais savoir rapidement, là, quels membres  
18 environ, bien, en fait, quels membres sont formés au  
19 MSP aux réalités autochtones. Est-ce que c'est tout  
20 le monde, est-ce que...

21 **M. LOUIS MORNEAU:**

22 O.K.

23 **Me ARIANNE MARTEL:**

24 ... vous avez plutôt sur les gens qui vont être en  
25 contact, par exemple, les gens qui négocient des

1 ententes de police, est-ce que ces personnes-là sont  
2 formées aux réalités autochtones?

3 **M. LOUIS MORNEAU:**

4 Bon, ça dépend ce qu'on entend par "formées", là.  
5 Il y a plusieurs personnes qui, depuis le... depuis  
6 au moins un an, là, ont des formations plus  
7 générales sur... sur la situation autochtone. On a  
8 eu... tous les gestionnaires du Ministère, les  
9 cadres supérieurs ont eu une présentation de  
10 monsieur... de monsieur Picard à ce sujet-là, donc  
11 sa présentation, on a eu une formation. Les membres  
12 du bureau du sous-ministre aussi, on a eu une  
13 formation, ce qui fait en sorte que je l'ai eue deux  
14 (2) fois, moi, la formation, puis ç'a été  
15 intéressant. Peut-être certains vont dire que ça me  
16 prend... ça... c'était une bonne chose que je l'aie  
17 deux (2) fois, je le sais pas, mais, euh... donc...  
18 Mais ça, c'est la formation générale et on a  
19 plusieurs employés qui ont eu ces... cette  
20 formation-là dans les différentes directions que  
21 j'ai aux affaires policières. Je vais parler pour  
22 les affaires policières, là, mais... donc... Parce  
23 que bien que dans la Direction de l'organisation  
24 policière c'est là qu'on a notre noyau, là, qui est  
25 plus en contact avec les corps de police pour la



1 négociation, on a quand même des liens puis c'était  
2 aussi notre vision de faire en sorte que dans  
3 chacune de nos directions, qu'on soit aux pratiques  
4 policières ou en organisation policière ou dans la  
5 Direction de la prévention et de la lutte contre la  
6 criminalité, qu'il y ait des liens qui se fassent,  
7 qu'on passe pas toujours par une personne, puis ça  
8 fait un peu suite à ce que Katia disait tout à  
9 l'heure, mais donc à développer ça.

10 Donc il y a des formations de base, j'ai pas le  
11 nombre exact, là, mais pour ce qui est des gens qui  
12 sont principalement sur les négociations, eux ont eu  
13 beaucoup plus de formations générales, pour des cas  
14 particuliers aussi, pour différents aspects  
15 spécifiques du côté autochtone.

16 Tu veux-tu...

17 **MME KATHIA PETIT:**

18 Oui, j'aimerais ça, s'il vous plaît, compléter,  
19 peut-être au niveau plus... plus macro. Donc c'est  
20 certain que nous, un des objectifs, comme je vous  
21 disais, du Bureau, c'était ça, hein, donc le réseau  
22 des répondants, de la formation additionnelle. Donc  
23 ce qu'on a réalisé, c'est qu'au Ministère, puis  
24 c'est vrai aussi pour les services correctionnels  
25 quand ils sont venus, c'est que la formation c'était

1 beaucoup en fonction des opportunités puis des  
2 besoins locaux, donc c'est pas nécessairement  
3 structuré, t'sé, au sein du Ministère. Il y a  
4 beaucoup de monde qui suivent des formations  
5 autochtones de différents niveaux, plus  
6 opérationnel, etc., ou plus... plus stratégique, au  
7 niveau de la sécurisation culturelle, il y a  
8 énormément qui se sont faites aussi grâce à la  
9 Commission d'enquête, je pense qu'il y a eu une  
10 prise de conscience collective, donc il y a  
11 énormément d'initiatives qui se sont faites à ce  
12 niveau-là au gouvernement.

13 Nous, on aimerait ça structurer un peu plus  
14 dans le futur la formation au sein du Ministère,  
15 donc pour vraiment identifier les besoins puis pas  
16 que ça soit uniquement telle formation qui soit  
17 donnée ou telle autre. Donc je vous dirais que dans  
18 les dernières années, ç'a été encore à la pièce puis  
19 on a profité beaucoup des opportunités qui nous  
20 étaient offertes, entre autres par le SAA qui, si je  
21 me rappelle bien du témoignage de Me Thomas, dans le  
22 plan d'action gouvernemental de développement il y a  
23 le développement d'une formation pour l'ensemble de  
24 la fonction publique, donc on... on va aussi  
25 s'arrimer avec ça, puis on a aussi, entre autres

1           pour nos inspecteurs, dans le modèle de... le  
2           développement du modèle autochtone, il y a aussi des  
3           partenariats, donc la Sûreté du Québec donne  
4           beaucoup de formations à l'interne maintenant et de  
5           plus en plus, donc on a aussi un partenariat où ils  
6           nous ont invités, les membres de notre bureau, les  
7           membres de l'équipe d'inspection à aller suivre  
8           cette formation-là de deux (2) jours, donc on  
9           profite un peu de ce qui est offert un peu partout,  
10          donc chaque opportunité, euh... on la saisit.  
11          Maintenant, je pense qu'il nous reste à structurer  
12          davantage puis c'est un de nos objectifs, je vous  
13          dirais, ça va aussi avec le mandat du Bureau.

14        **Me ARIANNE MARTEL:**

15           Puis est-ce que c'est dans les objectifs aussi du  
16           Bureau des affaires... des relations avec les  
17           Autochtones de structurer la formation qui est  
18           donnée aux policiers ou ça ça revient vraiment à la  
19           Sûreté du Québec puis c'est la Sûreté du Québec qui  
20           va garder la responsabilité? Parce qu'on sait que  
21           dans le plan d'action, juste pour le mettre  
22           contexte, là, le plan d'action sur...

23        **MME KATHIA PETIT:**

24           Oui.

25        **Me ARIANNE MARTEL:**

1           ... du SAA c'est une mesure qui est développée par  
2           le MSP puis...

3           **MME KATIA PETIT:**

4           Bien, en fait, il y a plusieurs choses, parce que  
5           dans le plan de développement social autochtone,  
6           évidemment, nous, on porte l'ensemble des mesures  
7           sécurité publique, ça inclut celles de nos  
8           partenaires, donc il y a effectivement l'ensemble du  
9           comité avec un mandat très large que monsieur  
10          Morneau, que Louis vous... vous parlait tantôt, par  
11          contre, il y a également des mesures qui sont  
12          propres aux corps de police, parce que les corps de  
13          police décident aussi c'est quoi leurs besoins puis  
14          leur réalité. C'est pas les mêmes besoins le SPVM,  
15          qui a des Autochtones qui sont plus dans un contexte  
16          urbain, versus, bon, ailleurs en région et tout,  
17          donc... donc je pense que c'est avant tout la  
18          responsabilité des corps de police de former leur  
19          personnel, puis dans le plan de développement social  
20          autochtone, il y en a de la formation, notamment à  
21          la Sûreté du Québec, parce que bon, les autres corps  
22          de police sont... c'est pas de compétence du  
23          gouvernement du Québec, mais du côté de la Sûreté du  
24          Québec, il y a plusieurs mesures de formation qui  
25          ont été mises en place, notamment une formation en

1            ligne, puis je sais aussi que la Sûreté du Québec  
2            est très ouverte à l'offrir à d'autres  
3            éventuellement, là, quand ça va être fait, à  
4            l'ouvrir à d'autres corps de police, donc pour  
5            partager un peu l'expertise développée, puis il y en  
6            a de plus en plus. Ils ont deux (2) mesures, de  
7            mémoire, puis je crois que vous allez recevoir des  
8            gens de la Sûreté du Québec un peu plus tard cette  
9            semaine, donc ils pourront probablement vous  
10           expliquer un peu c'est quoi leur projet en termes de  
11           formation, mais je pense qu'il y a quand même une  
12           très grande conscientisation puis des efforts  
13           additionnels assez significatifs qui sont mis en  
14           cette matière-là un peu partout, tant au Ministère  
15           que dans les corps de police.

16           **Me ARIANNE MARTEL:**

17           Puis en lien avec la formation en ligne développée  
18           par la Sûreté du Québec, si je me trompe pas, cette  
19           formation en ligne là est déjà mise... est déjà mise  
20           sur pied, est déjà lancée?

21           **MME KATIA PETIT:**

22           C'est possible. C'est possible.

23           **Me ARIANNE MARTEL:**

24           O.K., vous êtes pas au courant.

25           **MME KATIA PETIT:**

1 C'était une mesure du plan, peut-être que là ils  
2 l'ont développée puis qu'ils sont rendus, là, au...  
3 De mémoire, moi, selon les informations que j'avais,  
4 c'est que ils étaient en train... les contrats  
5 étaient donnés, etc., mais je suis pas sûre que  
6 c'était tout finalisé, mais peut-être que vous avez  
7 plus d'informations que moi, là, j'ai pas eu les  
8 derniers développements dans le dossier, mais  
9 monsieur Marchand pourra vous en parler très  
10 certainement mercredi je crois.

11 **Me ARIANNE MARTEL:**

12 Parfait. En fait, bon, c'est ça, j'aimerais que  
13 vous me parliez, vous avez abordé un peu le comité  
14 tantôt sur les... la formation qui est créée au MSP,  
15 là, avec... en collaboration...

16 **M. LOUIS MORNEAU:**

17 Oui.

18 **Me ARIANNE MARTEL:**

19 ... avec les Premières Nations, pouvez-vous m'en  
20 parler un peu de ce comité-là, le mandat du comité,  
21 précis, puis... c'est ça, la durée, là? Je sais  
22 que...

23 **M. LOUIS MORNEAU:**

24 Hum, hum. Je vais sortir ma feuille si vous  
25 permettez. Ça sera pas long, là. Bon.

1            Bien, dans le fond, je vous disais tout à  
2            l'heure que ce comité-là regroupe le Ministère,  
3            l'École nationale de police, le ministère de  
4            l'Éducation, les collèges Ellis, Collège d'Alma,  
5            L'Association des chefs de police, la Sûreté du  
6            Québec, et aussi, dépendamment de l'avancement des  
7            travaux, des besoins, on peut ajouter, évidemment,  
8            des gens sur le comité.

9            Donc l'objectif, bien, c'est de favoriser les  
10            échanges en matière de formation des futurs  
11            policiers et policières. Le but c'est d'accroître  
12            le nombre de policiers autochtones dans les corps de  
13            police, donc c'est l'objectif, là. La réflexion, il  
14            y a une réflexion sur les moyens pour accroître  
15            cette accessibilité-là. Alors c'est glob... c'est  
16            large, là, c'est un grand champ. Aussi trouver des  
17            solutions pour planifier les besoins puis maintenir,  
18            faciliter la... la continuité du travail des  
19            policiers.

20            Alors plusieurs aspects qu'on a parlé tout à  
21            l'heure doivent être regardés là-dedans, et le  
22            mandat, dans le fond, on a... on a un échéancier  
23            qui... il y a une accélération de cet échéancier-là  
24            cet automne, il y a plusieurs rencontres de prévues  
25            pour avancer, avec des recommandations, puis notre

1           objectif c'est que au fur et à mesure qu'il va avoir  
2           des recommandations qui vont être amenées, on veut  
3           les traiter, on veut pas attendre à la fin du mandat  
4           puis avoir un rapport et puis prendre le temps comme  
5           ça, on veut y aller au fur et à mesure autant que  
6           possible. S'il y a quelque chose de concret, on  
7           veut l'analyser puis voir qu'est-ce qu'on peut faire  
8           avec ça. Alors c'est l'objectif, là, (inaudible)  
9           comité.

10       **Me ARIANNE MARTEL:**

11           O.K. Est-ce que... Là, quand je lis le mandat, je  
12           trouve que c'est assez, bon, basé sur la réflexion,  
13           la discussion, tout ça.

14       **M. LOUIS MORNEAU:**

15           Oui.

16       **Me ARIANNE MARTEL:**

17           Est-ce que dans le mandat de cinq (5) ans... je  
18           pense ce comité-là est censé durer cinq (5) ans, si  
19           je me trompe pas?

20       **M. LOUIS MORNEAU:**

21           Euh... oui. Oui, mais là, on a quatre (4) ans, là,  
22           encore.

23       **Me ARIANNE MARTEL:**

24           O.K.

25       **M. LOUIS MORNEAU:**



1           Oui.

2           **Me ARIANNE MARTEL:**

3           Puis vous êtes censés vous rencontrer environ trois  
4           (3) fois par année ou plus?

5           **M. LOUIS MORNEAU:**

6           Hum, hum. Oui.

7           **Me ARIANNE MARTEL:**

8           Vous avez eu une rencontre cet été?

9           **M. LOUIS MORNEAU:**

10          Oui, c'est ça. Dans le fond, c'est trois (3) fois  
11          minimum...

12          **Me ARIANNE MARTEL:**

13          O.K.

14          **M. LOUIS MORNEAU:**

15          ... et là, ce qu'on a décidé, parce qu'il y a eu un  
16          peu de temps qui s'est écoulé depuis le début, là,  
17          donc on... c'est pour ça qu'on accélère les travaux  
18          cet automne puis cet hiver, donc c'est ça l'idée.

19          **Me ARIANNE MARTEL:**

20          Et vous planifiez dans les cinq (5) ans, dans les  
21          quatre (4) ans en fait qui restent mettre en place  
22          des mesures concrètes, c'est pas juste de les  
23          discuter...

24          **M. LOUIS MORNEAU:**

25          Bien, le comité...

1 **Me ARIANNE MARTEL:**

2 ... c'est vraiment de les mettre en place?

3 **M. LOUIS MORNEAU:**

4 ... va recommander des mesures...

5 **Me ARIANNE MARTEL:**

6 O.K.

7 **M. LOUIS MORNEAU:**

8 ... mais c'est sûr qu'on a besoin de  
9 recommandations, ça c'est certain. Alors après ça,  
10 les prochaines étapes, il va falloir voir comment  
11 est-ce qu'on donne suite à ces recommandations-là,  
12 évidemment, et... et voir aussi la faisabilité puis  
13 comment est-ce qu'on... qu'on va mettre ça en place.  
14 Il va sûrement... ça va... il va sûrement nous  
15 amener à des... à des... à des demandes  
16 additionnelles, à des ajustements, donc il y a une  
17 question de mise en oeuvre, là, aussi à travailler.

18 **Me ARIANNE MARTEL:**

19 Au niveau de la langue maintenant. Bien, d'abord,  
20 j'aimerais vous demander, est-ce que le site du  
21 ministère de la Sécurité publique est traduit en  
22 anglais entièrement?

23 **MME KATHIA PETIT:**

24 Non, pas entièrement, c'est juste des sections, je  
25 pense. C'est ça, ça, c'est des règles

1           gouvernementales, là, c'est maintenant géré  
2           centralement, là, donc non, effectivement, il est  
3           pas traduit entièrement en anglais, là, du moins à  
4           ma connaissance.

5           **Me ARIANNE MARTEL:**

6           Est-ce que c'est quelque chose que le Ministère  
7           compte faire dans les... dans les prochains temps?

8           **MME KATIA PETIT:**

9           Bien...

10          **Me ARIANNE MARTEL:**

11          Parce que t'sé, c'est sûr que ça facilite l'accès à  
12          l'information lorsque le site est traduit dans les  
13          deux (2) langues.

14          **MME KATIA PETIT:**

15          Bien, écoutez, je... là, ça dépend des règles  
16          gouvernementales en la matière. Donc nous, on est  
17          assujettis aux mêmes règles que l'ensemble des  
18          ministères, donc je sais pas si c'est quelque chose  
19          qui est possible, mais très certainement on a une  
20          réflexion à avoir, je pense, sur certaines sections  
21          qui devraient, au moins de façon prioritaire, être  
22          traduites parce que d'intérêt... d'intérêt vraiment  
23          pour les communautés autochtones ou pour les  
24          communautés anglophones aussi de façon générale, là.

25                 Donc effectivement, on s'est posé la question

1 nous-mêmes hier à savoir qu'est-ce qui était traduit  
2 un peu, on a discuté entre nous puis je pense qu'il  
3 y a effectivement une réflexion à avoir sur la  
4 traduction, mais sincèrement, aujourd'hui, je suis  
5 pas capable de vous dire c'est quoi la règle  
6 gouvernementale qui s'applique en la matière, parce  
7 que maintenant, en plus c'est géré centralement par  
8 le conseil exécutif, là, le secrétariat aux... à  
9 la... aux communications gouvernementales, donc  
10 c'est vraiment, là, je suis pas en mesure de vous  
11 répondre à ce sujet-là, je pourrais par contre faire  
12 des vérifications.

13 **Me ARIANNE MARTEL:**

14 Puis en matière d'adaptation linguistique, il y a  
15 certains corps de... bon, la Sûreté du Québec  
16 intervient dans plusieurs communautés autochtones,  
17 certaines de ces communautés autochtones là sont  
18 anglophones ou en tout cas ont comme deuxième langue  
19 l'anglais, est-ce que le MSP a un... quelque chose à  
20 voir avec le contrôle, la surveillance de... de la  
21 maîtrise de la langue anglaise dans les... auprès  
22 des corps de police autochtones, euh, des corps de  
23 police en général en fait?

24 **MME KATHIA PETIT:**

25 Non non.

1 **M. LOUIS MORNEAU:**

2 (Inaudible).

3 **MME KATIA PETIT:**

4 C'est la responsabilité des... des autorités des  
5 corps de police de s'assurer qu'ils offrent une  
6 desserte qui est dans le respect aussi de la  
7 diversité culturelle sur leur territoire puis de la  
8 langue, donc je pense que la plupart des corps de  
9 police sinon tous les corps de police ont cette  
10 priorité-là de s'assurer que leurs policiers sont en  
11 mesure, évidemment, de donner des services, par  
12 exemple en langue anglaise. Évidemment, si on tombe  
13 dans les langues traditionnelles, c'est... c'est  
14 autre chose, là, mais je vous dirais pour ce qui est  
15 de la langue anglaise, je pense que c'est quelque  
16 chose qui est assez reconnu puis mis en vigueur,  
17 puis je... sincèrement, je... s'il y a des  
18 problématiques en lien avec l'anglais dans la  
19 desserte des corps de police, par exemple dans le  
20 Nord ou ailleurs, moi en tout cas, je... je l'ai pas  
21 entendu en soi, là, mais...

22 **M. LOUIS MORNEAU:**

23 Moi non plus.

24 **Me ARIANNE MARTEL:**

25 Puis en ce qui a trait aux interprètes à la... aux

1 services d'interprètes, est-ce que c'est la même  
2 chose encore une fois?

3 **MME KATIA PETIT:**

4 Oui. Bien, ça dépend.

5 **Me ARIANNE MARTEL:**

6 C'est les corps de police...

7 **MME KATIA PETIT:**

8 Dans les corps de police, oui, le Ministère, on  
9 s'occupe évidemment de... de traduire de différentes  
10 façons, là. Tous les... tous les événements  
11 officiels ont de la traduction simultanée, sinon il  
12 y a quelqu'un qui parle anglais. Quand il y a  
13 personne qui parle anglais, souvent ça va être  
14 monsieur Coleman, donc qui est un anglophone, donc  
15 qui va faire la traduction pour nous un peu, mais je  
16 pense que de façon générale on a la volonté de se  
17 faire... d'accommoder les Autochtones qui  
18 s'expriment mieux en langue anglaise, là, dans nos  
19 activités, mais pour ce qui est des interprètes dans  
20 les corps de police et tout, ça, je vous dirais  
21 c'est plus dans les préoccupations entourant  
22 l'encadrement des victimes et tout, là, que ça se  
23 traduit, là, mais pas spécifiquement par rapport aux  
24 interprètes, là, je vous dirais.

25 **Me ARIANNE MARTEL:**

1 Je vois qu'il est dix heures et demie (10 h 30),  
2 Monsieur le Commissaire, on prendrait peut-être une  
3 pause.

4 **LA COUR :**

5 (Inaudible) une pause?

6 **Me ARIANNE MARTEL:**

7 Oui.

8 **LA COUR :**

9 Oui, très bien. On va...

10 **Me ARIANNE MARTEL:**

11 Ça vous convient.

12 **MME KATIA PETIT:**

13 Merci.

14 **LA COUR :**

15 ... (inaudible).

16 SUSPENSION

17 -----

18 REPRISE

19 **LA GREFFIÈRE:**

20 La Commission reprend.

21 **LE COMMISSAIRE:**

22 Alors bienvenue de nouveau. Alors je vous laisse  
23 poursuivre.

24 **Me ARIANNE MARTEL:**

25 Merci. Donc on va continuer avec le volet

1           prévention au sein du ministère de la Sécurité  
2           publique. En juin deux mille dix-sept (2017), vous  
3           êtes... vous êtes venus nous parler quand même des  
4           programmes de prévention en général. Bon, bien  
5           d'abord, j'aimerais que vous fassiez un petit topo,  
6           là, en quoi ça consiste le volet prévention au  
7           ministère de la Sécurité publique.

8           **M. LOUIS MORNEAU:**

9           D'accord. Bien, je peux... je peux vous parler des  
10          programmes justement qu'on a, oui. En fait, on a  
11          quatre (4) programmes de prévention.

12                 Essentiellement, il y en a un qui... qui est  
13          issu du partage des produits de la criminalité. Ça,  
14          c'est un programme général avec du financement qui  
15          nous vient justement, comme son nom l'indique, du  
16          partage des produits de criminalité, alors c'est pas  
17          un programme spécifique autochtone, mais ça peut  
18          quand même être utile... utile puis ça peut aussi  
19          financer des projets de ce côté-là.

20                 Il y a le programme de prévention et  
21          d'intervention en matière d'exploitation sexuelle  
22          des jeunes. Alors de ce côté-là, c'est pour  
23          financer des projets de prévention et dans des  
24          secteurs donnés, certains lieux, soutenir, c'est  
25          pour soutenir des acteurs qui interviennent



1           localement. Ce programme-là donc est... il a... il  
2           a financé des projets autochtones. Cette année, la  
3           particularité, c'est qu'il y a un ajout, il y a un  
4           volet spécifique autochtone qui a été ajouté dans ce  
5           programme-là pour un financement de deux cent  
6           cinquante mille dollars (250 000 \$) par année.

7           Également, on a le programme de soutien aux  
8           municipalités en prévention de la criminalité. Ce  
9           programme-là est pour améliorer et renforcer la  
10          sécurité des territoires de municipalités, mais  
11          aussi de communautés autochtones. C'est des actions  
12          préventives adaptées, donc c'est des programmes  
13          flexibles. Là aussi, ce programme-là peut servir à  
14          financer des projets qui concernent les communautés  
15          autochtones.

16          Et on a le... on a le programme prévention  
17          jeunesse, et ça, c'est pour coordonner des actions  
18          concertées d'organisation aux partenaires, donc des  
19          équipes multi, multisectorielles d'intervention.  
20          C'est vraiment axé sur la sécurité des jeunes,  
21          intervenir, là, pour prévenir des phénomènes comme  
22          la toxicomanie, le suicide ou autres.

23          Donc ces quatre (4) programmes-là, comme je  
24          vous disais, il y a des... c'est accessible pour les  
25          communautés autochtones. Il y en a trois (3) de ces

1 programmes-là qui ont des particularités justement  
2 pour adapter, être adaptables et faciliter justement  
3 l'accès à des projets autochtones.

4 Ce que je pourrais vous dire là-dessus aussi,  
5 au fond... peut-être je peux vous parler de certains  
6 projets, je sais pas si ça peut vous intéresser.

7 **Me ARIANNE MARTEL:**

8 Oui.

9 **M. LOUIS MORNEAU:**

10 Oui. Bon, on a donc, par exemple, dans le programme  
11 de prévention et d'intervention en matière  
12 d'exploitation sexuelle, ç'a servi à financer le  
13 Centre d'amitié autochtone de La Tuque. C'est un  
14 projet pour mieux connaître les problématiques  
15 d'exploitation sexuelle au Haut-Saint-Maurice, il y  
16 a des différentes actions des différents partenaires  
17 de ce côté-là.

18 En prévention jeunesse, sur les... les douze  
19 (12) projets qui sont financés de ce côté-là, on en  
20 a quatre (4) qui ont rapport avec les communautés  
21 autochtones. Il y a des projets... il y a des  
22 projets qui sont situés en territoire innu pour la  
23 Basse-Côte-Nord, on a aussi un projet à Lac-Simon,  
24 par exemple, plus près de nous ici, un projet  
25 financé pour intervenir afin de diminuer la

1 consommation pour une approche de réduction des  
2 méfaits, alors axé sur des activités positives qui  
3 vont permettre de travailler sur des saines  
4 habitudes de vie. Alors on est vraiment, là, en  
5 amont, hein, donc la prévention de ce côté-là. On a  
6 également un projet pour financer des activités à  
7 Montréal, on appelle... ça s'appelle Montréal  
8 Autochtone. Donc différents... différentes choses  
9 comme ça.

10 Du côté... je reviens sur celui... le programme  
11 d'exploitation sexuelle, le financement additionnel,  
12 présentement on est en réflexion et on va aussi  
13 consulter ou on a peut-être commencé récemment, mais  
14 on va consulter des groupes autochtones pour  
15 discuter des possibilités là-dedans puis d'avoir des  
16 idées et puis de les soutenir pour qu'ils puissent  
17 faire des projets. Donc on est là-dedans de ce  
18 côté-là.

19 Aussi, on participe à l'effort du SAA. Le SAA  
20 a un programme pour l'embauche de coordonnateurs à  
21 la mobilisation communautaire, à la participation  
22 citoyenne et à la promotion de saines habitudes de  
23 vie, alors le Ministère contribue financièrement à  
24 ce projet-là qui, justement, aide à engager des  
25 coordonnateurs dans vingt-huit (28) communautés.

1           Donc on y croit à ça aussi. Donc c'est le genre  
2           d'initiatives que l'on fait vraiment spécifiques en  
3           programmes.

4           **Me ARIANNE MARTEL:**

5           Donc globalement, c'est des contributions  
6           financières, c'est pas... le Ministère va pas  
7           intervenir dans un programme de prévention lui-même?

8           **M. LOUIS MORNEAU:**

9           Effectivement. C'est financier puis c'est aussi...  
10          on accompagne également pour développer des projets.

11          **Me ARIANNE MARTEL:**

12          O.K.

13          **M. LOUIS MORNEAU:**

14          Donc par exemple, une communauté ou un groupe a une  
15          idée, bien, c'est certain qu'il y a un... qu'il y a  
16          une demande à faire, il y a des informations à  
17          fournir, mais on accompagne là-dedans pour bien  
18          développer le projet pour que ça soit vraiment  
19          gagnant pour tout le monde.

20          **Me ARIANNE MARTEL:**

21          Pour bien développer le projet ou pour avoir accès  
22          au financement?

23          **M. LOUIS MORNEAU:**

24          Le projet...

25          **Me ARIANNE MARTEL:**

1 O.K.

2 **M. LOUIS MORNEAU:**

3 La description du projet....

4 **Me ARIANNE MARTEL:**

5 O.K.

6 **M. LOUIS MORNEAU:**

7 ... je devrais dire, pour arriver à avoir un  
8 financement approprié de ce côté-là.

9 **Me ARIANNE MARTEL:**

10 O.K. Vous le savez sans doute, les taux de  
11 criminalité dans les communautés autochtones du  
12 Québec sont vraiment... bon, c'est assez grave comme  
13 situation. On a un petit... une illustration ici au  
14 tableau en fait. On voit... je sais pas si vous  
15 voyez bien les chiffres, là, mais globalement, ce  
16 qu'on remarque, c'est d'abord que on n'a pas les  
17 données statistiques pour toutes les communautés  
18 autochtones au niveau des taux de criminalité puis  
19 au niveau de l'indice de gravité des crimes non  
20 plus, puis l'autre chose qu'on remarque aussi, c'est  
21 que la plupart du temps c'est en augmentation dans  
22 les communautés autochtones alors que la moyenne  
23 provinciale diminue, elle.

24 Si vous voyez, au niveau de la prévention, on  
25 voit au travers des années, votre programme de

1           prévention, il est là depuis deux mille un (2001),  
2           vous avez une politique sur la prévention depuis  
3           deux mille un (2001). Vous suivez cette  
4           politique-là?

5           **M. LOUIS MORNEAU:**

6           Bien, on a une politique, oui, depuis deux mille un  
7           (2001). Il y a eu des programmes... il y a eu du  
8           financement au cours des années et ces programmes-là  
9           dont je vous parle, c'est les programmes actuels,  
10          là, et qui existent... bien, pour celui de... issu  
11          du partage des produits de criminalité, ça existe  
12          depuis longtemps, mais les autres, c'est plus  
13          nouveau, là, on parle de quelques années. Il y a eu  
14          dans le passé aussi des programmes financés par le  
15          gouvernement fédéral et on avait... il y avait une  
16          entente dans ce temps-là avec le gouvernement du  
17          Québec. Donc il y a eu des projets qui ont été  
18          financés depuis... depuis longtemps, effectivement.

19          **MME KATHIA PETIT:**

20          Oui, écoutez, il y a beaucoup, dans ce tableau-là,  
21          beaucoup de choses à dire. C'est quelque chose,  
22          effectivement, dont on a pu prendre connaissance, je  
23          crois que c'est vendredi, donc on a... on a examiné  
24          un peu...

25          **Me ARIANNE MARTEL:**

1           Oui, juste pour préciser, c'est des données de  
2           Statistique Canada.

3           **MME KATIA PETIT:**

4           Oui.

5           **Me ARIANNE MARTEL:**

6           Ce qu'on a fait, c'est on... on a (inaudible).

7           **MME KATIA PETIT:**

8           Oui oui oui, tout à fait, tout à fait, mais vous...  
9           c'est ça, c'est pas toutes les années, là, c'est  
10          certaines années. Je vous dirais il y a beaucoup de  
11          choses, là, il y a deux (2) volets. Je pense que  
12          par rapport au fait... au volet sur la collecte de  
13          données puis aux données manquantes par rapport aux  
14          Autochtones, ça, je vais... je vais passer la parole  
15          à mon collègue.

16          Peut-être juste globalement sur les conclusions  
17          à tirer de ça, t'sé, je pense qu'il y a quand même  
18          certaines remises en question à faire. Je dis pas,  
19          d'aucune façon, là, je laisserais sous-entendre que  
20          c'est pas vrai que par exemple que le taux de  
21          criminalité est plus élevé dans certaines  
22          communautés autochtones. Ça, c'est... je pense que  
23          c'est un fait admis. Je suis un petit peu par  
24          contre préoccupée par ces chiffres-là, parce que  
25          vous savez, vous-même, je crois que c'était écrit

1 dans le document que vous nous avez présenté à  
2 l'effet que c'est plus ou moins, en tout cas, ça  
3 doit être... ça doit être interprété avec une grande  
4 prudence pour les communautés autochtones puis les  
5 municipalités de moins de cinq mille (5 000)  
6 habitants...

7 **Me ARIANNE MARTEL:**

8 Hum, hum.

9 **MME KATIA PETIT:**

10 ... donc c'est le cas d'à peu près tous.

11 Donc vous savez, si pour une infraction  
12 additionnelle à Lac-Simon ça fait monter le taux par  
13 cent mille (100 000) habitants de cent (100)  
14 environ. Donc le taux par cent mille (100 000)  
15 habitants, c'est pas nécessairement la meilleure  
16 mesure, je pense qu'on est mieux d'y aller avec les  
17 chiffres absolus, là, parce que sinon, ça crée des  
18 disproportions qui sont un peu, là, contestables  
19 d'un point de vue... Puis là, vous m'avez fait  
20 ressortir mes vieilles compétences de criminologue  
21 donc quand on a regardé ça. Donc c'est sûr qu'il  
22 faut y aller avec prudence.

23 Aussi, vous savez, il y a deux (2) choses,  
24 règle générale, qui fait que par exemple des  
25 tendances statistiques sont à la hausse, donc



1           souvent, c'est une combinaison en fait de facteurs,  
2           donc des fois il y a des cas, il y a des... une  
3           augmentation réelle de la criminalité, des fois  
4           c'est aussi une question de... d'amélioration de  
5           l'activité policière, donc... Donc dans certains  
6           cas, on sait que la police autochtone, entre autres,  
7           s'est beaucoup développée, donc ça peut aussi être  
8           dû à une meilleure activité policière qui fait que  
9           il y a certaines infractions qui auparavant  
10          n'étaient pas signalées le sont et aussi la qualité  
11          de la collecte de données par les corps de police  
12          autochtones.

13                 Puis au bout, au bout de la ligne aussi, je  
14          vous dirais que souvent, quand on analyse les  
15          statistiques de la criminalité, nous, on aime mieux  
16          le faire plus par type d'infraction et tout, parce  
17          que ça permet, 1) de mieux cibler l'action que les  
18          taux *général*s puis on peut voir aussi des variations  
19          spécifiques en lien avec des phénomènes  
20          particuliers. Donc tout ce qui est dans les  
21          dernières années les infractions de nature sexuelle,  
22          t'sé, il y a divers phénomènes qui influencent ça,  
23          Me Too, on sait que c'est des infractions qui, règle  
24          générale, sont sous... sont sous-signalées par les  
25          victimes, donc ce genre d'événements ponctuels là

1 fait que ça entraîne des variations aussi dans les  
2 statistiques. Cela dit, une fois tout mis ça en  
3 contexte, je comprends que... que l'objectif c'est  
4 surtout de démontrer que, bon, qu'il y a des taux de  
5 criminalité plus élevés dans les communautés...

6 **Me ARIANNE MARTEL:**

7 Exact.

8 **MME KATIA PETIT:**

9 ... comme dans d'autres...

10 **Me ARIANNE MARTEL:**

11 Oui.

12 **MME KATIA PETIT:**

13 ... communautés, puis ça, on y adhère, je vous  
14 dirais, sur le fond, moins à l'aise avec les  
15 chiffres en soi, mais cela dit, je pense que on peut  
16 dire ça dans un premier temps. Puis je sais pas si  
17 tu voulais compléter sur la collecte, donc les  
18 données manquantes?

19 **Me ARIANNE MARTEL:**

20 On va y revenir tantôt plutôt...

21 **MME KATIA PETIT:**

22 O.K. Parfait.

23 **M. LOUIS MORNEAU:**

24 Ah, O.K.

25 **Me ARIANNE MARTEL:**

1           ... à la collecte.

2           **MME KATIA PETIT:**

3           Parfait.

4           **M. LOUIS MORNEAU:**

5           O.K.

6           **Me ARIANNE MARTEL:**

7           Je tenais juste à préciser le fait que en effet, ces  
8           données-là, comme vous l'avez si bien dit, c'est  
9           plus ou moins fiable pour plusieurs raisons. On a  
10          parlé des municipalités de moins de cinq mille  
11          (5 000) habitants, on a parlé aussi des... de la  
12          question de la collecte de données, mais en effet,  
13          là, le but global c'était de dire les taux de  
14          criminalité en communauté autochtone sont plus  
15          élevés que dans le reste du Québec.

16          **MME KATIA PETIT:**

17          Hum, hum.

18          **Me ARIANNE MARTEL:**

19          Donc là, ma question, bon, vous avez une politique  
20          sur la prévention depuis deux... qui date de deux  
21          mille un (2001), est-ce qu'il y a un volet dans  
22          cette politique-là qui touche particulièrement les  
23          Autochtones? On sait qu'il y a des problématiques,  
24          visiblement, là, des problématiques au niveau de la  
25          criminalité puis la prévention c'est un bon moyen

1 d'éviter ces taux de... bien, la criminalité en  
2 fait, là, donc si vous en avez pas, est-ce que c'est  
3 une chose que vous comptez faire, mettre à jour la  
4 politique?

5 **MME KATIA PETIT:**

6 Bien, en fait, la politique est déjà en processus de  
7 mise à jour...

8 **Me ARIANNE MARTEL:**

9 O.K.

10 **MME KATIA PETIT:**

11 ... donc du côté...

12 **M. LOUIS MORNEAU:**

13 Oui.

14 **MME KATIA PETIT:**

15 ... du côté de la Direction générale des affaires  
16 policières, donc... puis gêne-toi pour compléter...

17 **M. LOUIS MORNEAU:**

18 Hum, hum.

19 **MME KATIA PETIT:**

20 ... mais effectivement, c'est une politique qui est  
21 déjà en révision, il y a des consultations, je  
22 crois, qui vont avoir lieu. Donc à l'heure  
23 actuelle, à ma connaissance, là, et sous toutes  
24 réserves, il n'y a pas de volet propre aux  
25 Autochtones.

1           La politique, c'est vraiment des grandes  
2           orientations, hein, puis ça guide un peu, c'est pas  
3           nécessairement juste l'action du Ministère, c'est...  
4           en fait, c'est pour encourager l'action de  
5           l'ensemble de nos partenaires, puis on le sait en  
6           prévention de la criminalité à quel point c'est  
7           multifacette puis que la police ou la Sécurité  
8           publique c'est juste une des facettes.

9           Donc je vous dirais que non, à l'heure  
10          actuelle, il me semble que non, mais c'est en  
11          révision donc on... c'est une excellente question...

12       **M. LOUIS MORNEAU:**

13          Tout à fait.

14       **MME KATHIA PETIT:**

15          ... qu'on pourra prendre en compte.

16       **M. LOUIS MORNEAU:**

17          On a eu certaines analyses, on a révisé cette  
18          politique-là, on n'a pas terminé. Est-ce que ça  
19          devrait inclure un volet autochtone, on n'est pas  
20          fixés sur ça. On est ouverts à l'évaluer, bien  
21          entendu.

22       **Me ARIANNE MARTEL:**

23          On remarque que dans... dans les années, là, on  
24          remarque qu'il y a une participation plus élevée  
25          d'organismes autochtones dans les années deux mille

1           seize (2016), deux mille dix-sept (2017) et qu'il y  
2           a quatre (4) projets, comme vous l'avez dit tantôt.  
3           Dans les autres années d'avant, qui précèdent deux  
4           mille seize (2016), deux mille dix-sept (2017), la  
5           participation d'organismes autochtones était plus  
6           faible. Avez-vous changé quelque chose à votre...  
7           votre méthode pour solliciter les organismes  
8           autochtones?

9           **M. LOUIS MORNEAU:**

10           Bien, on a... comment je pourrais vous dire...  
11           lorsqu'il y a eu des situations particulières, on a  
12           amené sur la table auprès des communautés  
13           l'existence de ces projets-là, donc...

14           **Me ARIANNE MARTEL:**

15           (Inaudible).

16           **M. LOUIS MORNEAU:**

17           Parce que lorsqu'on a un appel de candidatures, si  
18           vous voulez, pour des projets, on utilise notre  
19           site, notre site Web, on utilise les réseaux de  
20           contacts, on a un réseau, là, justement,  
21           d'organismes qui suivent toutes ces choses-là, nos  
22           appels, mais dans certains cas, effectivement, dans  
23           les relations qu'on a eues avec certains, on en a  
24           parlé des programmes, donc... mais c'est pas... ç'a  
25           pas été systématique. Alors aller plus loin, le

1           volet, là, additionnel pour le programme sur  
2           l'exploitation sexuelle, ça, je pense la façon de  
3           faire est un peu nouvelle de ce côté-là puis on  
4           tente, là, justement, d'avoir un bon dialogue avec  
5           les bonnes personnes pour justement les amener à  
6           nous... à proposer des projets qui sont utiles pour  
7           eux. Donc c'est en développement, je vous dirais,  
8           ça.

9           **Me ARIANNE MARTEL:**

10           O.K. Puis vous connaissez bien ces statistiques-là  
11           de criminalité, évidemment. Est-ce que parfois le  
12           Ministère, bon, vous dites que parfois vous amenez  
13           sur la table des projets, est-ce que c'est dans  
14           les... dans les objectifs du Ministère d'amener plus  
15           de projets de prévention, peut-être aller de l'avant  
16           peut-être un peu plus auprès des communautés?

17           **M. LOUIS MORNEAU:**

18           Bien... Veux-tu...

19           **MME KATIA PETIT:**

20           Bien, écoutez, au cours des années il y a eu  
21           beaucoup d'ajouts.

22           **M. LOUIS MORNEAU:**

23           Oui.

24           **MME KATIA PETIT:**

25           T'sé, on... encore là, dans le... c'est dans le

1           cadre un peu des plans d'action gouvernementaux,  
2           hein. Vous savez, il y a la bonification... le  
3           programme d'exploitation sexuelle, c'est une  
4           problématique assez importante puis où on avait une  
5           préoccupation autochtone, alors il y a une mesure  
6           dans le plan de développement des Autochtones où on  
7           vient bonifier ce programme existant là pour en  
8           faire un volet purement autochtone. Donc ça, je  
9           vous dirais que c'est assez nouveau le volet  
10          purement autochtone. Est-ce qu'on va le faire dans  
11          d'autres programmes, on verra.

12                 Ce qu'on sait, c'est qu'il y a, t'sé, d'autres  
13          programmes qui touchent quand même à ces  
14          clientèles-là, parce que entre autres en... je vous  
15          dirais dans le programme issu du partage des  
16          produits de la criminalité, on finance beaucoup,  
17          beaucoup de travailleurs de rue tant en région  
18          qu'en... qu'en ville, qu'en centre urbain, et parmi  
19          les populations, c'est beaucoup aussi le partage de  
20          l'espace public, l'itinérance, etc., donc on vient  
21          aussi rechercher ces clientèles-là par le biais de  
22          ces projets-là qui ne sont pas spécifiques  
23          uniquement aux Autochtones, par contre, je pense  
24          qu'on est de plus en plus conscients que c'est  
25          important d'avoir des volets autochtones dans nos



1 programmes, donc voilà. Mais cela dit, les  
2 programmes de prévention de la criminalité, donc les  
3 programmes, les... que nous on gère, c'est vraiment  
4 pas la seule façon de prévenir la criminalité au  
5 sein des communautés.

6 On sait que la criminalité c'est un phénomène  
7 beaucoup plus large qui tire ses causes... c'est  
8 beaucoup... beaucoup plus profond, c'est souvent lié  
9 à des problématiques sociales, comme la toxicomanie  
10 dans certains cas, la santé mentale, la dégradation  
11 du tissu social, etc., puis à la criminalité élevée  
12 dans les communautés, je ne crois pas que ce soit  
13 uniquement les... nos programmes de prévention ou la  
14 police qui peut changer ça, c'est collectivement  
15 avec l'ensemble des intervenants, y compris les  
16 communautés culturelles et les communautés  
17 autochtones, là, dans les cas eux-mêmes, là, donc  
18 avec nous, mais je pense pas que les programmes de  
19 prévention de la criminalité c'est la seule façon  
20 d'agir ou que c'est... c'est la solution à tout.

21 **Me ARIANNE MARTEL:**

22 Vous savez que, bon, dans certains corps de police  
23 autochtones le personnel est assez réduit, on parle  
24 de... parfois, il y a des corps de police  
25 autochtones qui ont seulement quatre (4) employés à

1           leur actif. C'est sûr que au niveau de la  
2           prévention, on sait que la police a un rôle à jouer  
3           au niveau de la prévention, oui, le Ministère a un  
4           rôle à jouer plutôt de financement de ce que je  
5           comprends, la police a un rôle à jouer également,  
6           peut-être plus en action.

7           **M. LOUIS MORNEAU:**

8           Hum, hum.

9           **Me ARIANNE MARTEL:**

10           Lorsque vous constatez que certains corps de police  
11           sont plus petits, sont quatre (4) employés puis que  
12           peut-être que ils ont peut-être un petit peu moins  
13           de temps à accorder à la prévention, comment est-ce  
14           que vous venez pallier à ça, est-ce que vous...  
15           est-ce que le Ministère a un rôle à jouer là-dedans,  
16           puis...

17           **M. LOUIS MORNEAU:**

18           Bien, on a...

19           **Me ARIANNE MARTEL:**

20           ... sinon, est-ce que ce serait souhaitable?

21           **M. LOUIS MORNEAU:**

22           On a un joué un rôle lors des dernières négociations  
23           des ententes. Une priorité qu'on avait à ce  
24           moment-là, c'était justement de tenter de pallier  
25           aux besoins les plus criants, puis du côté des plus

1 petites organisations, on était bien... bien  
2 conscients qu'il y avait un... il y avait de l'ajout  
3 d'argent additionnel à faire de ce côté-là, donc il  
4 y a eu des bonifications plus substantielles pour  
5 plusieurs de ces plus petites organisations là.  
6 Donc on y va d'un point de vue d'un... au niveau du  
7 financement de ce côté-là.

8 **MME KATIA PETIT:**

9 Puis si...

10 **M. LOUIS MORNEAU:**

11 Oui.

12 **MME KATIA PETIT:**

13 .... je peux me permettre d'ajouter, votre postulat  
14 de base c'est que les plus petits corps de police  
15 ont moins le temps de faire de la prévention de la  
16 criminalité, mais vous savez, c'est intégré à même  
17 leur action quotidienne, donc on s'attend pas  
18 nécessairement à... aux corps de police qu'ils  
19 mettent en place des programmes de prévention  
20 spécifiques et tout, ça peut arriver dans des cas,  
21 là, les plus gros corps de police, mais c'est  
22 vraiment plus une philosophie d'action, c'est-à-dire  
23 que ce qu'on préconise et ce qu'on préconise en  
24 matière de police autochtone c'est une approche de  
25 police communautaire.

1           L'approche de police communautaire, ç'a quatre  
2           (4) volets, c'est le rapprochement avec les  
3           citoyens, la prévention de la criminalité, la  
4           prévention et la résolution de problèmes puis les  
5           partenariats, de mémoire. Donc ce que je veux dire,  
6           c'est que c'est une facette intégrée à même la  
7           réalité des... quotidienne des policiers qui doivent  
8           interagir puis ça se... ça se fait de différentes  
9           façons, en faisant mieux connaître leur rôle, en  
10          expliquant, en s'associant avec des partenaires de  
11          la communauté pour régler certaines problématiques.

12           Donc je pense que c'est plus cette notion-là de  
13          prévention de la criminalité et non nécessairement  
14          un programme spécifique, quoi qu'il en existe, là,  
15          dans les corps de police, mais je pense que nous, ce  
16          qu'on souhaite, c'est que ça se traduise beaucoup  
17          plus par l'action quotidienne, puis effectivement,  
18          il y a eu de l'ajout de ressources additionnelles,  
19          comme il le disait, dans les plus petits corps de  
20          police, donc des... plus de personnes, donc c'est  
21          sûr que ça peut aider en plus, mais...

22          **Me ARIANNE MARTEL:**

23           Oui. En fait, je voulais pas non plus insinuer que  
24           les... il devrait avoir des programmes...

25          **MME KATHIA PETIT:**

1 Non.

2 **Me ARIANNE MARTEL:**

3 ... installés par la police...

4 **M. LOUIS MORNEAU:**

5 O.K.

6 **Me ARIANNE MARTEL:**

7 ... mais c'est plutôt que si les policiers sont  
8 toujours appelés à répondre à des urgences, c'est  
9 sûr que, bon...

10 **MME KATIA PETIT:**

11 C'est sûr.

12 **Me ARIANNE MARTEL:**

13 ... c'est plus difficile après ça de faire de la  
14 prévention puis des contacts avec la population.

15 **MME KATIA PETIT:**

16 Hum, hum.

17 **Me ARIANNE MARTEL:**

18 On a parlé tantôt de la page Web du ministère de la  
19 Sécurité publique. Savez-vous si le volet  
20 prévention de votre page Web est traduite en  
21 anglais?

22 **MME KATIA PETIT:**

23 Non. Sincèrement, on...

24 **M. LOUIS MORNEAU:**

25 Je penserais pas, hein?

1 **MME KATIA PETIT:**

2 ... on se regarde...

3 **M. LOUIS MORNEAU:**

4 (Inaudible).

5 **MME KATIA PETIT:**

6 Je sais pas. Mais sincèrement, on n'a pas la  
7 réponse, on peut pas vous le dire.

8 **Me ARIANNE MARTEL:**

9 Bien, la dernière fois que... en tout cas, que j'ai  
10 vérifié cette semaine, c'était seulement en  
11 français...

12 **MME KATIA PETIT:**

13 En français.

14 **Me ARIANNE MARTEL:**

15 ... cette page-là.

16 **MME KATIA PETIT:**

17 O.K.

18 **Me ARIANNE MARTEL:**

19 Je pense que peut-être que...

20 **MME KATIA PETIT:**

21 Hum, hum.

22 **Me ARIANNE MARTEL:**

23 Bien, en fait, est-ce que... est-ce que le Ministère  
24 pense que ce serait une bonne... une bonne façon  
25 de... d'aller atteindre plus de personnes si la page

1           Web était traduite en anglais?

2           **MME KATIA PETIT:**

3           Très certainement.

4           **Me ARIANNE MARTEL:**

5           On parlait tantôt du...

6           **M. LOUIS MORNEAU:**

7           (Inaudible).

8           **Me ARIANNE MARTEL:**

9           Pardon?

10          **M. LOUIS MORNEAU:**

11          Bien, excusez-moi, mais je réfléchissais à ça puis  
12          c'est certain que pour... il faut s'assurer que pour  
13          les programmes puis les projets, l'appel de projets,  
14          il faut s'assurer que ça soit bien compris en  
15          anglais aussi.

16          Donc on va vérifier ça de ce côté-là, mais en  
17          même temps, il y a... il y a aussi une approche par  
18          notre équipe qui travaille avec les... en  
19          organisation policière. Ces gens-là qui sont en  
20          contact régulier avec les communautés, eux aussi ont  
21          un message à passer du côté des opportunités pour  
22          des programmes, l'accès aux programmes. Donc non  
23          seulement il y a une question d'affichage de site  
24          Web, mais il y a aussi du verbal qui se fait et puis  
25          qui doit continuer à se faire, puis je pense qu'il

1           devrait se faire encore plus de notre côté dans les  
2           relations, justement, qu'on a de façon régulière  
3           avec les communautés. C'est bon d'en parler de ces  
4           programmes-là puis de les expliquer. Je pense qu'un  
5           accompagnement comme ça, ça va être encore plus  
6           profitable.

7           **MME KATIA PETIT:**

8           Effectivement, la traduction du site Web, je pense  
9           que c'est pas tout, parce que notre site Web,  
10          souvent il y a des gens qui confondent même la  
11          Sécurité publique avec la justice puis qui pensent  
12          qu'on... que les corps de police ou la police au  
13          Québec ça relève du ministère de la Justice, donc on  
14          a du travail aussi à faire pour mieux faire  
15          connaître notre rôle comme ministère au complet,  
16          puis effectivement, les écrits ou les sites Web,  
17          c'est pas nécessairement ça, quoi que ça serait bien  
18          que ça soit traduit...

19          **M. LOUIS MORNEAU:**

20                Oui.

21          **MME KATIA PETIT:**

22                ... j'en conviens, là, mais je pense qu'il faut  
23                qu'on passe par d'autres... d'autres véhicules  
24                aussi.

25          **Me ARIANNE MARTEL:**



1           Merci. Le ministère de la Sécurité publique sort  
2           aussi, bien, en tout cas, le volet correctionnel  
3           sort des données qui sont peut-être plus fiables que  
4           les taux de criminalité de Statistique Canada qu'on  
5           a affichés juste ici. Je veux juste...

6           **MME KATHIA PETIT:**

7           Hum, hum.

8           **Me ARIANNE MARTEL:**

9           Non, c'est pas ça. Bon. Entre autres, le ministère  
10          de la Sécurité publique volet correctionnel sort des  
11          données sur les principales infractions qui mènent à  
12          l'incarcération des individus puis il y a même une  
13          ventilation qui est faite par nation, je crois, de  
14          ces données-là. Parmi ces infractions-là, on compte  
15          l'omission de se *confronter* à un engagement, les  
16          voies de fait, les agressions armées puis le défaut  
17          de se *confronter* à une ordonnance de probation.

18                 C'est... Est-ce que le ministère de la  
19          Sécurité publique, dans ses programmes, compte  
20          utiliser ces données-là pour peut-être cibler plutôt  
21          davantage les programmes de formation puis les  
22          offres de programmes au niveau de la prévention?

23          **M. LOUIS MORNEAU:**

24          Bien, honnêtement, là, on n'a pas utilisé ça  
25          systématiquement auparavant. Ça peut arriver que

1           oui dans certains cas on connaît... on connaît un  
2           peu les... on connaît les réalités. Est-ce qu'on a  
3           pris spécifiquement les chiffres puis fait une  
4           approche vraiment très cartésienne de ce côté-là?  
5           On a ça en tête lorsqu'on en discute. Est-ce qu'on  
6           devrait aller plus loin de ce côté-là, euh...

7           **MME KATIA PETIT:**

8           En fait...

9           **M. LOUIS MORNEAU:**

10          Oui. (Inaudible).

11          **MME KATIA PETIT:**

12          ... c'est que nos programmes sont très macros, hein.

13          **M. LOUIS MORNEAU:**

14          Oui, c'est ça.

15          **MME KATIA PETIT:**

16          C'est... ça vise tout. À part pour certains  
17          problèmes plus spécifiques comme l'exploitation  
18          sexuelle, parce qu'on sait qu'il y avait un problème  
19          puis c'est des... un crime grave, règle générale,  
20          nos programmes sont de portée assez générale, donc  
21          pour permettre une flexibilité puis pour que chaque  
22          priorité d'une communauté, par exemple, qui voudrait  
23          agir puisse appliquer dans le programme. Donc à  
24          l'heure actuelle, c'est rarement un terme, un thème  
25          spécifique.

1                    Du côté du programme du partage, de mémoire,  
2                    c'est vraiment plus travail de rue, mais travail de  
3                    rue tous azimuts, donc quiconque veut déposer un  
4                    projet va... va agir en fonction de la priorité sur  
5                    son territoire à elle, c'est très local. Donc  
6                    au-delà des statistiques correctionnelles, ça, ça  
7                    nous aide...

8                    **M. LOUIS MORNEAU:**

9                    Oui.

10                   **MME KATIA PETIT:**

11                   ... globalement comme ministère à comprendre c'est  
12                   quoi les enjeux, je vous dirais, mais il y a pas  
13                   nécessairement un lien direct avec la prévention de  
14                   la criminalité, parce que on veut... on veut quelque  
15                   chose, une analyse beaucoup plus fine que même ces  
16                   données-là qui sont plus complètes, vous avez  
17                   raison, nous permettent d'avoir.

18                   **Me ARIANNE MARTEL:**

19                   Mais est-ce que c'est un objectif? Je veux dire, ça  
20                   serait quand même un bon... une bonne façon de  
21                   comprendre c'est quoi les besoins par chaque... pour  
22                   chaque nation, de comprendre les besoins en  
23                   prévention puis d'essayer de prévenir le crime  
24                   plutôt que...

25                   **MME KATIA PETIT:**

1 Bien...

2 **Me ARIANNE MARTEL:**

3 ... de le...

4 **MME KATIA PETIT:**

5 Bien, écoutez, je pense que c'est une source  
6 d'information comme... comme il en existe d'autres,  
7 là, donc je pense que c'est quelque chose qu'on peut  
8 prendre en considération, qui est sûrement pris...  
9 nous, on... c'est sûr qu'on diffuse de façon assez  
10 large ces données-là, donc puis qui peuvent même  
11 être utilisées à la limite par les partenaires, là,  
12 mais... donc, voilà.

13 **Me ARIANNE MARTEL:**

14 Merci. Je vais laisser la parole à mon collègue  
15 pour la suite.

16 **Me PAUL CRÉPEAU:**

17 Je voudrais peut-être juste traiter avec vous de  
18 certaines infractions qu'on classifie comme étant  
19 les infractions à l'administration de la justice et  
20 qui sont omniprésentes chez les populations  
21 autochtones.

22 On constate, et des citoyens nous l'ont dit,  
23 des corps de police nous en ont parlé à l'occasion,  
24 beaucoup de gens sont en détention, sont condamnés  
25 pour certains types d'infractions spécifiques, qu'on

1 appelle les bris de conditions, que ce soit les  
2 dispositions en vertu de bris de... bris de  
3 promesse, l'article 145.3 du Code criminel, bris de  
4 probation, article 733.1, ce sont des infractions où  
5 des gens respectent pas des conditions. Quand on va  
6 un petit peu loin, on constate que beaucoup de ces  
7 conditions-là sont en relation avec la consommation  
8 d'alcool pour des gens qui sont en... qui ont des  
9 problèmes de consommation d'alcool.

10 Je me souviens, encore récemment, ici on avait  
11 un agent de la Sûreté qui nous disait à quel point  
12 c'était important à un moment donné dans les années  
13 deux mille quinze (2015), à Val-d'Or, de mettre des  
14 conditions d'interdiction de consommer de l'alcool à  
15 des gens qui avaient des problèmes de consommation  
16 d'alcool afin d'être en mesure de faire des  
17 interventions fréquentes et... fréquentes,  
18 excusez-moi, fréquentes auprès de ces gens-là.

19 Est-ce qu'au MSP, question, est-ce qu'au MSP on  
20 se préoccupe de l'utilisation de ces conditions-là  
21 qui visent à créer des interdictions chez des  
22 personnes qui ne sont pas en mesure de les  
23 respecter?

24 **M. LOUIS MORNEAU:**

25 C'est tout le volet de l'itinérance aussi.

1 **MME KATIA PETIT:**

2 Oui. Mais en fait, c'est... votre question est très  
3 large puis je... je ne crois pas que le ministère de  
4 la Sécurité publique soit nécessairement le bon  
5 intervenant pour discuter de ça, c'est-à-dire que là  
6 on est vraiment dans l'application terrain. Nous,  
7 on s'ingère pas dans les... dans les... ni... En  
8 fait, il y a deux (2) choses, parce qu'il y a le  
9 volet justice en plus...

10 **Me PAUL CRÉPEAU:**

11 Oui.

12 **MME KATIA PETIT:**

13 ... donc c'est des juges ultimement qui... qui, à ma  
14 connaissance, là...

15 **Me PAUL CRÉPEAU:**

16 Condamnent. Mais je parle de ceux qui imposent des  
17 conditions qui peuvent être imposées par des agents  
18 de la paix.

19 **MME KATIA PETIT:**

20 O.K. Bien, écoutez, sincèrement, on est... vous  
21 êtes loin de nos activités quotidiennes ou...

22 **M. LOUIS MORNEAU:**

23 Oui.

24 **MME KATIA PETIT:**

25 ... de notre mandat de sécurité publique. Écoutez,

1           ça, on a entendu ça ici, là, le... mais c'est une...  
2           je pense c'est la première fois qu'on portait à  
3           notre attention cette problématique-là...

4           **M. LOUIS MORNEAU:**

5           Oui.

6           **MME KATIA PETIT:**

7           ... donc on n'est pas beaucoup en mesure de vous en  
8           parler. Sincèrement, je pense qu'on parlerait à  
9           travers notre chapeau puis ni moi ni mon collègue...

10          **M. LOUIS MORNEAU:**

11          Non.

12          **MME KATIA PETIT:**

13          ... voulons dire n'importe quoi, là. C'est pas  
14          quelque chose qu'on connaît bien. Donc vous pourrez  
15          peut-être en discuter avec la Sûreté du Québec ou,  
16          nous, écoutez, si on nous dit, "c'est un problème  
17          récurrent, on devrait agir", bien, écoutez, on peut  
18          peut-être l'examiner, mais je vous dirais à l'heure  
19          actuelle on n'est pas en mesure de vous parler de  
20          ça, c'est très très loin de...

21          **Me PAUL CRÉPEAU:**

22          O.K.

23          **MME KATIA PETIT:**

24          ... de nos activités habituelles, puis nous, des  
25          pratiques policières, c'est plus général que ça,

1 t'sé, que... c'est pas pointu comme ça  
2 habituellement, donc là, vous êtes un petit peu à  
3 l'extérieur de notre carré de sable.

4 **Me PAUL CRÉPEAU:**

5 O.K. Je comprends qu'au niveau de l'imposition des  
6 conditions, les condamnations.

7 On a... on a aussi en preuve, et je prends une  
8 statistique qui nous a été donnée, qu'on a vue ici à  
9 la Commission, que pour... en fait, toutes les  
10 personnes condamnées à l'emprisonnement pour  
11 non-paiement d'amendes ici, à la ville de Val-d'Or,  
12 étaient des Autochtones.

13 **MME KATHIA PETIT:**

14 Hum, hum.

15 **Me PAUL CRÉPEAU:**

16 Cent pour cent (100 %). Ça, c'est une statistique.  
17 À Chibougamau, on était tout près, à quatre-vingt-  
18 quinze pour cent (95 %), là. On va avoir...

19 **Me ARIANNE MARTEL:**

20 On va y revenir plus tard un petit peu.

21 **Me PAUL CRÉPEAU:**

22 On va y revenir tout à l'heure. Bon. Alors on a  
23 ces gens-là qui sont condamnés à l'emprisonnement,  
24 l'emprisonnement relevant souvent, la plupart du  
25 temps, de... des... de l'emprisonnement au Québec,



1           dont vous avez la charge.

2           Est-ce que, sous le thème de l'emprisonnement,  
3           les coûts d'emprisonnement c'est un phénomène que  
4           vous vous êtes... sur lequel vous vous êtes penchés,  
5           vous vous êtes intéressés à savoir pourquoi y a-t-il  
6           autant d'Autochtones condamnés à l'emprisonnement  
7           pour non-paiement d'amendes en prison, qu'est-ce que  
8           ça coûte à l'État, est-ce qu'il y a moyen de mieux  
9           investir cet argent-là ailleurs?

10       **MME KATIA PETIT:**

11           Écoutez, c'est sûr que nous, ultimement, comme  
12           ministère, en matière d'incarcération on applique...

13       **Me PAUL CRÉPEAU:**

14           Oui.

15       **MME KATIA PETIT:**

16           ... les décisions des tribunaux, donc vous comprenez  
17           que ce bout-là, on le contrôle plus ou moins,  
18           donc... Cela dit, est-ce que ça veut dire qu'on  
19           s'intéresse pas à la problématique de la... de  
20           l'incarcération pour non-paiement d'amendes ou je  
21           vous dirais plus général... plus généralement de la  
22           judiciarisation, entre autres, des...

23       **Me PAUL CRÉPEAU:**

24           Oui.

25       **MME KATIA PETIT:**

1           ... phénomènes d'itinérance, là, pour... je pense  
2           qu'on peut parler plus...

3           **M. LOUIS MORNEAU:**

4           C'est ça.

5           **MME KATIA PETIT:**

6           ... un peu plus de ça, donc c'est certain que nous,  
7           comme ministère, en matière d'itinérance  
8           spécifiquement, parce que c'est très connexe, là,  
9           avec les données que vous nous donnez maintenant, en  
10          matière d'itinérance, on a... je pense que la vision  
11          du Ministère, elle a été amplement... bien, en tout  
12          cas, clairement énoncée dans le cadre de  
13          l'inventaire des bonnes pratiques en matière  
14          d'itinérance qu'on a rendu public dernièrement.

15          Donc c'est sûr que nous, la judiciarisation, on  
16          sait que ç'a des limites. On sait que c'est pas  
17          nécessairement la solution, on sait c'est un outil  
18          parmi... parmi d'autres, puis on sait que ça pose  
19          d'autres... d'autres défis par la suite. Donc nous,  
20          ce qu'on pense puis... c'est que c'est un problème  
21          qui dépasse largement la police aussi, donc que  
22          c'est... on se retrouve dans une situation comme ça,  
23          puis vous avez eu des témoignages où les gens, entre  
24          autres de la Sûreté du Québec, sont venus  
25          l'expliquer, où la police se trouve un peu coincée

1           entre l'arbre et l'écorce, donc elle a son mandat  
2           d'agir, donc de réprimer les infractions aux  
3           règlements municipaux et autres et aux lois de façon  
4           plus générale, puis elle a aussi, évidemment, la  
5           responsabilité d'assurer la protection, donc des  
6           fois de porter assistance aux personnes, puis en  
7           même temps, on sait que c'est pas nécessairement la  
8           solution, donc c'est pour ça que ce qu'on préconise  
9           puis ce qu'on a diffusé comme bonnes pratiques c'est  
10          plus un modèle où on développe des partenariats avec  
11          des organisations pour agir sur les causes qui sont  
12          à la base de l'itinérance, puis c'est pour ça qu'on  
13          croit, entre autres, beaucoup en des initiatives  
14          comme le PPCMA, le poste de police communautaire  
15          mixte autochtone de Val-d'Or, parce que ça c'est en  
16          droite ligne avec ce qu'on préconise comme  
17          intervention, donc une intervention qui est pas  
18          axée, effectivement, sur la judiciarisation, mais  
19          plus un partenariat entre le milieu social, de la  
20          santé et nos policiers.

21                 Donc je vous dirais que nous, ça, c'est... on  
22          avait une préoccupation en matière de  
23          judiciarisation de l'itinérance, on avait des  
24          engagements dans des plans gouvernementaux en cette  
25          matière-là, donc on a fait un tour avec des

1           partenaires externes du milieu de la recherche.  
2           Notre vision de la... de ce que devrait être la  
3           réaction à l'itinérance, elle se trouve dans cet  
4           inventaire-là, puis voilà, donc on pense que c'est  
5           beaucoup plus large que la police.

6           Donc un peu la même chose pour ceux-là, je sais  
7           pas exactement, là, qu'est-ce qui est à la base de  
8           ces... de ces incarcérations-là, il faudrait le  
9           vérifier. Parfois, il y a peut-être des bonnes  
10          raisons, là, pour lesquelles... des bris de  
11          conditions, il y en a peut-être que c'est l'alcool,  
12          d'autres fois c'est dans un contexte conjugal puis  
13          on doit aussi... évidemment, on a un mandat  
14          d'assurer la protection du public, là, donc si... si  
15          par exemple il y a une condition, puis là, je veux  
16          dire, on... on discute un peu, là, mais si quelqu'un  
17          a une... une interdiction de consommer de l'alcool,  
18          mais que c'est dans un contexte de violence  
19          conjugale puis qu'on le sait que chaque fois qu'elle  
20          consomme de l'alcool, bien, il se passe des choses à  
21          la maison, vous comprendrez que comme policiers, je  
22          pense que... puis comme système de justice, il faut  
23          qu'on agisse. Est-ce que ça permet de régler le  
24          problème à long terme, pas nécessairement, mais vous  
25          savez, on doit soupeser les fonctions de protection

1           du public puis... puis les solutions à plus long  
2           terme sur les problématiques, là.

3           **Me PAUL CRÉPEAU:**

4           Je vous remercie pour... c'était quelques questions.

5           **Me ARIANNE MARTEL:**

6           Un petit retour aussi là-dessus. Le ministère de la  
7           Justice du Québec, en audience devant la Commission,  
8           a dit que c'était un problème qui était  
9           préoccupant...

10          **MME KATIA PETIT:**

11          Hum, hum.

12          **Me ARIANNE MARTEL:**

13          ... la question des bris de conditions.

14          **MME KATIA PETIT:**

15          O.K.

16          **Me ARIANNE MARTEL:**

17          Puis il a parlé aussi du forum sociojudiciaire.

18          Vous faites partie du forum...

19          **MME KATIA PETIT:**

20          Oui.

21          **Me ARIANNE MARTEL:**

22          ... sociojudiciaire aussi? Il y a des discussions  
23          qui sont amorcées à ce niveau-là?

24          **MME KATIA PETIT:**

25          Oui. Nous, c'est... le forum sociojudiciaire, c'est

1           monsieur Coleman...

2       **M. LOUIS MORNEAU:**

3           Oui.

4       **Me ARIANNE MARTEL:**

5           ... qui siège sur le...

6       **Me ARIANNE MARTEL:**

7           O.K.

8       **MME KATIA PETIT:**

9           ... sur le comité, donc c'est pas moi  
10          personnellement, donc je suis pas en mesure de vous  
11          dire si cette question-là a été abordée, mais je  
12          vais faire confiance à mes collègues de la justice  
13          puis c'est effectivement probable que ça soit une  
14          des... une des questions qui soient examinées, puis  
15          effectivement, je pense que ça mérite qu'on s'y  
16          intéresse.

17       **Me ARIANNE MARTEL:**

18          En lien avec l'itinérance maintenant, on va  
19          continuer sur la même lancée, en effet, c'est des  
20          questions qui sont reliées. Donc, bon, d'abord,  
21          vous avez parlé de votre guide de pratiques  
22          prometteuses en matière d'itinérance. J'aurais  
23          quelques questions par rapport à ça.

24                Bien, d'abord, dans quelle mesure est-ce que le  
25          MSP a la responsabilité de mettre en place ces

1           mesures-là puis de encore une fois surveiller,  
2           coordination de ces mesures-là?

3           **MME KATIA PETIT:**

4           Évidemment, pas surveiller. Ça, c'est vraiment...  
5           puis on revient souvent là-dessus, parce que c'est  
6           le rôle premier du Ministère, c'est vraiment la  
7           diffusion de bonnes pratiques, on est vraiment à ce  
8           niveau-là. Donc nous, notre objectif c'était de le  
9           travailler en collaboration avec le milieu, les  
10          corps de police, le milieu de la recherche, puis  
11          maintenant, on a une autre mesure, ça... il suffit  
12          pas de le produire, encore faut-il qu'il soit connu,  
13          diffusé, que les corps de police se... puis nos  
14          autres partenaires également se l'approprient, donc  
15          on a aussi un rôle de diffusion. Puis on a d'autres  
16          mesures de prévues, entre autres, si je me rappelle  
17          bien, puis là, je... on a beaucoup de plans  
18          gouvernementaux, mais de mémoire, on a un séminaire  
19          de prévu dans le plan, un séminaire d'actualisation  
20          des compétences à l'École nationale de police qu'on  
21          doit développer. Donc on a d'autres mesures  
22          complémentaires, il suffit pas juste de produire ça  
23          pour que ça donne des résultats, par contre, on va  
24          pas aller surveiller ça.

25                Nous, on s'ingère pas, puis la... les corps de

1            police, vous savez, ça se peut, là, des fois qu'ils  
2            continuent de donner une contravention dans des cas  
3            particuliers, je veux dire, c'est leur pouvoir  
4            discrétionnaire puis ça fait partie de la... de  
5            l'ensemble de la boîte à outils, il faut juste  
6            s'assurer que c'est pas le seul outil. Je pense que  
7            ça résume bien.

8            **Me ARIANNE MARTEL:**

9            Mais est-ce que des programmes comme on a entendu en  
10            audience le deux (2), des programmes qui visent  
11            vraiment la judiciarisation puis un peu le nettoyage  
12            de l'espace public en visant un noyau particulier de  
13            personnes, est-ce que ça ça fait partie des bonnes  
14            pratiques en matière d'itinérance?

15            **MME KATIA PETIT:**

16            Pas nécessairement, mais par contre, il faut venir  
17            un petit peu... je pense que il faut quand même  
18            faire... formuler certaines réserves par rapport à  
19            ça, c'est-à-dire que de façon générale, on l'a  
20            entendu, on a écouté le témoignage de messieurs  
21            Pelletier et Drolet, de mémoire...

22            **Me PAUL CRÉPEAU:**

23            C'est ça, le...

24            **MME KATIA PETIT:**

25            ... qui sont venus parler du projet centre-ville,



1           donc... donc je pense que la... de réduire ça à de  
2           la simple judiciarisation, je pense que c'est un  
3           petit peu limitatif, là, comme interprétation, parce  
4           que comme ils l'ont expliqué beaucoup, c'est que  
5           c'était pas juste ça au départ, il y avait également  
6           une volonté de partenariat, il y avait des défis  
7           juridiques associés à ça, par exemple quand ils les  
8           amenaient coucher au poste de police la nuit, donc,  
9           bon, toutes sortes de défis, donc je ne pense pas  
10          que c'était qu'un problème de police ou que c'est  
11          juste de la judiciarisation. Il y avait une volonté  
12          beaucoup plus profonde d'essayer de régler le  
13          problème puis de répondre aussi aux différentes  
14          attentes de la population, etc.

15                 Donc... donc je serais pas prête, je dirais que  
16          c'est pas nécessairement une pratique... la  
17          judiciarisation en soi, là, sans commenter l'ancien  
18          projet, c'est pas une pratique qui est... quand  
19          c'est uniquement de la judiciarisation, je pense pas  
20          que c'est la solution, puis ça, on s'est clairement  
21          prononcés à ce sujet-là, mais en même temps, le  
22          problème de la judiciarisation, ce n'est pas qu'un  
23          problème de police, je pense que c'est un problème  
24          de... de milieu aussi puis de... de ressources  
25          déficitaires pour accueillir les personnes

1 itinérantes avec différents problèmes, donc je pense  
2 que ça dépasse vraiment le cadre de la Sécurité  
3 publique, puis jeter le blâme sur la police, nous,  
4 c'est pas ce qu'on veut faire, au contraire, on veut  
5 plus... ce qu'on préconise, c'est de mieux  
6 travailler ensemble puis de trouver des solutions  
7 aux problèmes plus de fond, parce que la police,  
8 ultimement, se retrouve à gérer un problème social  
9 au bout de la ligne.

10 **Me ARIANNE MARTEL:**

11 Donc vous parlez de... c'est ça, de travailler  
12 ensemble avec d'autres milieux, probablement...

13 **MME KATIA PETIT:**

14 Hum, hum. Hum, hum.

15 **Me ARIANNE MARTEL:**

16 ... au niveau de la santé, par exemple?

17 **MME KATIA PETIT:**

18 Oui, tout à fait. Un peu dans la ligne du PPCMA,  
19 comme on disait...

20 **Me ARIANNE MARTEL:**

21 Oui.

22 **MME KATIA PETIT:**

23 ... ou de l'EMIPIC qui avait été mis en place.

24 **Me ARIANNE MARTEL:**

25 Puis quel est le rôle du Ministère par rapport à ça,

1 la mise en place d'EMIPIC, PPCMA, ce genre  
2 d'initiatives là pour essayer de limiter le recours  
3 à la judiciarisation pour traiter des problèmes, des  
4 problématiques sociales plutôt?

5 **MME KATIA PETIT:**

6 Bien, écoute, écoutez, ça dépend vraiment. Tu  
7 voulais-tu...

8 **M. LOUIS MORNEAU:**

9 Non, vas-y, continue. Je vais... je vais renchérir.

10 **MME KATIA PETIT:**

11 Tu vas renchérir?

12 **M. LOUIS MORNEAU:**

13 Oui.

14 **MME KATIA PETIT:**

15 D'accord. Écoutez, c'est sûr que pour la... de  
16 façon générale, les corps de police ont pas... ont  
17 plein d'initiatives, puis le Ministère, on n'est pas  
18 nécessairement au courant au quotidien, c'est leurs  
19 activités. La Sûreté du Québec, c'est certain qu'on  
20 a une relation de proximité parce que ça fait partie  
21 du ministère de la Sécurité publique, donc c'est sûr  
22 que c'est pas... c'est pas le... exactement  
23 identique avec les autres corps de police.

24 Nous, c'est certain que pour des initiatives  
25 comme le PPCMA ou l'EMIPIC, on était... on a

1 évidemment été consultés par rapport à leur mise en  
2 oeuvre et on était même sur le comité, dans le cadre  
3 du PPCMA, on est sur le comité directeur, c'est  
4 monsieur Morneau qui siégeait, on a Richard Coleman  
5 sur le comité d'implantation, donc on était associés  
6 de près, là, au développement de cette  
7 initiative-là. Est-ce que c'est le cas pour toutes  
8 les initiatives similaires ailleurs, non, pas  
9 nécessairement. Les corps de police font un peu...  
10 font leurs initiatives, là, puis ils ont pas  
11 nécessairement de compte à nous rendre là-dessus,  
12 là.

13 **M. LOUIS MORNEAU:**

14 Puis encore une fois, si on prend le cas du PPCMA,  
15 notre rôle dans le comité, par exemple, c'est de  
16 faciliter, faciliter les interactions, par exemple  
17 avec le ministère de la Santé, et il faisait partie  
18 aussi du comité, donc on collabore de cette  
19 façon-là.

20 **Me ARIANNE MARTEL:**

21 Un des grands problèmes qui étaient observés dans la  
22 situation de l'escouade centre-ville, en fait, ç'a  
23 été mis en place, en tout cas, en deux mille  
24 quatorze (2014), début deux mille quatorze (2014) je  
25 crois, mais les consultations, ils avaient lieu

1            depuis très longtemps en matière d'itinérance à  
2            Val-d'Or, c'était un... c'était quelque chose qui  
3            se... c'était une problématique sociale en fait  
4            qu'on retrouvait depuis au moins... bien, depuis  
5            assez longtemps puis les rencontres avaient lieu  
6            depuis au moins deux mille six (2006). Il y a eu  
7            des problèmes au niveau de la coordination,  
8            justement, des milieux pour... pour régler cette  
9            problématique-là.

10                  Est-ce qu'en matière de prévention de... pour  
11                  que... pas que ce genre de... d'alternative là à la  
12                  concertation arrive comme l'escouade centre-ville  
13                  était... c'était de... en fait, la police a pris en  
14                  main un problème qui était plus large peut-être,  
15                  est-ce que le Ministère va aller de l'avant pour...  
16                  lorsqu'il constate des situations semblables dans  
17                  certaines villes pour aller... pour aller concerter  
18                  plutôt que de... d'y aller après?

19            **M. LOUIS MORNEAU:**

20                  Mais à la base, là, on a parlé, là, de notre... de  
21                  nos... de notre inventaire des pratiques, là...

22            **Me ARIANNE MARTEL:**

23                  Hum, hum.

24            **M. LOUIS MORNEAU:**

25                  ... c'est un peu aussi une réponse, ça, à ces

1 situations-là, donc on agit de cette façon-là, comme  
2 on l'a dit précédemment. Est-ce que... pour  
3 répondre à votre question, est-ce qu'on va avoir à  
4 être plus vigilants, là? Il faut pas oublier que  
5 comme il l'a dit aussi, c'est de la responsabilité  
6 des corps de police, mais c'est certain dans le  
7 contexte que l'on a vécu puis que l'on vit, bien, on  
8 a une attention plus grande de ce côté-là, mais  
9 encore une fois, chaque corps de police a sa  
10 responsabilité.

11 Ça nous arrive de... de discuter avec les corps  
12 de police en question, alors oui, on va avoir des  
13 échanges là-dessus, mais ça, c'est... on va  
14 continuer, mais je pense que l'idée c'est cette...  
15 cette série d'initia... cet inventaire-là suivi du  
16 séminaire qui je pense va aider justement à bien...  
17 à bien répandre ces façons de faire là.

18 Les séminaires qui sont faits à l'École  
19 nationale de police, c'est une bonne façon,  
20 justement, de travailler avec les corps de police.  
21 Il y en a... on en organise régulièrement sur  
22 différentes facettes puis c'est très apprécié puis  
23 ça aide justement à intégrer ces matières-là. Je  
24 pense c'est comme ça qu'on va y arriver aussi.

25 **Me ARIANNE MARTEL:**

1 L'élaboration de cet inventaire de pratiques là a  
2 commencé en deux mille douze (2012) je crois, ça  
3 fait assez longtemps que c'est en marche ce  
4 projet-là, puis est-ce que, si je me trompe pas,  
5 vous venez tout juste en fait de le sortir, de le  
6 diffuser aux policiers, aux corps de police, pardon?

7 **M. LOUIS MORNEAU:**

8 Hum, hum.

9 **Me ARIANNE MARTEL:**

10 Qu'est-ce qui s'est passé entre deux mille douze  
11 (2012) et deux mille dix-huit (2018)?

12 **MME KATIA PETIT:**

13 Bien, écoutez, sincèrement, je pense qu'on est en  
14 mesure de dire dans le détail. C'est quand même  
15 long, parce qu'il y avait beaucoup de partenaires,  
16 hein, des partenaires du milieu universitaire, etc.,  
17 donc je pense qu'avant d'arriver à un document  
18 consensus, consensuel, ça prend... ça prend quand  
19 même du temps. On voulait bien faire les choses.

20 On vous l'avait communiqué avant, donc il était  
21 prêt avant, il restait juste... ce qu'il restait,  
22 essentiellement, c'étaient les dernières  
23 validations, la mise en page, etc., donc on l'a  
24 diffusé, et évidemment, quand vous nous avez dit que  
25 vous vouliez l'utiliser, donc on s'est dit, "bon, on

1 va le diffuser", on a mis... on s'est dépêchés à  
2 finaliser les travaux pour être en mesure de le  
3 faire, mais c'est un travail de longue haleine avec  
4 beaucoup de partenaires. Donc ça arrive souvent  
5 quand c'est des... quand c'est pas uniquement le  
6 Ministère qui... on contrôle... c'est pas juste nous  
7 qui contrôlons l'agenda, évidemment, puis des fois  
8 il y a d'autres priorités.

9 **M. LOUIS MORNEAU:**

10 Les derniers travaux, c'est comme pour tout document  
11 que l'on produit, évidemment, on a nos révisions  
12 linguistiques et puis il y a la mise en page et donc  
13 différents... différentes affaires à évaluer. Comme  
14 tu... comme... comme tu le mentionnais précédemment,  
15 les travaux étaient avancés quand même avant ça, là.

16 **MME KATHIA PETIT:**

17 Hum, hum. Oui.

18 **Me ARIANNE MARTEL:**

19 Une des mesures dans le... dans cette... dans ce  
20 plan d'action là, en tout cas, ce guide de bonnes  
21 pratiques là, c'est la mise en place de directives  
22 pour encadrer les actions policières dans leurs  
23 contacts avec les populations itinérantes. Où en  
24 êtes-vous rendus dans cette...? Parce que là, ce  
25 que je comprends, c'est le rôle du Ministère de...



1 d'élaborer ces directives-là ou bien c'est plutôt...

2 **MME KATIA PETIT:**

3 Bien, pas nécessairement. Je pense qu'il parlait de  
4 façon générale, là.

5 **Me ARIANNE MARTEL:**

6 O.K.

7 **MME KATIA PETIT:**

8 Écoutez, là, j'ai pas regardé chacune des mesures.  
9 Attendez, je l'ai vue, c'est une des premières en  
10 début, là, par contre, donc attendez. Directives  
11 policières, « présentant les principes directeurs ».

12 Écoutez, ça, c'est... ça peut être à deux (2)  
13 niveaux, c'est-à-dire que un corps de police...  
14 parce que nous, on émet des grandes pratiques  
15 policières avec des grands concepts, mais après ça,  
16 les corps de police, souvent, ils se les  
17 approprient, là. Des fois, ils le prennent pas tel  
18 quel, ils l'adaptent en fonction de leur réalité,  
19 etc., et ils émettent des directives, donc je pense  
20 que c'est à deux (2) niveaux.

21 Nous, à savoir, t'sé, est-ce qu'il va y avoir  
22 une pratique policière en termes... en matière  
23 d'itinérance, je pense que dans la mesure où on a  
24 quand même ce document-là puis ça... ça regroupe  
25 différentes pratiques, dont la pratique de

1 l'approche communautaire de police, donc je suis pas  
2 sûre qu'on a... qu'on va aller là, mais par  
3 contre...

4 **M. LOUIS MORNEAU:**

5 On n'est pas là présentement.

6 **MME KATIA PETIT:**

7 C'est ça. Puis... mais toi, tu t'assures de le  
8 diffuser...

9 **M. LOUIS MORNEAU:**

10 C'est fait, c'est ça.

11 **MME KATIA PETIT:**

12 ... à l'ensemble des corps de police.

13 **M. LOUIS MORNEAU:**

14 On l'a diffusé, comme d'habitude, effectivement,  
15 puis comme tu le mentionnais, il y a des pratiques,  
16 justement, qui touchent à ces aspects-là avec la  
17 police communautaire.

18 Pour ce qui est de l'approche de police  
19 communautaire, en passant, il y a le Réseau  
20 Intersection, je sais pas si vous connaissez ce  
21 réseau-là qui existe depuis vingt-cinq (25) ans, qui  
22 est un réseau de partage de meilleures pratiques  
23 entre les corps de police notamment. C'est  
24 vraiment... D'ailleurs, il y a eu un séminaire  
25 d'organisé à l'École de police la semaine dernière,

1           jeudi passé, où est-ce que pendant deux (2) jours de  
2           temps il y a eu un partage de meilleures pratiques,  
3           de cas particuliers pour à peu près deux cent  
4           cinquante (250) policiers et puis c'était une belle  
5           approche, c'est utile, et je pourrais peut-être en  
6           profiter pour en glisser un mot, il y a eu des  
7           approches aussi pour inviter des corps de police  
8           autochtones à participer à ça, parce que c'est  
9           vraiment une façon, justement, de partager entre les  
10          pairs et bénéficier de l'expérience.

11                   Actuellement, on n'a pas beaucoup de corps de  
12          police autochtones qui en font partie, mais on en a  
13          un, qui est sur le conseil d'administration, et il y  
14          a eu certaines démarches, et puis lorsque je les ai  
15          rencontrés, le réseau, la semaine dernière, on a eu  
16          des discussions, on a... on est allés un peu en...  
17          en aparté du séminaire, j'ai rencontré le conseil  
18          d'administration et on a discuté aussi de... de  
19          travailler à un meilleur partage avec les corps de  
20          police autochtones.

21                   Donc il y a quelque chose là, je pense, qui  
22          peut être intéressant, pas tout à fait relié à notre  
23          histoire d'itinérance, là, mais en tout cas, je...  
24          ça me faisait penser à ça lorsqu'on en discutait,  
25          là.

1 **Me ARIANNE MARTEL:**

2 Hum, hum. Bien, ça peut être une bonne occasion  
3 peut-être d'échanger sur le sujet, j'imagine.

4 **M. LOUIS MORNEAU:**

5 Oui.

6 **Me ARIANNE MARTEL:**

7 Je remarque aussi dans l'inventaire des bonnes  
8 pratiques il y a pas de... de référence particulière  
9 à la condition d'itinérance autochtone, il y a pas  
10 de volet particulier qui vise les Autochtones.

11 **M. LOUIS MORNEAU:**

12 Hum, hum.

13 **Me ARIANNE MARTEL:**

14 On remarque par contre dans les villes, par exemple,  
15 comme à Montréal, qu'il y a une très... il y a  
16 environ dix pour cent (10 %) de la... de la  
17 population... juste un instant... oui, donc environ  
18 dix pour cent (10 %) de la population itinérante est  
19 autochtone puis de ce dix pour cent (10 %)-là il y  
20 en a cinq pour cent (5 %) qui provient des nations  
21 inuites, de la nation inuite, donc est-ce que c'est  
22 dans les plans d'intégrer un volet autochtone plus,  
23 peut-être j'imagine avec la participation...

24 **M. LOUIS MORNEAU:**

25 Au niveau de l'iti...

1 **Me ARIANNE MARTEL:**

2 De l'itinérance, oui.

3 **M. LOUIS MORNEAU:**

4 ... de l'inventaire des meilleures pratiques?

5 **Me ARIANNE MARTEL:**

6 Hum, hum.

7 **M. LOUIS MORNEAU:**

8 Mais là, ce qui peut être à voir aussi, c'est du  
9 côté du séminaire, de l'élaboration du séminaire.  
10 Est-ce que de ce côté-là on devrait aller plus loin  
11 sur ce que vous dites, peut-être. C'est vraiment un  
12 travail... c'est vraiment une question à... à  
13 creuser de ce côté-là et à discuter aussi avec le  
14 Service de police de la ville de Montréal puis aussi  
15 avec nos partenaires de... de (inaudible) également.  
16 Alors je peux pas vous dire pour l'instant, mais  
17 c'est une question à regarder.

18 **MME KATIA PETIT:**

19 Puis il faudra voir aussi si c'est... si c'est...  
20 pour quels aspects, parce que quand on le regarde,  
21 c'est quand même... ça s'applique, moi, t'sé, je le  
22 lisais puis...

23 **M. LOUIS MORNEAU:**

24 (Inaudible).

25 **MME KATIA PETIT:**

1           ... puis je lisais dans le contexte de notre passage  
2           ici, t'sé, je me remémorais un peu ce qu'on  
3           préconisait puis ça s'applique assez bien en fait,  
4           c'est... ça s'applique assez bien à la réalité qui  
5           est... qui a été mise en lumière ici, entre autres  
6           par différentes recherches ou personnes que vous  
7           avez reçues. Donc il faudra voir c'est quoi les  
8           aspects, s'il y a lieu à bonifier puis à quels  
9           endroits, donc peut-être qu'on pourra faire une  
10          consultation à cet effet-là...

11       **M. LOUIS MORNEAU:**

12           Oui.

13       **MME KATIA PETIT:**

14           ... justement, auprès des chercheurs, effectivement.

15       **M. LOUIS MORNEAU:**

16           Hum, hum. Hum, hum.

17       **MME KATIA PETIT:**

18           C'était une mesure plus générale, mais...

19       **M. LOUIS MORNEAU:**

20           En effet, puis si justement il y a une évolution  
21           puis il y a une mise à jour à faire, on va la faire.

22       **Me ARIANNE MARTEL:**

23           Maintenant, je reviens un petit peu à l'étude qui a  
24           été déposée, là, c'est la preuve documentaire 2. On  
25           vous avait communiqué cette étude-là déjà. C'est en

1           lien avec l'étude, c'est ça, faite par l'émission de  
2           constats d'infraction à Val-d'Or, mais dans  
3           certaines villes du Québec aussi, ç'a touché aussi  
4           la ville, par exemple, de Chibougamau et de  
5           Sept-Îles.

6           On a remarqué que à Chibougamau, à Sept-Îles et  
7           à Val-d'Or, la majorité des personnes incarcérées  
8           pour non-paiement d'amendes étaient Autochtones. À  
9           Val-d'Or, toutes les personnes qui avaient reçu un  
10          mandat d'incarcération étaient... oui, toutes les  
11          personnes qui avaient reçu un mandat d'incarcération  
12          donc pour non-paiement d'amendes étaient Autochtones  
13          puis à Chibougamau c'était quatre-vingt-quinze pour  
14          cent (95 %) de ces personnes-là.

15          On a vu que, bon, qu'est-ce qui s'est passé au  
16          niveau de l'itinérance à Val-d'Or, l'escouade  
17          centre-ville, une phase de judiciarisation plus tôt,  
18          ensuite l'implantation du PPCMA, de l'EMIPIC.  
19          Est-ce que le MSP s'intéresse à d'autres villes  
20          aussi problématiques, on peut penser peut-être à  
21          Chibougamau où il y a un assez haut taux d'émission  
22          de constats d'infraction, mais aussi de... de  
23          mandats d'incarcération pour non-paiement d'amendes?

24          **MME KATHIA PETIT:**

25          En fait, ces questions-là, il faudrait, je pense, en

1           premier lieu les poser aux corps de police  
2           concernés, là, dans certains cas, je comprends que  
3           c'est la Sûreté du Québec. On le sait que dans  
4           certaines... dans le plan de développement social  
5           autochtone, puis on veut pas parler pour la Sûreté,  
6           mais comme on coordonne quand même...

7           **Me ARIANNE MARTEL:**

8           (Inaudible).

9           **MME KATIA PETIT:**

10          ... le volet sécurité publique du plan, je peux  
11          quand même vous en glisser deux (2) mots, mais je  
12          sais qu'à Sept-Îles, entre autres, il y a un projet  
13          d'intervenants de... si on veut, de... une espèce  
14          d'équipe...

15          **M. LOUIS MORNEAU:**

16          Multi.

17          **MME KATIA PETIT:**

18          ... mixte, là, avec, bon, des intervenants sociaux  
19          et de la police. Donc effectivement, je pense que  
20          la Sûreté du Québec est très au fait de ces  
21          réalités-là dans certaines régions, ils sont en  
22          train de déployer aussi des agents de relation avec  
23          les communautés autochtones dans certaines villes où  
24          il y en avait pas.

25          Je pense que vous devriez vraiment... il y a



1 beaucoup de belles initiatives du côté de la Sûreté  
2 puis je pense que vous devriez plus poser la  
3 question de ce côté-là, parce que nous, ce sont des  
4 initiatives des corps de police, donc on est sur  
5 certains comités ou autres quand les corps de police  
6 souvent nous le demandent, donc on est plus un  
7 partenaire dans ces cas-là qu'un... que quelqu'un  
8 qui fait la mise en oeuvre de ça.

9 On est là quand ils ont besoin d'un  
10 facilitateur, donc on est toujours là pour appuyer  
11 les corps de police quand on nous... on nous soulève  
12 un enjeu. Donc dans le cas du PPCMA, la Sûreté du  
13 Québec nous avait demandé de les appuyer dans le  
14 dossier, chose qu'on a faite, mais dans certains  
15 cas, il y a d'autres initiatives où on n'est pas  
16 nécessairement là et où il y a pas un besoin  
17 nécessaire... nécessairement en ce sens-là, donc je  
18 pense que c'est à la Sûreté que vous devriez  
19 adresser votre question, là.

20 **Me ARIANNE MARTEL:**

21 On va la poser à la Sûreté aussi...

22 **MME KATHIA PETIT:**

23 Parfait.

24 **Me ARIANNE MARTEL:**

25 ... la question, ça, c'est sûr, mais on voulait

1           savoir aussi avec vous, vous... est-ce que c'est la  
2           première fois que vous aviez connaissance de ces  
3           données-là...

4           **MME KATIA PETIT:**

5           Honnêtement...

6           **Me ARIANNE MARTEL:**

7           ... avec la Commission?

8           **MME KATIA PETIT:**

9           ... dans le cadre des travaux de la Commission, je  
10          vous dirais à nos niveaux...

11          **M. LOUIS MORNEAU:**

12          Je pense que oui.

13          **MME KATIA PETIT:**

14          ... je pense que oui, là.

15          **M. LOUIS MORNEAU:**

16          Oui.

17          **Me ARIANNE MARTEL:**

18          Est-ce qu'en tant que Ministère vous pensez que ça  
19          pourrait être votre rôle aussi de voir ces  
20          situations-là venir puis d'axer un modèle préventif  
21          peut-être plus?

22          **M. LOUIS MORNEAU:**

23          Bien...

24          **Me ARIANNE MARTEL:**

25          Je comprends que c'est la responsabilité...

1 **M. LOUIS MORNEAU:**

2 Oui.

3 **Me ARIANNE MARTEL:**

4 ... des corps de police, mais est-ce que ça pourrait  
5 être le rôle du Ministère...

6 **M. LOUIS MORNEAU:**

7 Mais...

8 **Me ARIANNE MARTEL:**

9 ... aussi de jouer un rôle plus actif à ce  
10 niveau-là?

11 **M. LOUIS MORNEAU:**

12 Mais de façon générale, là, oui, on a... on suit ce  
13 qui se passe, on doit voir l'évolution des  
14 phénomènes, et on le fait, on le fait. Est-ce qu'on  
15 le fait tout le temps sur chacune des situations, on  
16 peut sûrement s'améliorer, là, mais on en fait et ça  
17 fait partie de notre travail, et à ce moment-là,  
18 lorsqu'on voit arriver sur notre radar, dans le  
19 fond, des problématiques, bien, on... c'est là qu'on  
20 peut travailler sur des comités, justement, de  
21 travail, des initiatives du genre d'inventaire ou  
22 travailler des pratiques. Alors c'est certain que  
23 ça c'est sur le... le radar.

24 **Me ARIANNE MARTEL:**

25 Allez-vous effectuer un petit suivi aussi de ces

1 situations-là dans les villes?

2 **MME KATIA PETIT:**

3 Bien, écoutez, ça dépasse un peu. C'est pas juste  
4 le Ministère, hein...

5 **M. LOUIS MORNEAU:**

6 Oui. C'est pas...

7 **MME KATIA PETIT:**

8 ... je pense c'est avec aussi nos partenaires...

9 **M. LOUIS MORNEAU:**

10 ... (inaudible).

11 **MME KATIA PETIT:**

12 ... de la justice puis des corps de police, donc on  
13 pourra voir qu'est-ce qu'on... qu'est-ce qu'on va  
14 faire. Je suis pas sûre qu'on est prêts à s'engager  
15 aujourd'hui...

16 **M. LOUIS MORNEAU:**

17 Non.

18 **MME KATIA PETIT:**

19 ... spécifiquement sur une solution par rapport à  
20 ça, mais je pense qu'on peut quand même vous  
21 confirmer qu'on va examiner la question, là. Puis  
22 on participe d'ailleurs à certaines initiatives de  
23 déjudiciarisation et tout ça, là, entre autres avec  
24 Justice, je pense que c'est plus le ministère de la  
25 Justice qui... qui pilote ça, mais bref, on a quand

1 même certaines initiatives en ces matières-là, mais  
2 on n'avait pas nécessairement le portrait global que  
3 vous nous présentez aujourd'hui, là, je dirais.

4 **Me ARIANNE MARTEL:**

5 À Val-d'Or, depuis environ un an il y a un moratoire  
6 sur l'émission de constats d'infraction, de constats  
7 de... pardon, de mandats d'emprisonnement pour  
8 non-paiement d'amendes, depuis un an environ, là,  
9 puis là, je pense que c'est en réflexion, ils sont  
10 en train d'installer des programmes pour essayer  
11 de... bien, de régler la situation sans  
12 nécessairement emprisonner les gens.

13 En tant que ministère de la Sécurité publique,  
14 vous avez aussi une branche volet correctionnel,  
15 c'est donc vous qui recevez les gens qui se font  
16 incarcérer pour non-paiement d'amendes, pensez-vous  
17 que c'est une bonne méthode à adopter, pensez-vous  
18 que en fait il devrait... est-ce que le Ministère  
19 s'est déjà positionné sur l'emprisonnement pour  
20 non-paiement d'amendes, que c'est... est-ce que  
21 c'est une bonne solution au problème?

22 **MME KATHIA PETIT:**

23 Est-ce qu'on a...

24 **M. LOUIS MORNEAU:**

25 (Inaudible).

1 **MME KATIA PETIT:**

2 J'ai une question avant, moi, juste pour bien...

3 **M. LOUIS MORNEAU:**

4 Oui.

5 **MME KATIA PETIT:**

6 ... comprendre la question.

7 **Me ARIANNE MARTEL:**

8 Oui.

9 **MME KATIA PETIT:**

10 Le moratoire, juste pour notre connaissance, là,  
11 puis...

12 **M. LOUIS MORNEAU:**

13 Hum, hum. Oui.

14 **MME KATIA PETIT:**

15 ... par qui il a été...

16 **Me ARIANNE MARTEL:**

17 La Ville.

18 **MME KATIA PETIT:**

19 La Ville.

20 **Me ARIANNE MARTEL:**

21 La Ville de Val-d'Or, oui.

22 **MME KATIA PETIT:**

23 O.K., donc c'est les municipalités, règle  
24 générale...

25 **Me ARIANNE MARTEL:**

1           Exactement.

2           **MME KATIA PETIT:**

3           ... qui font ce...

4           **Me ARIANNE MARTEL:**

5           Parce...

6           **LE COMMISSAIRE:**

7           Suite à une recommandation.

8           **Me ARIANNE MARTEL:**

9           Exactement.

10          **MME KATIA PETIT:**

11          O.K. Excusez-nous, là. On essaie de suivre les  
12          travaux...

13          **M. LOUIS MORNEAU:**

14          Oui, c'est ça.

15          **MME KATIA PETIT:**

16          ... de la Commission, mais il s'est dit beaucoup de  
17          choses et... Donc, O.K., donc c'est la Ville qui a  
18          fait ça.

19          **Me ARIANNE MARTEL:**

20          Oui. Donc c'est... en fait, c'est ça, c'est la cour  
21          municipale qui a décidé de ne plus donner de  
22          mandats... de mandats d'emprisonnement pour  
23          non-paiement d'amendes.

24          **MME KATIA PETIT:**

25          C'est plus de la compétence de la justice.

1 **M. LOUIS MORNEAU:**

2 Qui relèvent de leur compétence, là, municipale à ce  
3 moment-là?

4 **Me ARIANNE MARTEL:**

5 Exactement.

6 **M. LOUIS MORNEAU:**

7 O.K.

8 **Me ARIANNE MARTEL:**

9 Oui.

10 **M. LOUIS MORNEAU:**

11 Puis...

12 **MME KATIA PETIT:**

13 Mais c'est plus...

14 **M. LOUIS MORNEAU:**

15 Bien...

16 **Me ARIANNE MARTEL:**

17 Bien, en fait, je vous demande pas de vous...

18 **M. LOUIS MORNEAU:**

19 Oui.

20 **Me ARIANNE MARTEL:**

21 ... positionner sur cette décision-là  
22 nécessairement, mais sur le résultat en fait, parce  
23 que au final, c'est quand même le ministère de la  
24 Sécurité publique qui reçoit les personnes  
25 emprisonnées pour non-paiement d'amendes, donc...



1 **M. LOUIS MORNEAU:**

2 Ça, honnêtement, moi, j'ai pas regardé cet aspect-là  
3 puis je pense qu'il y a un élément, oui, de justice,  
4 mais il y a un élément aussi des services  
5 correctionnels qui... qui est pas dans mon champ,  
6 là.

7 **MME KATIA PETIT:**

8 Bien, écoutez, je vais essayer de vous faire...

9 **M. LOUIS MORNEAU:**

10 Oui.

11 **MME KATIA PETIT:**

12 ... une réponse, là.

13 **M. LOUIS MORNEAU:**

14 Oui.

15 **MME KATIA PETIT:**

16 C'est-à-dire...

17 **M. LOUIS MORNEAU:**

18 (Inaudible).

19 **MME KATIA PETIT:**

20 C'est-à-dire que du côté correctionnel, puis c'est  
21 sûr que comme ministère, on est toujours ouvert à  
22 trouver des solutions qui empêchent, par exemple,  
23 les individus d'être incarcérés, donc t'sé, sur le  
24 principe, est-ce que c'est un moratoire qui est la  
25 meilleure solution, donc là, un moratoire, c'est

1           qu'on empêche complètement le recours à ça. Dans  
2           certains cas, peut-être que c'est justifié, on n'est  
3           pas assez au fait de la situation, mais c'est sûr  
4           qu'on est prêts à l'examiner...

5           **M. LOUIS MORNEAU:**

6           Oui.

7           **MME KATIA PETIT:**

8           ... puis c'est pour ça qu'on travaille sur des  
9           programmes de déjudiciarisation, justement, parce  
10          qu'on croit qu'il y a autre chose que  
11          l'incarcération ou la judiciarisation des personnes,  
12          là, qui est la solution à certaines problématiques.  
13          Donc il faudrait le regarder avec nos partenaires,  
14          là, mais c'est plus de compétence du ministère de la  
15          Justice.

16          **M. LOUIS MORNEAU:**

17          Oui.

18          **LE COMMISSAIRE:**

19          Ce qui a été fait ici, c'est que simultanément,  
20          bien, il y a une recommandation de créer un comité  
21          pour examiner les mesures de rechange.

22          **MME KATIA PETIT:**

23          O.K.

24          **LE COMMISSAIRE:**

25          Alors c'est ce qui se fait. Il y a un moratoire

1           relativement à l'emprisonnement, comité pour...

2       **MME KATIA PETIT:**

3           Comité. O.K.

4       **LE COMMISSAIRE:**

5           ... trouver d'autres solutions.

6       **MME KATIA PETIT:**

7           Bien, peut-être qu'on pourrait faire partie du  
8           comité ou être partie à la réflexion, effectivement,  
9           qui existe déjà...

10       **LE COMMISSAIRE:**

11           L'idée c'est de réfléchir...

12       **MME KATIA PETIT:**

13           ... puis qui est déjà entamée.

14       **LE COMMISSAIRE:**

15           ... à faire autre chose.

16       **MME KATIA PETIT:**

17           Oui. Oui oui, je comprends bien.

18       **Me ARIANNE MARTEL:**

19           C'est ça.

20       **MME KATIA PETIT:**

21           O.K.

22       **M. LOUIS MORNEAU:**

23           Et...

24       **Me ARIANNE MARTEL:**

25           En ce moment, il y a des personnes qui sont

1           détenues, en tout cas, qui ont eu des peines  
2           d'emprisonnement qui sont... se sont retrouvées au  
3           pénitencier pour des infractions...

4           **MME KATIA PETIT:**

5           Oui. Ça...

6           **Me ARIANNE MARTEL:**

7           ... à des constats d'infraction à la réglementation  
8           municipale, qui finalement c'est des constats  
9           d'infraction qui sont donnés pour l'état, pour punir  
10          l'état en fait, donc l'état d'être en situation...  
11          bien, avoir bu puis être dans un lieu public et  
12          avoir bu, d'avoir uriné dans un lieu public.

13          **LE COMMISSAIRE:**

14          Vous savez sans doute qu'il y a des gens qui se sont  
15          retrouvés au pénitencier...

16          **M. LOUIS MORNEAU:**

17          Oui.

18          **MME KATIA PETIT:**

19          Oui, tout à fait. On a suivi le...

20          **M. LOUIS MORNEAU:**

21          Oui oui.

22          **LE COMMISSAIRE:**

23          ... parce que ça dépassait deux (2) ans.

24          **M. LOUIS MORNEAU:**

25          C'est sûr.

1 **MME KATIA PETIT:**

2 ... le cas spécifique avec le témoignage de...

3 **LE COMMISSAIRE:**

4 Pour des infractions d'ivresse sur la voie  
5 publique...

6 **MME KATIA PETIT:**

7 Hum, hum. Tout à fait.

8 **LE COMMISSAIRE:**

9 ... possession de... Bon.

10 **MME KATIA PETIT:**

11 On en revient... on en revient un peu à notre  
12 position sur la judiciarisation de l'itinérance,  
13 donc on pense qu'il y a d'autres solutions, puis  
14 est-ce qu'un cas comme ça aurait dû survenir, on  
15 n'est pas en... on ne connaît pas, là, le détail du  
16 cas, mais très certainement qu'il y a d'autres  
17 solutions, là.

18 **LE COMMISSAIRE:**

19 Mais on s'entend que les gens doivent se pencher  
20 là-dessus puis tenter de trouver des solutions...

21 **MME KATIA PETIT:**

22 Hum, hum.

23 **LE COMMISSAIRE:**

24 ... et ça implique quand même...

25 **MME KATIA PETIT:**

1           Le Ministère.

2       **LE COMMISSAIRE :**

3           ... pas rien qu'un secteur?

4       **M. LOUIS MORNEAU :**

5           Oui.

6       **MME KATIA PETIT :**

7           Tout à fait.

8       **LE COMMISSAIRE :**

9           Ça prend des... des gens qui sont porteurs du...  
10          puis comme c'est vous qui recevez dans vos  
11          établissements les gens qui sont... qui ont des  
12          mandats d'emprisonnement, vous auriez peut-être  
13          intérêt à pousser la machine pour trouver d'autres  
14          solutions.

15       **M. LOUIS MORNEAU :**

16          Oui.

17       **MME KATIA PETIT :**

18          Cette recommandation-là a été formulée à qui  
19          exactement dans le cadre des travaux?

20       **LE COMMISSAIRE :**

21          Bien, ça... la recommandation, je l'avais formulée  
22          aux autorités compétentes...

23       **M. LOUIS MORNEAU :**

24          O.K.

25       **LE COMMISSAIRE :**

1           ... puis évidemment, il y a des gens qui ont senti  
2           posséder le chapeau, alors qui ont pris une décision  
3           de mettre fin aux emprisonnements ici, de faire un  
4           moratoire, et simultanément, de participer à un  
5           comité pour trouver des mesures alternatives.

6           Évidemment, la municipalité à Val-d'Or, la cour  
7           municipale à Val-d'Or, c'est Val-d'Or, il y en a  
8           d'autres ailleurs. T'sé, c'est...

9           **MME KATIA PETIT:**

10           On pourrait très certainement se... examiner la  
11           question peut-être avec nos collègues du ministère  
12           de la Justice.

13           **M. LOUIS MORNEAU:**

14           Oui, puis peut-être aussi...

15           **LE COMMISSAIRE:**

16           On en reparlera peut-être éventuellement de ça...

17           **M. LOUIS MORNEAU:**

18           Oui.

19           **LE COMMISSAIRE:**

20           ... ailleurs, mais pour le moment...

21           **M. LOUIS MORNEAU:**

22           Oui.

23           **MME KATIA PETIT:**

24           O.K.

25           **LE COMMISSAIRE:**

1           ... il y a quelque chose qui s'est fait à Val-d'Or.

2           **M. LOUIS MORNEAU:**

3           (Inaudible).

4           **LE COMMISSAIRE:**

5           Et la réponse est venue presque instantanément, ç'a  
6           pas pris une semaine avant que ça... que ça bouge.

7           **MME KATIA PETIT:**

8           O.K.

9           **LE COMMISSAIRE:**

10          Alors moi, ce que je dis, bien, je rêve que d'autres  
11          ailleurs fassent quelque chose.

12          **M. LOUIS MORNEAU:**

13          Avec l'initiative qui a été *pris* ici à Val-d'Or,  
14          peut-être qu'il y a d'autres... il y a d'autres  
15          partenaires de d'autres ministères qui le regardent,  
16          mais l'affaire qui est certaine, c'est que nous  
17          aussi il faut qu'on regarde qu'est-ce qui a été fait  
18          ici puis comment ç'a été fait puis qu'est-ce que ça  
19          donne en même temps pour peut-être en acquérir une  
20          expérience qui pourrait être exportable. Il faut  
21          utiliser qu'est-ce qui s'est fait là et...

22          **LE COMMISSAIRE:**

23          Je peux pas vous dire où en sont les discussions...

24          **M. LOUIS MORNEAU:**

25          Oui. Oui.



1 **LE COMMISSAIRE :**

2 ... pour les mesures alternatives.

3 **M. LOUIS MORNEAU :**

4 O.K.

5 **LE COMMISSAIRE :**

6 Peut-être que des gens peuvent répondre à ça,  
7 mais...

8 **M. LOUIS MORNEAU :**

9 Hum, hum.

10 **LE COMMISSAIRE :**

11 ... soit à la municipalité, soit au centre d'amitié,  
12 soit...

13 **M. LOUIS MORNEAU :**

14 Oui.

15 **LE COMMISSAIRE :**

16 ... il y a des partenaires qui se penchent sur les  
17 questions.

18 **Me ARIANNE MARTEL :**

19 Donc maintenant, je vais passer plutôt à un autre  
20 sujet, plus au niveau de la coordination des corps  
21 de police.

22 **M. LOUIS MORNEAU :**

23 Ah oui, O.K.

24 **Me ARIANNE MARTEL :**

25 Parce que là, on a parlé de coordination au niveau

1 de différents ministères pour des questions qui sont  
2 plus transversales, maintenant au niveau des corps  
3 de police.

4 Il y a eu des situations où certains corps de  
5 police autochtones ont demandé l'intervention de la  
6 Sûreté du Québec, parce qu'on sait que la Sûreté du  
7 Québec peut intervenir auprès des corps de police  
8 autochtones lorsqu'il y a des problèmes, lorsqu'ils  
9 sont pas capables de répondre, par exemple, à la  
10 situation qui est devant eux, puis il y a eu des  
11 problèmes au niveau des délais, l'intervention de la  
12 Sûreté du Québec prenait beaucoup de temps à arriver  
13 puis le problème, finalement, était pas réglé, ou  
14 bien on peut penser aussi à des cas où la Sûreté du  
15 Québec desservait une communauté autochtone qui est  
16 à une bonne distance de l'endroit où les corps de  
17 police... bien, la Sûreté du Québec tenait son...  
18 bien, en fait, sa place, là, son... je sais pas  
19 comment...

20 **Me PAUL CRÉPEAU:**

21 Son poste?

22 **M. LOUIS MORNEAU:**

23 Poste, oui.

24 **Me ARIANNE MARTEL:**

25 ... son quartier général, oui, pardon, puis le délai

1 d'intervention était assez long. Est-ce que le  
2 Ministère a quelque chose... un rôle à jouer dans ce  
3 problème-là de délai d'intervention?

4 **M. LOUIS MORNEAU:**

5 Bien, je vois à quoi vous faites référence, là, puis  
6 c'est certain que lorsqu'on a connaissance qu'il y a  
7 des délais comme ça, c'est sûr qu'on est... on peut  
8 être... on est préoccupés par des situations qui  
9 sont ponctuelles. Est-ce que c'est la situation  
10 tout le temps? Bien, je sais qu'il y a plusieurs  
11 demandes, il y a plusieurs demandes d'assistance qui  
12 sont faites à la Sûreté du Québec, en général, ça  
13 répond bien, là, d'après ce que j'en comprends. Il  
14 y a des cas où est-ce qu'on arrive avec des  
15 communautés qui sont en milieu isolé, que c'est plus  
16 difficile, et ce que j'en comprends aussi, c'est que  
17 il y a pas de mauvaise volonté nécessairement, mais  
18 il y a des défis logistiques des fois, vous le  
19 savez. Lorsqu'il y a des situations au Nunavik et  
20 que justement, là, il y a des équipes avec une  
21 bonne... bonne quantité de personnes à déplacer, il  
22 peut y avoir des défis là-dessus. Je sais aussi que  
23 la Sûreté, puis on va les laisser en parler  
24 eux-mêmes, là, mais sont... ils sont en discussion,  
25 justement, avec certaines communautés pour trouver

1 des solutions puis aller plus loin là-dedans.

2 Donc nous, lorsqu'on voit des situations comme  
3 ça, c'est sûr que on se sent interpellés aussi, bien  
4 que c'est pas nous qui dirigeons, comme on l'a dit  
5 précédemment, les corps de police, mais on a dans  
6 notre mission générale un intérêt, bien entendu, à  
7 avoir une qualité de service à la grandeur du  
8 Québec, donc lorsqu'on peut faciliter les choses, on  
9 le fait à travers ça. Donc c'est un peu ça que je  
10 vous dirais de façon générale.

11 **Me ARIANNE MARTEL:**

12 D'accord. Donc le MSP intervient pas nécessairement  
13 dans cette relation-là lorsqu'il y a un problème au  
14 niveau des délais, c'est pas son rôle, selon le  
15 MSP...

16 **M. LOUIS MORNEAU:**

17 Bien...

18 **Me ARIANNE MARTEL:**

19 ... c'est pas son rôle d'intervenir dans ces  
20 situations-là?

21 **M. LOUIS MORNEAU:**

22 Comme je vous dis, c'est la responsabilité, là,  
23 effectivement, de la Sûreté du Québec à la base,  
24 hein, je voudrais pas répéter trop là-dessus. Nous,  
25 par contre, on laisse pas... on n'est pas

1 indifférents de ça, c'est évident, là, et on a des  
2 discussions fréquentes avec tous les corps de  
3 police, et lorsqu'il y a des difficultés, on échange  
4 là-dessus.

5 Tout le monde veut bien faire de ce côté-là,  
6 mais comme je vous dis, il y a des difficultés,  
7 alors comment est-ce qu'on peut aider là-dedans, et  
8 c'est des problèmes des fois qui sont plus  
9 complexes, hein, qu'on peut penser à première vue,  
10 donc on participe à des discussions à ce sujet-là  
11 puis lorsqu'il y a moyen de faire de quoi d'une  
12 façon ou d'une autre, bien, on le fait, là.

13 Ça fait que je vous réponds de façon générale,  
14 mais c'est certain qu'on n'est pas indifférents à  
15 tout ça et... oui.

16 **Me ARIANNE MARTEL:**

17 On a eu l'information, en lien avec la question de  
18 la disparition de personnes, les corps de police  
19 autochtones qui constatent la disparition d'une  
20 personne ne sont pas, selon le guide des pratiques  
21 policières, là... peut-être informez-moi si je me  
22 trompe à ce niveau-là, là, mais selon le guide des  
23 pratiques policières, le corps de police autochtone  
24 est pas obligé d'aviser la Sûreté du Québec  
25 lorsqu'il y a une disparition. La Sûreté du Québec

1 a mentionné dans des documents qu'on a reçus que  
2 c'était peut-être quelque chose à envisager, parce  
3 que ça permettrait de retrouver la personne plus  
4 facilement. Est-ce qu'il y a eu des modifications,  
5 là? Je sais pas si ce document-là, bon, il y a eu  
6 des modifications depuis, est-ce que maintenant  
7 c'est le cas?

8 **MME KATHIA PETIT:**

9 Bien, écoutez, ce que je vous dirais en termes de  
10 disparition, c'est un dossier que le Ministère suit  
11 depuis de nombreuses années, là. Il y a un comité  
12 assez permanent en matière de disparition sur lequel  
13 siège un représentant d'un corps de police  
14 autochtone, donc c'est un comité qui se penche  
15 justement sur la question pour faciliter un peu  
16 le... la façon dont ça se travaille au Québec. Il y  
17 a une coordination, il y a une certaine forme de  
18 coordination, là, de la Sûreté du Québec puis on  
19 est... on améliore constamment les pratiques.

20 Donc il y a des répondants dans chaque corps de  
21 police, y compris dans les corps de police  
22 autochtones, qui sont les répondants en matière de  
23 disparition qui font partie d'une espèce de réseau,  
24 donc... puis la Sûreté du Québec pourra peut-être  
25 nous corriger si jamais on se trompe un peu sur

1 l'application concrète terrain. C'est sûr que si  
2 quelqu'un disparaît, il y a pas de signalement  
3 obligatoire, ça, je crois que vous avez raison à cet  
4 effet-là, par contre, on a des travaux de révision  
5 un peu de... puis on a aussi une réflexion en cours  
6 pour un petit peu accroître le rôle de coordination  
7 de la Sûreté du Québec. Elle le fait déjà et très  
8 bien, là, on n'a pas une situation... c'est pas  
9 identique à, par exemple, la situation qui se vit,  
10 par exemple, dans l'Ouest où c'est beaucoup abordé  
11 du côté des travaux de l'Enquête nationale, mais  
12 chose certaine, c'est qu'on suit ça de très près, y  
13 compris la Sûreté du Québec, puis on est... on a  
14 donné le mandat encore très récemment de se pencher  
15 justement sur cette question-là de coordination,  
16 puis c'est des enjeux qui sont pas propres aux  
17 communautés autochtones, je vous dirais, là, c'est  
18 le cas de beaucoup aussi de corps de police  
19 municipaux.

20 Donc on veut accroître un peu puis améliorer  
21 encore plus, chose... c'est quelque chose sur lequel  
22 on a beaucoup travaillé, là, je dois vous dire par  
23 contre, puis ça va relativement bien, est-ce qu'on  
24 peut faire mieux, très certainement, puis  
25 d'ailleurs, c'est dans notre intention de réviser

1           ça.

2           **Me ARIANNE MARTEL:**

3           Maintenant, j'aimerais vous amener sur la question  
4           de l'information aux victimes. On a vu, on vous a  
5           posé la question en demande générale, on vous a  
6           demandé quel était le rôle du Ministère à ce  
7           niveau-là, là, juste expliquer la problématique un  
8           petit peu.

9           Il y a beaucoup de témoins qui sont venus nous  
10          dire en audience que ils avaient pas eu  
11          d'information pendant des années, ils avaient pas  
12          été mis au courant de leur cas particulier, mais  
13          aussi de... du cas... de l'enquête criminelle, par  
14          exemple, qui avait lieu sur la disparition ou le  
15          décès d'un membre de leur famille, d'un des proches.  
16          Ça, ça crée beaucoup de méfiance envers les corps de  
17          police, les gens savent pas à qui s'adresser, les  
18          gens, ils ont pas d'information sur leur cas puis...  
19          bien, ça les inquiète, évidemment, puis ça crée  
20          aussi de la tension dans la communauté.

21          Bon, on a posé la question en DG, le ministère  
22          de la Sécurité publique a répondu qu'il y avait pas  
23          de directive nécessairement en lien avec ça, par  
24          contre, le guide des pratiques policières comprend  
25          plusieurs mesures. Pouvez-vous m'en parler un petit



1           peu, puis comment est-ce que le ministère de la  
2           Sécurité publique pourrait être plus actif à ce  
3           niveau-là?

4           **MME KATHIA PETIT:**

5           Écoutez, il y a trois (3) choses. On fait beaucoup  
6           de choses pour les victimes, parce que sincèrement,  
7           c'est vraiment au coeur de notre... de nos  
8           préoccupations comme Ministère, puis c'est vrai  
9           beaucoup dans les pratiques policières.

10           On a plusieurs pratiques policières qui portent  
11           sur de la... les crimes graves, violence conjugale,  
12           tout ce qui est maltraitance envers les aînés, les  
13           enfants, la violence, euh... la violence conjugale  
14           (inaudible), les agressions sexuelles, donc on a  
15           souvent des rubriques complètes sur les victimes,  
16           puis je sais aussi, pour être en contact avec les  
17           corps de police, que la protection des victimes  
18           c'est vraiment, règle générale, au coeur, là,  
19           vraiment de leurs actions.

20           Donc nous, notre mandat comme... comme  
21           Ministère, c'est vraiment d'en faire la promotion  
22           dans le guide des pratiques. Au-delà de ça, vous  
23           êtes... vous savez sûrement que il y avait la Charte  
24           canadienne des droits des victimes qui a été... qui  
25           a été adoptée et donc qui s'applique à tout le

1 monde, y compris aux corps de police au Québec et  
2 tout, et donc qui est venue, je dirais, conférer une  
3 assise légale à des pratiques qui étaient un peu  
4 déjà en vigueur, là, de... d'inform... du droit aux  
5 victimes à l'information, du droit à la protection,  
6 à la participation au processus, chose qu'on a entre  
7 autres au correctionnel puis au niveau des  
8 libérations conditionnelles, puis aussi au niveau,  
9 là, de la réparation ou du dédommagement.

10 Donc, ça, ç'a été adopté, je crois que c'est en  
11 deux mille quinze (2015). Nous, comme ministère, on  
12 en a fait vraiment... quand c'est entré en vigueur,  
13 on en... on a informé l'ensemble des corps de  
14 police, il y a eu une directive du sous-ministre  
15 associé qui a été transmise à tout le monde, et ça,  
16 donc c'est au coeur. Puis ça, ça prévoit clairement  
17 que les victimes ont le droit d'être informées, mais  
18 dans certaines limites, bon, des enquêtes en cours  
19 et tout, donc... et ça prévoit aussi que ça doit se  
20 faire dans le... dans le respect du pouvoir  
21 discrétionnaire, évidemment, du policier de pas  
22 nuire à des enquêtes en cours. Bon, il y a  
23 certains... c'est déjà... c'est déjà quand même  
24 paramétré puis c'est déjà assez paramétré ce qu'ils  
25 ont droit de savoir, là, entre guillemets, donc

1 nous, on n'a pas de directive spécifiquement  
2 là-dessus, parce que c'est comme intégré à même  
3 l'ensemble... l'ensemble des pratiques.

4 Puis par ailleurs, on agit aussi beaucoup  
5 sur... pour prendre des mesures spécifiques quand on  
6 a des problèmes très spécifiques aussi. Je pense  
7 ici à Val-d'Or, entre autres. Donc pour  
8 l'accompagnement des victimes, savoir où *ils*  
9 pouvaient aller, etc., on a conclu, par exemple, un  
10 contrat avec les Services parajudiciaires  
11 autochtones du Québec pour faire de l'assistance,  
12 là. Dans notre nouveau modèle au BEI, au Bureau des  
13 enquêtes indépendantes, il va y avoir un agent de  
14 liaison et de soutien autochtone au sein...

15 Donc on va faire des initiatives comme ça pour  
16 des problèmes spécifiques, puis sinon, je vous  
17 dirais notre... notre champ d'action c'est à peu  
18 près ce que je vous dresse, là, comme portrait, là.

19 **Me ARIANNE MARTEL:**

20 O.K. Donc c'est pas dans les plans d'aller plus  
21 loin puis d'aller plus de l'avant pour...

22 **MME KATHIA PETIT:**

23 Bien, écoutez, c'est... c'est déjà paramétré.

24 **Me ARIANNE MARTEL:**

25 O.K.

1 **MME KATIA PETIT:**

2 Excusez-moi, je vous ai interrompue. Allez-y.

3 **Me ARIANNE MARTEL:**

4 Bien, en fait, c'est déjà... c'est un problème qu'on  
5 constate même si c'est déjà dans les directives,  
6 dans les pratiques policières, on constate encore ce  
7 problème-là. Est-ce qu'il y a une façon d'aller,  
8 t'sé, rejoindre, sensibiliser davantage les corps de  
9 police à maintenir un lien, que ce soit...  
10 évidemment, on veut pas nuire aux enquêtes, là, on  
11 veut pas dire donner de l'information  
12 confidentielle, c'est plutôt, "bon, on est encore en  
13 train d'étudier votre dossier, ç'a été déposé au  
14 DPCP", t'sé, le genre de chose qu'on peut donner  
15 pour rassurer la personne qu'elle a pas été oubliée?

16 **M. LOUIS MORNEAU:**

17 Oui. Bien, pour faire... pour... un exemple de  
18 quelque chose qui a été fait du côté de violence  
19 conjugale, bon, on a parlé de la pratique, là, mais  
20 au-delà de ça, l'année dernière on a justement  
21 utilisé le modèle de faire un séminaire à l'École  
22 nationale de police avec des policiers et aussi des  
23 groupes... des groupes de... des regroupements de  
24 femmes et également toutes sortes de... les CAVAC et  
25 tout ça, et donc, on a fait un séminaire pour

1           justement échanger sur les bonnes pratiques,  
2           entendre les différents groupes et partager  
3           là-dessus. Ça, c'est une façon qu'on utilise,  
4           effectivement. Est-ce qu'on pourrait le faire pour  
5           d'autres situations? C'est notre genre de modus  
6           operandi, hein, comme on explique.

7           **MME KATIA PETIT:**

8           Puis on pourrait peut-être aussi...

9           **M. LOUIS MORNEAU:**

10          Oui.

11          **MME KATIA PETIT:**

12          C'est sûr que des fois on peut faire certains  
13          rappels, t'sé.

14          **M. LOUIS MORNEAU:**

15          Oui.

16          **MME KATIA PETIT:**

17          Ça fait partie un peu du rôle du sous-ministre  
18          associé...

19          **M. LOUIS MORNEAU:**

20          Oui.

21          **MME KATIA PETIT:**

22          ... aux affaires policières de faire des  
23          communications aux corps de police, donc si on nous  
24          signale des fois certains problèmes, sans en faire  
25          une directive qui irait encore plus loin que ce que

1           la Loi prévoit, souvent, ce qu'on va faire, c'est  
2           qu'on va faire des rappels, "bien, portez une  
3           attention à ça, il a été porté à notre...". Donc on  
4           peut faire ce genre d'intervention là, je vous  
5           dirais, mais ça... je dirais que notre rôle c'est  
6           ça.

7           **M. LOUIS MORNEAU:**

8           Oui.

9           **Me ARIANNE MARTEL:**

10          Puis vous avez parlé...

11          **LE COMMISSAIRE:**

12          Je pense que une des problématiques c'est l'absence  
13          de communication. Allons au-delà de... du  
14          contenu...

15          **MME KATIA PETIT:**

16          Oui.

17          **LE COMMISSAIRE:**

18          ... des communications. Le fait de... un coup de  
19          téléphone, une visite quand c'est possible, pour  
20          montrer aux gens que... que le dossier, bien, est  
21          toujours vivant, que les gens sentent qu'on s'occupe  
22          d'eux, qu'ils sont pas délaissés, qu'ils sont pas  
23          dans le champ. Je pense que c'est surtout ça.

24          **MME KATIA PETIT:**

25          Je pense qu'il y a de la sensibilisation qui peut

1 être faite par le Ministère à cet effet-là auprès  
2 des corps de police.

3 **LE COMMISSAIRE :**

4 C'est ça qui est important.

5 **M. LOUIS MORNEAU :**

6 Oui.

7 **LE COMMISSAIRE :**

8 Je pense... je veux pas mentionner de cas  
9 spécifique, là, mais vous en avez peut-être entendu,  
10 vous savez sans doute à quoi je réfère, alors les  
11 gens ont besoin d'une communication de temps à  
12 autre.

13 **M. LOUIS MORNEAU :**

14 (Inaudible).

15 **MME KATIA PETIT :**

16 O.K.

17 **LE COMMISSAIRE :**

18 Je pense que personne est venu dire, "on veut  
19 absolument savoir tout ce qui se fait".

20 **MME KATIA PETIT :**

21 Non.

22 **M. LOUIS MORNEAU :**

23 Non.

24 **LE COMMISSAIRE :**

25 C'est pas ça que j'ai entendu.

1 **M. LOUIS MORNEAU:**

2 C'est sûr.

3 **LE COMMISSAIRE:**

4 J'ai entendu...

5 **M. LOUIS MORNEAU:**

6 Mais l'exemple que tu donnais par rapport au Bureau  
7 d'enquêtes indépendantes, l'agent de liaison qui est  
8 là, ça, c'est des façons, en tout cas, pour ce type  
9 de situations-là qui vont plus loin, là. Et là, on  
10 est dans le nouveau, là, de ce côté-là pour nous, on  
11 va apprendre de ça aussi sûrement.

12 **Me ARIANNE MARTEL:**

13 D'ailleurs, la méthode du BEI avec l'agent de  
14 liaison puis... je sais aussi qu'ils sont  
15 sensibilisés aux soixante (60) jours, en fait, aux  
16 soixante (60) jours ils doivent donner de  
17 l'information à la victime, à la personne qui a fait  
18 la plainte. Est-ce que c'est une pratique qui  
19 pourrait être exportée aussi, pas juste au BEI, mais  
20 en général auprès des corps de police autochtones,  
21 euh, pas autochtones, mais auprès des corps de  
22 police en général?

23 **M. LOUIS MORNEAU:**

24 Je vais vous répondre c'est pas impossible, là,  
25 vraiment, c'est quelque chose qu'il faut regarder,



1           puis comme on a dit, on peut facilement mettre  
2           des... faire des mises à jour dans nos pratiques, il  
3           y a la... et aussi des communications qu'on peut  
4           faire de ce côté-là, alors c'est quelque chose à  
5           regarder vraiment.

6           **MME KATIA PETIT:**

7           Mais il faut voir aussi la capacité de le faire, là.

8           **M. LOUIS MORNEAU:**

9           Oui.

10          **MME KATIA PETIT:**

11          Ça dépend du type de dossier. Vous savez, dans  
12          certains dossiers, ça s'y prête, mais dans d'autres  
13          dossiers, ça s'y prête pas du tout...

14          **M. LOUIS MORNEAU:**

15          Ah, ça, c'est sûr.

16          **MME KATIA PETIT:**

17          ... donc une communication systématique aux soixante  
18          (60) jours dans tous les dossiers... Puis des fois,  
19          je veux dire, il y a des dossiers qui sont pour  
20          ainsi dire jamais fermés, là, quand... dans des  
21          dossiers graves, des... là, je parle de cold cases  
22          et tout ça. Donc il y a une question de faisabilité  
23          aussi, là, avec des délais comme ça. Donc si on  
24          implantait...

25                 Le BEI, ça, c'était spécifique aux enquêtes...

1           aux enquêtes indépendantes et spécifiquement le  
2           volet enquêtes indépendantes et non le volet  
3           allégations criminelles, c'est-à-dire c'est des  
4           obligations d'information à la famille, là, puis...  
5           et tout, donc ça, c'est un volet de son mandat, donc  
6           ç'avait été pensé dans un contexte particulier, donc  
7           avant de dire, "on peut faire ça tout le temps", il  
8           faudrait voir aussi si c'est faisable, là, parce  
9           que...

10       **M. LOUIS MORNEAU:**

11           C'est pour ça je vous dis, c'est quelque chose à  
12           examiner. On comprend l'objectif, là, mais...

13       **LE COMMISSAIRE:**

14           Oui. Je vous cacherai pas que dans mon esprit je  
15           pense pas à des normes.

16       **M. LOUIS MORNEAU:**

17           Non.

18       **MME KATIA PETIT:**

19           Non, c'est ça.

20       **M. LOUIS MORNEAU:**

21           (Inaudible).

22       **LE COMMISSAIRE:**

23           Il y a des gens qui ont besoin d'une communication,  
24           qui ont une sensibilité puis qui ont besoin d'une  
25           sécurisation qui est plus grande que d'autres, puis

1           je pense ça demande une certaine sensibilité, une  
2           certaine attention, puis l'agent enquêteur, bien, ça  
3           serait souhaitable que les gens pensent à ça.

4           **MME KATHIA PETIT:**

5           Tout à fait. Ça fait partie du rôle.

6           **LE COMMISSAIRE:**

7           Pour reconforter. Simplement un coup de fil, dire,  
8           "bonjour...

9           **M. LOUIS MORNEAU:**

10          C'est ça.

11          **LE COMMISSAIRE:**

12          ... c'est l'agent Untel, je vous... je veux vous  
13          dire qu'on travaille encore sur le dossier, je vous  
14          donne signe de vie, si vous apprenez quoi que ce  
15          soit, communiquez avec moi", n'importe quoi. T'sé,  
16          c'est... Puis encore là, il y a des gens qui vont  
17          avoir besoin de plus de communications puis d'autres  
18          moins.

19          **M. LOUIS MORNEAU:**

20          Oui.

21          **LE COMMISSAIRE:**

22          Bon, question de gros bon sens.

23          **M. LOUIS MORNEAU:**

24          On vous entend. On vous entend là-dessus puis je  
25          sais que des fois ça se fait aussi. Est-ce que la

1           sensibilité est suffisamment au rendez-vous,  
2           peut-être pas, ça dépend des cas, il y a beaucoup  
3           d'humains à travers tout ça là-dedans, mais je  
4           comprends votre point puis on va regarder ça.

5           **LE COMMISSAIRE:**

6           Je vous dis pas qu'on a eu dix mille (10 000) cas,  
7           là, c'est pas ça que je vous dis.

8           **MME KATHIA PETIT:**

9           Non non.

10          **M. LOUIS MORNEAU:**

11          Mais je comprends, oui.

12          **LE COMMISSAIRE:**

13          Mais il y a des gens qui ont exprimé ça...

14          **M. LOUIS MORNEAU:**

15          Oui. Il y a des gens qui sont plus vulnérables  
16          aussi.

17          **LE COMMISSAIRE:**

18          ... puis je les ai entendus.

19          **M. LOUIS MORNEAU:**

20          O.K. On les a entendus aussi.

21          **Me PAUL CRÉPEAU:**

22          Et si vous me...

23          **LE COMMISSAIRE:**

24          Je me sens comme un haut-parleur.

25          **M. LOUIS MORNEAU:**

1           Oui oui.

2           **LE COMMISSAIRE :**

3           Je fais... je suis une courroie de transmission,  
4           alors je vous transmets ce que j'ai entendu. Oui,  
5           M<sup>e</sup> Crépeau?

6           **Me PAUL CRÉPEAU :**

7           Et spécifiquement sur ce thème-là, oui, beaucoup de  
8           victimes nous ont dit, nous ont parlé, ont raconté  
9           au Commissaire, des fois aussi au personnel de la  
10          Commission, à quel point ils ne recevaient pas  
11          d'information, mais aussi les familles des victimes.  
12          Alors la famille élargie, c'est un concept qui est  
13          beaucoup plus pointu chez les Autochtones, alors  
14          souvent, on a le cousin qui nous appelle puis il  
15          dit, "on n'a pas rien reçu". Alors c'est le cousin,  
16          c'est la nièce, des fois ça vient de la communauté,  
17          des gens du...

18          Alors c'est vraiment le concept de la famille  
19          élargie qui se plaint sur une base fréquente de ne  
20          pas recevoir d'information, et le danger de ça, ce  
21          qu'on a constaté, c'est des fois des rumeurs qui  
22          partent dans la communauté et qui sont transportées  
23          parce que c'est des milieux plus petits, plus  
24          fermés.

25          Alors l'absence d'information crée en soi un

1           problème, alors c'est un problème qu'on a entendu  
2           souvent, je voulais juste vous en parler, mais ça se  
3           résume pas à la victime, c'est vraiment à la...

4           **MME KATIA PETIT:**

5           Au sens...

6           **Me PAUL CRÉPEAU:**

7           ... finalement, famille et la communauté.

8           **MME KATIA PETIT:**

9           Oui, ça, c'est... c'est quelque chose dont on a  
10          entendu parler aussi dans d'autres contextes, là,  
11          l'idée de famille élargie et non juste de parler à  
12          la personne qui...

13                 C'est sûr qu'il y a une réflexion à avoir puis  
14          on vous entend quand vous nous parlez de ça, là, par  
15          rapport à l'ensemble de la problématique, il faut  
16          voir, puis c'est sûr qu'évidemment il y a... des  
17          fois il y a des défis aussi de protection de vie  
18          privée et autres, donc c'est pas nécessairement une  
19          question simple, mais c'est une question qui mérite  
20          très certainement qu'on s'y attarde.

21          **Me ARIANNE MARTEL:**

22          Puis je mentionnerais aussi que on a remarqué cette  
23          problématique-là parfois lorsque il y avait des cas  
24          qui étaient passés, bon, qui commençaient dans un  
25          corps de police autochtone, le corps de police

1 autochtone remarque qu'il a besoin d'aide, il fait  
2 appel à la Sûreté du Québec, puis lorsque le dossier  
3 est passé, il y a comme une espèce de flou, c'est à  
4 qui d'informer la victime, c'est à qui de garder le  
5 contact avec la victime. Les gens, bon... nous, on  
6 a fait la vérification aussi avec certains dossiers  
7 puis la Sûreté du Québec disait, "c'est au corps de  
8 police", le corps de police disait, "c'est à la  
9 Sûreté du Québec".

10 Il y a comme une espèce de problématique dans  
11 la communication. Est-ce que le ministère de la  
12 Sécurité publique, on sait que vous avez pas  
13 nécessairement de directive par rapport à ça, mais  
14 s'est-il intéressé à la question?

15 **MME KATHIA PETIT:**

16 Non, pas... pas spécifiquement là-dessus, mais  
17 c'est-à-dire que quand on... si jamais on allait  
18 vers, par exemple, une communication aux directeurs  
19 pour rappeler l'importance de, on pourrait quand  
20 même réitérer l'importance que quand il y a une  
21 collaboration entre deux (2) corps de police que ça  
22 soit clair qui prend en charge ça, là, dans...

23 Nous, de notre point de vue, on croyait tout  
24 simplement que c'est le corps de police qui a  
25 l'enquête, là, donc qui doit faire ce lien-là, mais

1           sincèrement, on est vraiment dans des questions très  
2           opérationnelles, donc au-delà de dire c'est qui,  
3           t'sé, je pense pas que c'est à nous de dire "c'est  
4           mieux que ça soit lui" ou "c'est mieux que ça soit  
5           lui"...

6           **M. LOUIS MORNEAU:**

7           Non.

8           **MME KATHIA PETIT:**

9           ... mais au moins que ça soit identifié clairement  
10          c'est qui qui s'en occupe.

11          **M. LOUIS MORNEAU:**

12          Et lorsqu'il y a des situations précises qui nous  
13          sont soulevées, ça arrive des fois qu'on a des  
14          questions comme ça de mon côté, c'est là que notre  
15          rôle, là, de lien entre les corps de police puis de  
16          coordination, on agit, et à ce moment-là, en  
17          discutant avec les corps de police concernés, et je  
18          vous parle pas spécifiquement d'un cas comme ça mais  
19          en général, c'est là qu'on s'assure que le travail  
20          se fait d'un côté ou de l'autre, là. Alors je dis  
21          pas que... bien entendu, quand on n'est pas au  
22          courant de la situation, c'est difficile  
23          d'intervenir, mais ça fait partie du (inaudible).

24          **LE COMMISSAIRE:**

25          Alors je comprends qu'on s'adresse aux bonnes



1           personnes en vous disant que c'est important de  
2           faire une bonne communication avec les personnes  
3           impliquées, sous réserve de la confidentialité, de  
4           la protection des renseignements, on discute pas ça,  
5           mais d'avoir une communication intelligente et...

6           **M. LOUIS MORNEAU:**

7           Hum, hum.

8           **LE COMMISSAIRE:**

9           ... et ponctuelle avec les gens.

10          **M. LOUIS MORNEAU:**

11          Oui.

12          **LE COMMISSAIRE:**

13          On s'adresse aux bonnes personnes?

14          **M. LOUIS MORNEAU:**

15          Bien, entre autres, effectivement, nous, et aussi...

16          **MME KATHIA PETIT:**

17          Aussi les corps de police.

18          **M. LOUIS MORNEAU:**

19          Oui, oui, par le biais de notre coordination...

20          **LE COMMISSAIRE:**

21          (Inaudible).

22          **M. LOUIS MORNEAU:**

23          ... des corps de police.

24          **Me ARIANNE MARTEL:**

25          Donc, bien, merci beaucoup. Il est midi (12 h), un

1           petit peu passé midi (12 h).

2       **LE COMMISSAIRE :**

3           Oui.

4       **Me ARIANNE MARTEL :**

5           Peut-être que...

6       **LE COMMISSAIRE :**

7           Vous voulez aller manger?

8       **Me ARIANNE MARTEL :**

9           Bien, peut-être qu'on s'arrêterait là pour...

10       **LE COMMISSAIRE :**

11          On reprend à une heure (1 h)?

12       **[VOIX FÉMININE NON IDENTIFIÉE :]**

13          Oui.

14       **Me ARIANNE MARTEL :**

15          ... aujourd'hui puis demain on reprendrait...

16       **LE COMMISSAIRE :**

17          Ça va.

18       **Me ARIANNE MARTEL :**

19          ... pour la suite des thèmes avec madame Petit et

20          monsieur...

21       **LE COMMISSAIRE :**

22          Ça me paraît raisonnable, je pense qu'on a bien

23          travaillé ce matin.

24       **M. LOUIS MORNEAU :**

25          Merci. Oui.

1 **Me ARIANNE MARTEL :**

2 Merci beaucoup.

3 **LE COMMISSAIRE :**

4 On va suspendre et on reprend à une heure (1 h),

5 Madame la greffière? Ça va?

6 **M. LOUIS MORNEAU :**

7 O.K. Merci beaucoup.

8 **LE COMMISSAIRE :**

9 Alors bon appétit, à tout à l'heure.

10 **Me ARIANNE MARTEL :**

11 Merci beaucoup de votre ouverture.

12 **M. LOUIS MORNEAU :**

13 Merci, à demain.

14 SUSPENSION

15 -----

16 REPRISE

17 **LA GREFFIÈRE :**

18 La Commission reprend.

19 **LE COMMISSAIRE :**

20 Oui, alors bonjour. Bienvenue de nouveau. Je vais

21 commencer par demander aux procureurs de

22 s'identifier. Il y a eu quelques changements...

23 **M<sup>e</sup> ÉDITH-FARAH ELASSAL :**

24 Oui. Bonjour, Monsieur le Commissaire.

25 **LE COMMISSAIRE :**

1           ... pour cet après-midi.

2           **M<sup>e</sup> ÉDITH-FARAH ELASSAL :**

3           Oui, bonjour. Édith-Farah Elassal pour la  
4           Commission.

5           **LE COMMISSAIRE :**

6           Bonjour.

7           **M<sup>e</sup> ÉRIC LÉPINE :**

8           Éric Lépine pour Femmes autochtones du Québec.

9           **LE COMMISSAIRE :**

10          Bonjour, Me Lépine.

11          **M<sup>e</sup> VINCENT RIENDEAU :**

12          Bonjour à nouveau. Vincent Riendeau pour la  
13          procureure générale du Québec.

14          **LE COMMISSAIRE :**

15          Bonjour à nouveau, Me Riendeau.

16          **M<sup>e</sup> DENISE ROBILLARD :**

17          Bonjour, Denise Robillard pour la procureure  
18          générale du Québec.

19          **LE COMMISSAIRE :**

20          Bonjour, Me Robillard. Alors Me Elassal, vous allez  
21          nous présenter vos prochains témoins?

22          **M<sup>e</sup> ÉDITH-FARAH ELASSAL :**

23          Oui, Monsieur le Commissaire. Nous recevons cet  
24          après-midi deux (2) personnes, deux (2)  
25          représentants du CISSSAT, donc nous avons madame

1            Sylvie Leblond qui est directrice du programme  
2            jeunesse du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue et  
3            monsieur Mario Racette, directeur adjoint au  
4            programme jeunesse, pédiatrie, obstétrique et  
5            services sages-femmes, donc essentiellement, le  
6            témoignage va tourner autour de deux (2) principaux  
7            sujets, la question des tests de dépistage d'alcool  
8            et de drogue sur les nouveau-nés et on va également  
9            discuter du service des sages-femmes, donc c'est ce  
10           qui est au menu cet après-midi. Donc bienvenue à la  
11           Commission. Merci d'être avec nous.

12           **M. MARIO RACETTE :**

13                  Merci.

14           **MME SYLVIE LEBLOND :**

15                  Merci. Fait plaisir.

16           **LE COMMISSAIRE :**

17                  Alors Madame Leblond, Monsieur Racette, il nous fait  
18                  plaisir de vous accueillir. On va vous écouter avec  
19                  beaucoup d'intérêt.

20           **M. MARIO RACETTE :**

21                  Merci.

22           **LE COMMISSAIRE :**

23                  Je vais demander à madame la greffière de vous  
24                  assermenter.

25

1 Sylvie Leblond  
2 Directrice du programme jeunesse, CISSSAT  
3 Affirmation solennelle

4 -----  
5 Mario Racette  
6 Directeur adjoint du programme jeunesse, CISSSAT  
7 Affirmation solennelle

8 -----

9 **LE COMMISSAIRE :**

10 Alors, vos témoins, Me Ellassal.

11 **M<sup>e</sup> ÉDITH-FARAH ELASSAL :**

12 Oui. Peut-être avant de commencer, Monsieur le  
13 Commissaire, j'aurais un document à déposer sous la  
14 cote P-920. En fait, c'est un document du ministère  
15 de la Santé et des services sociaux qui est intitulé  
16 « cadre de références pour le déploiement des  
17 services de sages-femmes au Québec », donc c'est la  
18 seule pièce, là, qu'on va déposer en début de  
19 témoignage.

20 **- PIÈCE DÉPOSÉE SOUS P-920 -**

21 Donc... bien, peut-être je commencerais en vous  
22 demandant à chacun de présenter un peu qui vous  
23 êtes, votre parcours, votre formation puis par la  
24 suite, on va pouvoir aborder des thèmes plus  
25 spécifiques, là, à votre témoignage.

1       **MME SYLVIE LEBLOND :**

2           Bien, parfait. Je vais commencer, donc je me  
3           présente, Sylvie Leblond. Je suis la directrice du  
4           programme jeunesse ici pour le centre de santé et  
5           services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue. En  
6           fait, moi, j'ai débuté comme intervenante en mille  
7           neuf cent quatre-vingt-quatorze (1994) à l'époque  
8           dans un centre de réadaptation pour jeunes  
9           délinquants et en quatre-vingt-seize (96), je suis  
10          devenue une intervenante sociale aussi, mais en  
11          protection de la jeunesse dans la communauté de  
12          Kitcisakik. En mille neuf cent  
13          quatre-vingt-dix-sept (1997), à l'époque de la mise  
14          sur pied des services sociaux Minokin, j'ai fait le  
15          choix de démissionner du centre jeunesse et puis  
16          d'aller travailler aux services sociaux Minokin  
17          pendant les cinq (5) années de cette belle aventure.  
18          Dans le cadre de mes fonctions aux services sociaux  
19          Minokin, j'ai été intervenante sociale à Kitcisakik  
20          et à Pikogan et puis dans la dernière année, je suis  
21          devenue superviseuse clinique. En deux mille deux  
22          (2002), les services sociaux ont fermé et ont été  
23          repris en charge par les centres jeunesse, donc moi,  
24          j'ai été transféré au centre jeunesse de l'Abitibi-  
25          Témiscamingue et j'ai été reprise comme chef de

1 service à ce moment-là pour la communauté toujours  
2 de Kitcisakik et de Pikogan, donc je suis demeurée  
3 en poste jusqu'en deux mille dix (2010) donc  
4 quatorze (14) ans directement dans les communautés  
5 autochtones. Et par la suite, en deux mille dix  
6 (2010), au centre jeunesse, je suis devenue la  
7 directrice des services professionnels et  
8 organisationnels pendant cinq (5) ans et en deux  
9 mille quinze (2015), comme vous le savez, la fusion  
10 des établissements, j'ai obtenu le poste de  
11 directrice adjointe au programme jeunesse. À ce  
12 moment-là, j'étais l'adjointe de monsieur Sylvain  
13 Plouffe qui était lui directeur du programme  
14 jeunesse et depuis presque un an, je suis la  
15 nouvelle... au départ, en fait, à la retraite de  
16 monsieur Plouffe, je suis maintenant la directrice  
17 du programme jeunesse. Dans ma direction, on...  
18 dans le fond, ça comporte trois (3) programmes,  
19 trois (3) grands programmes, donc on a tous les  
20 services sociaux et de réadaptation pour les jeunes,  
21 les enfants, les familles de première et de deuxième  
22 ligne donc l'application des mesures en protection  
23 de la jeunesse. Ensuite, on a les services  
24 d'hébergement, donc les centres de réadaptation pour  
25 jeunes (inaudible) la maison à Rouyn-Noranda et tout



1 le programme en périnatalité, donc l'obstétrique, la  
2 pédiatrie, les unités mère-enfant et j'ai la chance  
3 pour ce programme-là de compter sur la collaboration  
4 de mon collègue de travail qui est directeur adjoint  
5 notamment pour ce programme-là. Alors, voilà.

6 **M. MARIO RACETTE :**

7 Bonjour, mon nom est Mario Racette. Je suis  
8 directeur adjoint au programme jeunesse. Comme le  
9 mentionnait Me Elassal, je suis responsable des  
10 unités de soins pédiatrie, maternité, obstétrique de  
11 l'Abitibi-Témiscamingue. Je suis infirmier de  
12 formation. J'ai été gradué en mille neuf cent  
13 quatre-vingt-dix-neuf (1999). J'ai pratiqué comme  
14 infirmier en salle d'urgence, soins intensifs de  
15 quatre-vingt-dix-neuf (99) à deux mille cinq (2005).  
16 Deux mille cinq (2005), cadre intermédiaire,  
17 coordonnateur d'activités au centre de santé de  
18 Rouyn-Noranda à l'époque. Coordonnateur  
19 d'activités, chef de service salle d'urgence, soins  
20 intensifs, hémodialyse pendant sept-huit (7-8) ans.  
21 Juste avant la fusion des établissements, j'ai  
22 obtenu un poste d'adjoint à la direction, donc ça  
23 incluait tous les programmes de santé physique donc  
24 c'est là où que j'ai commencé à toucher un petit peu  
25 plus à l'obstétrique et depuis la fusion du CISSS,

1           là, je suis directeur adjoint au programme jeunesse  
2           donc depuis automne deux mille quinze (2015).  
3           Parallèlement à ça, je suis diplômé en études  
4           supérieures en gestion des organisations de santé et  
5           services sociaux de l'Université du Québec en  
6           Abitibi-Témiscamingue en deux mille douze (2012),  
7           deux mille onze (2011), deux mille douze (2012). Et  
8           voilà, je gère actuellement cinq (5) sites où est-ce  
9           que l'on dispense des soins d'obstétrique, de  
10          pédiatrie dans les cinq (5) villes de l'Abitibi, les  
11          cinq (5) plus grandes MRC de l'Abitibi. Ces  
12          gestionnaires-là, j'en ai un par établissement qui  
13          gère à peu près cent quatre-vingts (180)  
14          infirmières, là, qui patrouille dans nos secteurs.

15          **M<sup>e</sup> ÉDITH-FARAH ELASSAL :**

16                O.K. Donc je comprends que toute la question des  
17                programmes de périnatalité, pédiatrie, *obstétrique*  
18                dont vous avez parlé, ce sont des programmes qui  
19                sont sous votre responsabilité en tant que  
20                directrice, Madame Leblond, et à titre de directeur  
21                adjoint également.

22          **M. MARIO RACETTE :**

23                Pas entièrement parce qu'il y a un certain niveau où  
24                on est des partenaires. On fait partie du continuum  
25                donc quand on parle de périnatalité, là, c'est le

1 continuum de... à partir du moment où la femme  
2 apprend qu'elle est enceinte ou qui souhaite avoir  
3 un enfant jusqu'à la période post-natale donc on  
4 est... on fait partie de ce continuum-là.

5 **M<sup>e</sup> ÉDITH-FARAH ELASSAL :**

6 O.K. Vous avez parlé des établissements. Est-ce  
7 que vous pouvez nous dresser un portrait des  
8 naissances sur le territoire de l'Abitibi de façon  
9 générale, mais aussi spécifique au centre  
10 hospitalier où des naissances sont effectivement...  
11 ont effectivement lieu, là, en Abitibi?

12 **M. MARIO RACETTE :**

13 D'accord. Cinq (5) territoires, on va commencer par  
14 le plus volumineux en termes de nombre  
15 d'accouchements, c'est Val-d'Or. On parle de six  
16 cent cinquante (650) accouchements par année.  
17 Ensuite vient Rouyn-Noranda avec cinq cent cinquante  
18 (550), là, et là, c'est variable d'une année à  
19 l'autre, là, mais ça se tient pas mal dans ces  
20 volumes-là avec cinq cent cinquante (550) pour  
21 Rouyn. Ensuite, on a Amos avec quatre cent (400).  
22 Ensuite, Ville-Marie qui couvre le Témiscamingue  
23 avec cent soixante-dix (170). Non, pardon,  
24 excusez-moi. La Sarre est plus volumineux que  
25 Ville-Marie, pardon, cent soixante-dix (170) et on

1           termine à Ville-Marie au Témiscamingue avec une  
2           centaine, cent (100), cent vingt (120) accouchements  
3           par année.

4           **M<sup>e</sup> ÉDITH-FARAH ELASSAL :**

5           O.K. Donc si on fait un calcul grosso modo, ça fait  
6           environ peut-être deux mille (2000) accouchements,  
7           là, par année qui ont lieu sur le territoire?

8           **M. MARIO RACETTE :**

9           Mille huit cents (1800) à deux mille (2000), là. Ça  
10          se promène là-dedans.

11          **M<sup>e</sup> ÉDITH-FARAH ELASSAL :**

12          O.K. Donc l'établissement de Val-d'Or a quand même  
13          un nombre important d'accouchements, six cent  
14          cinquante (650) sur environ deux mille (2000), donc  
15          on parle environ trente pour cent (30 %) à quarante  
16          pour cent (40 %) des accouchements. O.K.

17          **LE COMMISSAIRE :**

18          Je comprends que ça inclut les accouchements de  
19          femmes qui viennent de l'extérieur, territoires  
20          cris, entre autres.

21          **M. MARIO RACETTE :**

22          Val-d'Or, effectivement. Val-d'Or est le corridor  
23          de services de la région dix (10) donc les femmes du  
24          nord qui viennent accoucher sont transférées  
25          d'office à Val-d'Or et les femmes du territoire des

1 communautés aux alentours de Val-d'Or.

2 **M<sup>e</sup> ÉDITH-FARAH ELASSAL :**

3 O.K. Vous êtes en mesure de colliger des données  
4 sur le nombre d'accouchements qu'il y a lieu sur  
5 votre territoire. Est-ce que vous êtes capable de  
6 distinguer le nombre de femmes autochtones parmi  
7 ces...

8 **M. MARIO RACETTE :**

9 Négatif. Nos systèmes d'exploitation actuellement  
10 quand on va créer ou générer une admission, les  
11 données qui sont intégrées, c'est le nom, la date de  
12 naissance et on n'est pas en mesure d'aller  
13 identifier de quelle origine ou de quelle  
14 nationalité sont les usagers.

15 **M<sup>e</sup> ÉDITH-FARAH ELASSAL :**

16 O.K. Puis je comprends qu'à l'an deux mille quinze  
17 (2015), avant la réforme également, c'était une  
18 donnée qui était pas disponible dans votre système  
19 informatique.

20 **M. MARIO RACETTE :**

21 Exact.

22 **M<sup>e</sup> ÉDITH-FARAH ELASSAL :**

23 O.K. On parle de corridor de services à Val-d'Or  
24 pour les femmes cries. Je comprends évidemment qu'à  
25 Val-d'Or, il y a beaucoup de femmes anishnabe

1 également qui viennent accoucher à l'hôpital?

2 **M. MARIO RACETTE :**

3 Oui.

4 **M<sup>e</sup> ÉDITH-FARAH ELASSAL :**

5 O.K. Ailleurs dans le territoire, pouvez-vous nous  
6 parler un peu d'où les femmes autochtones à votre  
7 connaissance vont accoucher en centre hospitalier?

8 **M. MARIO RACETTE :**

9 Bien, si on y va par déduction, là où on est le plus  
10 près des communautés, le Témiscamingue notamment,  
11 quoiqu'on en voie de façon assez régulière à  
12 Rouyn-Noranda, considérant que Rouyn-Noranda est le  
13 secteur spécialisé en soins aux nouveau-nés donc  
14 c'est à Rouyn-Noranda où on peut accoucher les  
15 patientes le plus tôt qu'à Val-d'Or par exemple.  
16 Donc il y a un deux (2) semaines de différence, là,  
17 donc on voit aussi de la clientèle crie, autochtone  
18 aussi qui vont être transférés à Rouyn pour ces  
19 indications-là.

20 **M<sup>e</sup> ÉDITH-FARAH ELASSAL :**

21 O.K. Maintenant, si on va... lors d'un  
22 accouchement, pouvez-vous me parler de l'équipe  
23 médicale qui est mise en place lorsqu'une femme se  
24 présente dans un centre hospitalier, là, pour  
25 accoucher?

1 **M. MARIO RACETTE :**

2 Bien, ça va être variable d'une situation à l'autre.  
3 Une situation ou un accouchement sans facteur ou  
4 sans risque appréhendé, l'équipe va se limiter à un  
5 médecin accoucheur qui est un médecin omnipraticien  
6 et deux (2) infirmières dont une qui va être  
7 attitrée pour la durée de la phase d'accouchement et  
8 quand on entre dans la phase « expulsion », il y  
9 aura une deuxième infirmière qui va s'adjoindre pour  
10 cette... la finalisation du travail, on va dire ça  
11 comme ça.

12 **M<sup>e</sup> ÉDITH-FARAH ELASSAL :**

13 O.K. Dans les contextes de grossesse à risque, si  
14 on veut... pouvez-vous... bien, d'une part,  
15 pouvez-vous nous dire qu'est-ce qui est considéré  
16 comme une grossesse à risque, là?

17 **M. MARIO RACETTE :**

18 En fait, c'est... je suis pas médecin. D'office,  
19 là, ce qu'on voit, c'est des grossesses qui  
20 entraînent des facteurs de risques ou c'est des  
21 patientes qui ont des facteurs de risques dominants  
22 ce qui pourrait avoir un impact sur le déroulement  
23 de l'accouchement, donc c'est ce qu'on appelle les  
24 fameuses « GARE », grossesses à risque élevé.

25 **M<sup>e</sup> ÉDITH-FARAH ELASSAL :**

1 O.K. Est-ce que vous avez des exemples de facteurs  
2 qui peuvent constituer une grossesse à risque?

3 **M. MARIO RACETTE :**

4 Bien, le tabagisme. Bien là, encore là, je suis pas  
5 médecin, là, mais mon expérience comme infirmier, le  
6 tabagisme, la consommation. Il y a du diabète  
7 gestationnel beaucoup, donc c'est plein de facteurs  
8 comme ça qui peuvent influencer le déroulement de  
9 l'accouchement et de la grossesse.

10 **M<sup>e</sup> ÉDITH-FARAH ELASSAL :**

11 Dans ces accouchements-là à risque, l'équipe  
12 médicale va être probablement différente?

13 **M. MARIO RACETTE :**

14 Bien, encore là, c'est de façon situationnelle. Oui  
15 si on voit des signes *anormals*, effectivement, le  
16 médecin accoucheur peut s'adjoindre d'un  
17 gynécologue, d'une gynécologue, d'un pédiatre, une  
18 inhalothérapeute, donc l'équipe peut être plus  
19 volumineuse, mais toujours là, c'est selon  
20 l'évolution ou le déroulement de l'accouchement.

21 **M<sup>e</sup> ÉDITH-FARAH ELASSAL :**

22 O.K. Et puis je comprends dans les accouchements  
23 standards, si on veut, il y a un médecin, vous avez  
24 dit omnipraticien et deux (2) infirmières qui sont  
25 impliquées lors de l'accouchement.



1 **M. MARIO RACETTE :**

2 Oui.

3 **M<sup>e</sup> ÉDITH-FARAH ELASSAL :**

4 O.K. À l'hôpital de Val-d'Or, êtes-vous en mesure  
5 de nous dire environ combien de médecins, là,  
6 accoucheurs sont... travaillent pour l'hôpital de  
7 Val-d'Or?

8 **M. MARIO RACETTE :**

9 On parle d'un groupe d'une dizaine de médecins  
10 dépendamment des congés de maternité, des... on  
11 parle d'une dizaine de médecins.

12 **M<sup>e</sup> ÉDITH-FARAH ELASSAL :**

13 O.K. Est-ce que ces personnes-là qui procèdent...  
14 les médecins qui procèdent aux accouchements sont  
15 les mêmes qui ont préalablement fait le suivi de la  
16 grossesse auprès de la patiente?

17 **M. MARIO RACETTE :**

18 Ça dépend. C'est variable d'un médecin à l'autre.  
19 Il y a différentes organisations. Il y a certains  
20 médecins qui travaillent plus en groupe ou en  
21 équipe, donc ils vont suivre un groupe de patientes  
22 et il y en a d'autres qui aiment mieux effectivement  
23 suivre leur clientèle et de les accoucher eux-mêmes,  
24 mais encore là, c'est pas une garantie parce qu'on  
25 peut difficilement prévoir le moment où ça se

1 produit, l'accouchement, donc c'est pas tout le  
2 monde qui fonctionne de cette façon-là. Ça fait que  
3 c'est variable.

4 **M<sup>e</sup> ÉDITH-FARAH ELASSAL :**

5 O.K. Puis à quel moment ou qui va déterminer qu'une  
6 grossesse est à risque et doit donc nécessiter la  
7 présence d'un médecin, gynécologue, spécialisé?

8 **M. MARIO RACETTE :**

9 C'est la responsabilité médicale

10 **M<sup>e</sup> ÉDITH-FARAH ELASSAL :**

11 Donc du médecin qui suit la patiente...

12 **M. MARIO RACETTE :**

13 Oui.

14 **M<sup>e</sup> ÉDITH-FARAH ELASSAL :**

15 Du médecin qui normalement procéderait à  
16 l'accouchement...

17 **M. MARIO RACETTE :**

18 Exact.

19 **M<sup>e</sup> ÉDITH-FARAH ELASSAL :**

20 Un accouchement standard si on veut.

21 **M. MARIO RACETTE :**

22 Exact.

23 **M<sup>e</sup> ÉDITH-FARAH ELASSAL :**

24 O.K. Si on va sur le thème des tests de dépistage  
25 d'alcool et de drogue, est-ce que vous pourriez nous

1            parler... puis vraiment dans un contexte des tests  
2            administrés sur les nouveau-nés, est-ce que vous  
3            pourriez nous parler un peu de l'administration de  
4            ce test-là dans les centres hospitaliers? De quelle  
5            façon les tests sont-ils administrés? Dans quel  
6            contexte une femme est susceptible ou l'enfant est  
7            susceptible de se voir administrer un tel test?

8            **M. MARIO RACETTE :**

9            En fait, d'office, la décision de faire le  
10            prélèvement relève du médecin, donc le personnel  
11            sous ma responsabilité sont les exécutants de ces  
12            analyses-là qui sont demandées par prescription  
13            médicale. Généralement, les tests se font par  
14            dépistage urinaire, donc on va aller collecter  
15            l'urine du nouveau-né pour aller faire les analyses  
16            qui sont demandées par le médecin.

17            **M<sup>e</sup> ÉDITH-FARAH ELASSAL :**

18            O.K. Vous dites généralement « test urinaire »,  
19            est-ce qu'il est susceptible qu'un autre type de  
20            test soit prodigué sur le nouveau-né?

21            **M. MARIO RACETTE :**

22            Il pourrait arriver des dépistages sanguins donc qui  
23            va être un prélèvement de sang, là, mais  
24            généralement, c'est un dépistage urinaire.

25            **M<sup>e</sup> ÉDITH-FARAH ELASSAL :**

1 O.K. Les dépistages sanguins, dans quelles... dans  
2 quelles circonstances ils vont être administrés?  
3 Donc vous dites que généralement, c'est des tests  
4 urinaires, mais au niveau des tests sanguins, ça va  
5 être pour aller détecter quel...

6 **M. MARIO RACETTE :**

7 Habituellement, le dépistage de base, là, qui  
8 s'appelle drogues de rue qui comporte, de mémoire,  
9 six (6) ou sept (7) différentes drogues qu'on va  
10 aller rechercher se fait de base urinaire, mais si  
11 on veut compléter l'examen ou si on n'a pas ce qu'on  
12 cherche ou... il existe aussi cette façon-là d'aller  
13 prélever via sanguin.

14 **M<sup>e</sup> ÉDITH-FARAH ELASSAL :**

15 O.K. Est-ce qu'il existe au sein du CISSS ou même  
16 au sein des services obstétriques des  
17 établissements, là, des directives peut-être, Madame  
18 Leblond, vous seriez en mesure de me répondre sur  
19 ça. Est-ce qu'il y a des directives qui encadrent  
20 un peu la façon dont ces tests-là sont administrés  
21 dans le réseau?

22 **MME SYLVIE LEBLOND :**

23 Je vais répondre puis tu... donc dans le fond, ce  
24 que je pourrais dire, c'est comme monsieur Racette  
25 le dit, à partir du moment où le médecin en juge la

1            pertinence, les infirmières, là, vont aller de  
2            l'avant avec le test comme tel. Nous avons validé  
3            de l'information aussi auprès de nos collègues de  
4            travail aussi notamment au niveau des services  
5            professionnels donc des médecins pratiquants et ce  
6            qu'on nous dit, ce qu'on nous confirme, en fait,  
7            c'est qu'il y a un consentement systématique qui est  
8            demandé à la mère avant de procéder au dépistage  
9            chez un poupon par exemple et puis suivant le  
10           consentement, on procède au dépistage.

11        **M<sup>e</sup> ÉDITH-FARAH ELASSAL :**

12            O.K. Les vérifications que vous avez faites, c'est  
13            des vérifications... est-ce que c'est des  
14            vérifications récentes?

15        **MME SYLVIE LEBLOND :**

16            Je vais laisser mon collègue répondre puisque c'est  
17            lui qui a...

18        **M. MARIO RACETTE :**

19            En fait, la semaine dernière, on a adressé la  
20            question à la directrice des services professionnels  
21            et à sa consultation, c'est la réponse qu'on a  
22            obtenue. C'était que le consentement était fait de  
23            façon systématique.

24        **M<sup>e</sup> ÉDITH-FARAH ELASSAL :**

25            O.K. Puis ça, est-ce que c'est en date

1 d'aujourd'hui? Autrement dit, est-ce que vous avez,  
2 lors de cette discussion-là, vérifié ce qui se  
3 faisait par le passé?

4 **M. MARIO RACETTE :**

5 Antérieurement? La question était plus adressée  
6 « est-ce qu'on demande un consentement? » et la  
7 réponse a été oui.

8 **M<sup>e</sup> ÉDITH-FARAH ELASSAL :**

9 O.K. En audiences, la Commission a eu l'occasion  
10 d'entendre certaines personnes qui sont venues  
11 discuter de la question. On a eu un témoignage  
12 citoyen sur le sujet puis on a également eu des  
13 témoignages de professionnels qui sont venus, en  
14 fait, nous dire que des tests avaient été prodigués  
15 sur les nouveau-nés sans consentement. J'aimerais  
16 vous entendre un peu sur ces témoignages-là dont  
17 vous avez probablement eu connaissance, là. En tant  
18 que responsable des services d'obstétrique, comment  
19 vous recevez ces témoignages-là sur le fait que des  
20 personnes, des enfants, en fait, ont été testés sans  
21 consentement sur... à la suite d'un accouchement?

22 **MME SYLVIE LEBLOND :**

23 En fait, je pourrais répondre à la question. En  
24 fait, c'est que si une mère, en fait, témoigne  
25 qu'elle a effectivement... n'a pas donné son

1           consentement et que son bébé naissant a été dépisté,  
2           moi ce que je vous dis dans le fond, c'est que les  
3           médecins pratiquants, la direction aussi médicale  
4           nous dit que la consigne, elle est claire. Ça prend  
5           le consentement. On s'est posé la question « est-ce  
6           que ce consentement-là est requis? » et il est  
7           requis. Les praticiens le savent et la consigne,  
8           elle est claire. Donc advenant le cas où il y  
9           aurait quelqu'un, une mère qui disait par exemple...  
10          puis là, j'ai pas... on n'a pas les dates  
11          précisément et les noms et tout, là, mais clairement  
12          que ça ne fait pas partie de nos pratiques.

13         **M<sup>e</sup> ÉDITH-FARAH ELASSAL :**

14            Quand vous dites « consigne », est-ce que vous  
15            faites référence à une consigne orale ou écrite?

16         **MME SYLVIE LEBLOND :**

17            Je pourrais pas vous dire ça non plus, la consigne.  
18            Dans le fond, nous, on a vérifié auprès de la  
19            direction, là, qui est responsable de ce secteur-là  
20            puis ce qu'elle nous dit, c'est que c'est clair. On  
21            sait que les médecins aussi sont régis par un ordre  
22            professionnel aussi. Ils ont des consignes claires.  
23            La loi aussi est claire, donc on nous a assuré que  
24            c'était comme ça la pratique, en fait.

25         **M<sup>e</sup> ÉDITH-FARAH ELASSAL :**

1 O.K. Je vais vous amener vers certaines choses  
2 qu'on a entendues en audiences et c'est des choses  
3 qui nous ont été rapportées par des témoins comme je  
4 vous disais, qui semblent indiquer, au-delà de la  
5 consigne qui est donnée, qu'il y a certaines  
6 situations à tout le moins qui se sont présentées  
7 qui semblent un peu contraires à ce que vous dites.  
8 On a entendu un témoignage d'une citoyenne du  
9 Lac-Simon qui a témoigné en avril dernier devant la  
10 Commission et qui disait, bon, que son bébé est né à  
11 huit heures trente (8 h 30) et puis :

12 « Quand le médecin est venu me voir dans  
13 la chambre, il m'a demandé si je voulais  
14 faire passer le test de drogue dans le  
15 sang mon bébé et puis moi, j'ai dit que  
16 c'était pas nécessaire. Le lendemain,  
17 quand il est revenu dans ma chambre, mon  
18 bébé était là. Il était proche de moi.  
19 Le médecin s'est présenté et puis il est  
20 venu voir mon bébé et puis il lui a dit  
21 « ton test est négatif. » Il a dit « ton  
22 test est négatif, mon bébé. »

23 Donc là, évidemment ce qu'elle dit c'est  
24 qu'elle était vraiment fâchée de la situation parce  
25 qu'elle avait expressément refusé qu'un test soit



1            prodigué et puis, ce qu'elle nous a expliqué, en  
2            fait, c'est que ce geste-là est venu briser le lien  
3            de confiance qui existait entre elle et sa docteure  
4            qui était, à l'occurrence était aussi son docteure  
5            au niveau du suivi de grossesse, donc ça c'est un  
6            évènement qui est arrivé en deux mille douze (2012),  
7            donc il y a quelques années déjà. Comment vous  
8            recevez un témoignage comme celui-là au niveau de la  
9            direction des services d'obstétrique qui vient  
10           démontrer, puis c'est un premier témoignage, comme  
11           je vous dis, parmi plusieurs, qu'en fait, c'est ça,  
12           un test, dans ce cas-ci, avait été prodigué?

13           **MME SYLVIE LEBLOND :**

14           C'est difficile de répondre à cette question-là  
15           puisque c'est pas... je pense que les mieux placés  
16           seraient ceux et celles qui auraient fait ça, là, si  
17           on veut, là. Ce qui est clair, en fait, c'est que  
18           c'est pas en conformité avec les orientations de  
19           l'établissement. Ça fait qu'on m'a assuré que le  
20           consentement était nécessaire puis qui était demandé  
21           puis que ça faisait partie de la pratique.  
22           Maintenant, si cette situation-là n'a pas eu lieu et  
23           clairement, là, je pense que les patientes ont des  
24           recours par rapport à ça puis ils pourraient faire  
25           revoir un peu cette situation-là puis peut-être à

1 revoir tout ça, là, on serait en mesure vraiment  
2 d'aller établir qu'est-ce qui s'est passé  
3 exactement, mais c'était pas partie de la pratique,  
4 là, donc j'étais bien rassurée de savoir  
5 qu'effectivement, le consentement, il était demandé,  
6 là, aux mères avant de procéder. À ce moment-là, je  
7 pourrais pas vous dire...

8 **LE COMMISSAIRE :**

9 On réfère ici à un évènement de deux mille douze  
10 (2012).

11 **MME SYLVIE LEBLOND :**

12 Oui.

13 **LE COMMISSAIRE :**

14 Maintenant, à votre connaissance, vous parlez de  
15 directives claires, mais ça remonte à quand les  
16 directives claires?

17 **MME SYLVIE LEBLOND :**

18 Bien, en fait ce qu'on nous rapporte c'est que... ce  
19 qu'on nous dit, en fait, la direction nous ramène  
20 que cette directive-là, elle est claire, elle est  
21 *compris*, et que les médecins le savent qu'ils ont  
22 l'obligation de demander le consentement de la mère.

23 **LE COMMISSAIRE :**

24 Mais ça remonte à quand?

25 **MME SYLVIE LEBLOND :**

1 Mais effectivement, là, à quand puis est-ce que  
2 c'est une directive écrite? Est-ce que c'est une  
3 directive verbale? Est-ce que ça provient de  
4 l'ordre? Et cetera, je pourrais pas, là... je le  
5 sais pas. Je le sais pas. Ce qui est clair, c'est  
6 que... peut-être qu'avoir eu quelqu'un ici de cette  
7 direction-là, on en aurait un peu plus de précisions  
8 par rapport à ça, là, mais on a nous des collègues  
9 de travail d'une autre direction qui nous dit que ça  
10 fait partie de la pratique, là puis qu'on procède  
11 pas à des dépistages, là, chez un poupon par exemple  
12 si on avait le refus. Évidemment, il y a des  
13 recours possibles si jamais le médecin juge que  
14 c'est une question de vie ou de mort chez un enfant,  
15 là. À ce moment-là, on sait qu'il y a des recours  
16 possibles, là, légaux pour pouvoir le faire sans  
17 consentement, mais ça, encore là, je pourrais même  
18 pas vous décrire quels sont exactement les recours,  
19 là pour le médecin, là si jamais il jugeait, là que  
20 c'était pertinent, là.

21 **M<sup>e</sup> ÉDITH-FARAH ELASSAL :**

22 Vous avez dit un peu plus tôt, monsieur Racette,  
23 qu'il y a environ six cent cinquante (650)  
24 accouchements à l'hôpital de Val-d'Or. Est-ce que  
25 vous êtes en mesure de dire à la Commission il y a

1           combien de tests de dépistage qui effectivement ont  
2           été réalisés ou sont réalisés en moyenne  
3           annuellement au niveau de la drogue et de l'alcool?

4           **M. MARIO RACETTE :**

5           Écoutez, dans mes secteurs à moi, là qui sont  
6           pédiatrie, obstétrique, maternité, sur six cent  
7           cinquante (650) accouchements en deux mille dix-sept  
8           (2017), il y a eu environ quatre-vingt (80) ou  
9           quatre-vingt-un (81) dépistages qui ont été  
10          effectués.

11          **M<sup>e</sup> ÉDITH-FARAH ELASSAL :**

12          O.K. Quatre-vingt (80), quatre-vingt-un (81)  
13          dépistages sur environ six cent cinquante (650)  
14          accouchements, donc un peu plus que dix pour cent  
15          (10 %), dix (10) à quinze pour cent (15 %). Est-ce  
16          que vous... d'une part, comment avez-vous obtenu  
17          cette information-là précise?

18          **M. MARIO RACETTE :**

19          En fait, techniquement, on a adressé la question aux  
20          gens du laboratoire, puis on est capable d'avoir  
21          cette donnée-là parce que sur la requête de service  
22          qu'on demande au laboratoire, la provenance est  
23          indiquée, donc c'est de cette façon-là. Donc il y a  
24          quatre-vingt-un (81) dépistages qui provenaient de  
25          nos secteurs qui sont pouponnière, obstétrique et

1           pédiatrie.

2       **M<sup>e</sup> ÉDITH-FARAH ELASSAL :**

3           O.K. Est-ce que sur... dans ces documents-là, il y  
4           a des informations sur le pourquoi de la demande,  
5           des informations cliniques qui ont menées à ce  
6           test-là?

7       **M. MARIO RACETTE :**

8           Non. Quand on saisit la requête et encore là, c'est  
9           prescrit par le médecin donc le personnel infirmier,  
10          c'est le personnel infirmier qui saisit la requête  
11          et on fait juste adresser avec les indications de  
12          l'usager puis on va demander les analyses, là, qui  
13          ont été demandées selon la prescription médicale.

14       **M<sup>e</sup> ÉDITH-FARAH ELASSAL :**

15          Puis je comprends que vous avez dit un peu plus tôt  
16          qu'il y a pas de données ethno-raciales qui sont  
17          colligées sur les patients, donc même au niveau du  
18          laboratoire, c'est impossible de savoir... d'avoir  
19          des informations sur l'origine ethnique de la  
20          personne qui est visée par un test comme ça.

21       **M. MARIO RACETTE :**

22          Exact.

23       **M<sup>e</sup> ÉDITH-FARAH ELASSAL :**

24          O.K. Vous dites que c'est le médecin qui doit faire  
25          une prescription pour qu'un test soit réalisé. On a

1 eu un deuxième témoignage sur le sujet qui était  
2 rendu en avril toujours deux mille dix-huit (2018)  
3 de Carole Marcil qui est intervenante au centre Chez  
4 Willie à Val-d'Or. Elle rapportait, en fait, la  
5 situation d'une amie qu'elle connaît qui est Inuite  
6 et dont le conjoint qui était présent évidemment  
7 lors de l'accouchement a entendu l'infirmière dire à  
8 l'autre infirmière « oublie pas, il faut qu'il soit  
9 testé, le bébé. C'est un Indien ». Donc ça, c'est  
10 des choses qui ont été rapportées à la Commission.  
11 C'est des témoignages qu'on a entendu et on voit  
12 dans cet exemple-là, en fait, que c'est ici  
13 l'infirmière et non le médecin qui semble avoir  
14 lancé l'appel à ce qu'un test de dépistage soit  
15 réalisé. Je comprends que les médecins relèvent de  
16 la direction des services professionnels. Dans ce  
17 cas-ci, on voit que c'est le cas d'une infirmière  
18 donc je comprends qu'il relève de vos services.  
19 Qu'est-ce que vous... quand vous entendez une  
20 situation comme celle-là à titre d'infirmier d'une  
21 part et aussi de directeur adjoint, qu'est-ce que  
22 ça...

23 **M. MARIO RACETTE :**

24 Bien, écoutez, on parle d'une fois puis le contexte  
25 m'éclaire pas sur est-ce que c'était déjà prescrit

1           préalablement. Est-ce que... dans l'organisation du  
2           travail de l'infirmière, est-ce que c'était quelque  
3           chose qui était déjà prévu qui devait être fait puis  
4           c'était un rappel de pas oublier? Avec ce que moi,  
5           j'entends là, je suis pas prêt à dire que c'était  
6           l'infirmière qui décidait de faire le prélèvement.

7           **M<sup>e</sup> ÉDITH-FARAH ELASSAL :**

8           Mais l'infirmière dans ce cas-là dit néanmoins  
9           « oublie pas, il faut qu'il soit testé, le bébé.  
10          C'est un Indien » donc on comprend de ça que le bébé  
11          est testé parce que c'est un Indien.

12          **M. MARIO RACETTE :**

13          Écoutez, j'étais pas là. Je vous... ce que je peux  
14          vous dire, c'est qu'avec le volume que moi j'ai, je  
15          peux pas affirmer que c'est une pratique  
16          systématique. Si c'est les mots qui ont été  
17          utilisés, je trouve ça très regrettable et ça a pas  
18          lieu d'être. Il y a des lignes pour adresser ces  
19          problématiques-là qui sont les lignes formelles de  
20          commissaire aux plaintes et tout ça et à ma mémoire,  
21          j'ai pas traité de plainte à ce sujet-là, mais c'est  
22          ce que je peux vous dire pour le moment.

23          **MME SYLVIE LEBLOND :**

24          Ce que je rajouterais, c'est que clairement, c'est  
25          inacceptable si ces paroles-là ont été dites, là

1            puis clairement, il y a quelqu'un qui a témoigné ici  
2            que ça avait été dit donc c'est inacceptable. Ça  
3            fait que c'est sûr que dans ce temps-là, nous comme  
4            établissement, mais aussi comme cadre supérieur,  
5            cadre intermédiaire, on intervient auprès de notre  
6            personnel parce que c'est pas quelque chose qu'on  
7            accepterait. Nous, dans notre établissement, on  
8            est... en fait, on affirme que ce n'est pas une  
9            pratique qui est systématique, la pratique de  
10           dépistage. C'est clair pour nous. Que quelqu'un  
11           vienne dire « oublie pas... » avec les mots que vous  
12           avez dits, c'est inacceptable. C'est décevant même  
13           puis c'est clair qu'on a des... on a une façon de  
14           travailler auprès de notre personnel puis on a...  
15           clairement, on nomme nos attentes, on donne nos  
16           orientations, on donne de la formation. On  
17           sensibilise aussi beaucoup parce qu'on sait que là,  
18           on parle d'une infirmière, mais souvent, c'est un  
19           système à une unité, par exemple, mère-enfant ou  
20           pédiatrie ou même dans un groupe par exemple  
21           services sociaux dans un secteur. On voudrait  
22           éviter que ça soit une façon de faire ou une façon  
23           de parler qui se propage puis qui soit... qui  
24           devienne un moment acceptable alors que ça l'est  
25           pas. Ça fait que soyez assurés que si telle



1 information vient à nos oreilles à Mario et à moi,  
2 c'est inacceptable, là. Puis il y a aussi des  
3 recours au niveau de la commissaire aux plaintes.  
4 Par exemple si un parent veut porter plainte, bien,  
5 il aurait tout à fait le droit et même on  
6 l'encouragerait puis on le supporterait dans...  
7 d'ailleurs, les plaintes en la direction du  
8 programme jeunesse ont augmenté puis pour nous,  
9 c'est une bonne nouvelle. Ce que ça veut dire,  
10 c'est que notre personnel comprend bien notre rôle  
11 quand on a à informer la population, la clientèle  
12 que s'ils ne sont pas satisfaits, s'ils ont  
13 l'impression que leurs droits sont lésés, bien, ils  
14 peuvent porter plainte puis on les accompagne. Ça  
15 fait que pour nous, ça, en soi, c'est pas menaçant  
16 que d'accompagner des gens vers ça puis de tels  
17 propos pourraient très bien être sujets à plainte  
18 effectivement.

19 **M<sup>e</sup> ÉDITH-FARAH ELASSAL :**

20 Au cours de nos travaux, on a entendu des  
21 témoignages qui tournent évidemment autour du sujet  
22 dont on discute aujourd'hui, mais on a aussi entendu  
23 plusieurs témoignages à l'hôpital de Val-d'Or qui  
24 révèlent certains problèmes à l'égard des services  
25 dispensés, des services de santé dispensés aux

1 autochtones. Lorsque vous, vous avez des... bien,  
2 d'une part, est-ce que ça a déjà été porté à votre  
3 attention, des problématiques, des propos racistes  
4 ou des attitudes discriminatoires à l'égard des  
5 Premières Nations parmi votre personnel? Est-ce que  
6 c'est quelque chose comme directeur, comme  
7 directrice ou comme directeur adjoint dont vous avez  
8 entendu parler et est-ce que vous avez dû agir dans  
9 certaines situations de cette nature-là?

10 **MME SYLVIE LEBLOND :**

11 Oui, tout à fait. C'est des choses qui ont été  
12 portées à notre attention. C'est des choses que  
13 j'ai moi-même été témoin aussi. J'ai travaillé  
14 auprès des communautés autochtones pendant quatorze  
15 (14) ans donc clairement quand on travaille auprès  
16 de la clientèle autochtone, moi, je dis toujours que  
17 le savoir-être quant à moi est un des savoirs les  
18 plus importants à... pour un individu. Tout le  
19 monde n'a pas le profil non plus. Bien sûr, le  
20 savoir est important parce que pour avoir le savoir-  
21 être attendu, là, il faut que les gens connaissent  
22 bien la culture. Il faut qu'ils connaissent à qui  
23 ils s'adressent, d'où ils viennent, et cetera, et  
24 cetera, les besoins et tout, mais c'est sûr que j'ai  
25 eu moi-même parfois à intervenir sur des collègues

1 de travail. J'ai eu à dénoncer même certaines  
2 pratiques parfois puis là ça remonte, hein? Vous  
3 savez, j'ai dit j'ai quatorze (14) ans en  
4 communautés autochtones, donc j'ai... t'sé, il y  
5 a... bien sûr que j'ai fait le constat de certains  
6 écarts. De façon générale, je vous dirais que  
7 c'est... je peux pas vous dire que j'ai été témoin  
8 de quelque chose ou qu'on a porté quelque chose à  
9 mon attention puis qu'il s'est rien passé. Ça, moi,  
10 là, j'ai jamais vu ça. Généralement, là, dans ce  
11 que moi j'ai été témoin de ce que j'ai vu ou ce que  
12 j'ai fait, c'est qu'il y a toujours une intervention  
13 qui est faite parce que c'est... parce qu'on  
14 voudrait pas justement à avoir ce type de  
15 pratique-là ou langage ou des propos  
16 discriminatoires, et cetera. C'est inacceptable  
17 puis je pense que c'est clairement... c'est une  
18 orientation du CISSSAT puis c'est... vous savez, on  
19 travaille actuellement en collaboration avec les  
20 différentes communautés autochtones de la région.  
21 On travaille aussi beaucoup avec le Centre d'amitié  
22 autochtone sur la mise en place d'un service parce  
23 qu'on veut s'assurer, là, de répondre, là, à cette  
24 clientèle-là. On est conscients des besoins  
25 particuliers et on a nous-mêmes un intérêt pour

1           développer une approche de sécurisation culturelle  
2           puis on va atteindre ce but-là parce que vous savez  
3           que la sécurisation culturelle, on peut pas dire  
4           « on se dote de ça puis on l'a ». Je veux dire, la  
5           journée qu'on va être capable de dire qu'on a  
6           réussi, c'est parce qu'on va avoir un *feedback* de  
7           nos patientes, de nos usagers, des communautés  
8           autochtones qui vont nous dire « bien, on se sent en  
9           confiance. Maintenant, on reconnaît les efforts que  
10          vous faites pour répondre à nos besoins » et cetera,  
11          donc clairement, on peut pas juste dire « on veut  
12          ça ». Il va y avoir quelque chose qui va nous dire  
13          « vous avez réussi ». Ça fait qu'on a ça  
14          actuellement dans notre organisation. Ça fait que  
15          clairement que si on est témoins de propos comme ça,  
16          on va intervenir rigoureusement.

17        **M<sup>e</sup> ÉDITH-FARAH ELASSAL :**

18            Quel type d'intervention que vous faites auprès de  
19            la personne visée?

20        **MME SYLVIE LEBLOND :**

21            Bien, généralement, il y a de l'intervention  
22            individuelle parce que bien sûr, il y a des  
23            conduites attendues par rapport aux professionnels  
24            de la santé. C'est bien sûr. Il y a des  
25            interventions de groupes aussi parce que peut-être

1           que c'est un... il peut y avoir de la contamination  
2           peut-être qu'il y a quelque chose au niveau de la  
3           culture d'une équipe, et cetera et il y a aussi de  
4           la prévention en termes de donner de la formation.  
5           Donc, donner de la formation auprès de notre  
6           personnel pour justement les équiper puis les  
7           sensibiliser aux besoins de la clientèle autochtone.

8           **M<sup>e</sup> ÉDITH-FARAH ELASSAL :**

9           Puis au niveau de la formation sur spécifiquement  
10          sur les réalités autochtones, qu'est-ce qui a été  
11          fait jusqu'à maintenant spécifiquement pour les  
12          personnes qui œuvrent dans le service d'obstétrique?

13          **M. MARIO RACETTE :**

14          En deux mille quinze (2015), on a formé le personnel  
15          de l'unité d'obstétrique à la formation de  
16          sécurisation culturelle qui a été donnée par Madame  
17          Annie Vienney donc ça a été le gros jalon je vous  
18          dirais. Évidemment, dans les plans d'orientation ou  
19          d'intégration du nouveau personnel, il y a des  
20          brides qui font partie des programmes d'orientation  
21          pour savoir un peu la culture de cette clientèle-là  
22          un petit peu, mais il y a rien de formel. C'est pas  
23          une formation d'une durée de quatre (4) jours, là,  
24          mais ça fait partie des programmes d'intégration  
25          d'essayer de comprendre un petit peu cette

1           clientèle-là et des aspects culturels aussi.

2           **M<sup>e</sup> ÉDITH-FARAH ELASSAL :**

3           Madame Vienney justement, elle est venue témoigner  
4           devant nous et a fait état effectivement des  
5           démarches, des formations qu'elle a dispensées donc  
6           je comprends qu'en deux mille quinze (2015), donc je  
7           comprends que c'est suite aux événements de Val-d'Or  
8           qu'on appelle la crise de Val-d'Or donc il y a eu la  
9           formation dispensée par Madame Vienney. Est-ce que  
10          au niveau toujours des services d'obstétriques, les  
11          infirmières ont pu avoir la formation Piwaseha et  
12          Wedokodadowiin qui est beaucoup plus détaillée et  
13          beaucoup plus longue sur les réalités autochtones et  
14          aussi sur le volet communication interculturelle  
15          spécifiquement dans un contexte de prestation de  
16          services de santé?

17          **MME SYLVIE LEBLOND :**

18          D'entrée de jeu, je vous dirais que ces deux (2)  
19          formations-là, elles sont prévues à notre calendrier  
20          donc à notre plan de développement des ressources  
21          humaines systématique annuellement tout le temps en  
22          continu. Maintenant, je vais laisser Mario répondre  
23          sur la question de disponibilité des infirmières.

24          **M. MARIO RACETTE :**

25          Exact. Actuellement, on fait face à des problèmes

1 de pénurie de personnel assez importants. On a de  
2 la difficulté à les maintenir à jour dans les  
3 compétences de base du genre RCR et ces trucs-là,  
4 donc c'est un défi quotidien de mettre à jour le  
5 personnel. Il y a beaucoup d'efforts qui sont mis,  
6 mais pour pas beaucoup de résultats malheureusement  
7 parce qu'on manque de personnel. C'est évident. À  
8 cela, j'ajouterais qu'avant deux mille quinze  
9 (2015), il y a eu aussi du personnel qui a été formé  
10 par rapport à la réalité culturelle. Effectivement,  
11 depuis deux mille quinze (2015), il y a pas eu de  
12 formation officielle pour le personnel, mais il y en  
13 a qui l'avaient déjà eu. C'est ce que je peux vous  
14 dire pour le moment.

15 **M<sup>e</sup> ÉDITH-FARAH ELASSAL :**

16 O.K. En audiences, il y a également une troisième  
17 personne qui nous a parlé des tests de dépistage.  
18 En fait, c'était via une déclaration écrite qui a  
19 été déposée le vingt-huit (28) septembre dernier  
20 sous la cote P-847, donc grosso modo, si je résume,  
21 c'est une professionnelle de la santé de Val-d'Or  
22 qui est venue effectivement confirmer, là, que cette  
23 pratique-là avait cours, et dans ce cas-là plus  
24 précis, ce sont des confidences d'un médecin de  
25 l'hôpital de Val-d'Or qui lui a dit qu'il faisait

1           systématiquement des tests de dépistage d'alcool et  
2           de drogue sur les nouveau-nés quand c'était des  
3           patients autochtones et ce que cette  
4           professionnelle-là nous disait, à la question  
5           « est-ce que la clientèle autochtone est plus  
6           susceptible de se faire administrer des tests de  
7           dépistages sans consentement? », elle disait « je  
8           pense que oui, à cause des préjugés envers les  
9           femmes autochtones de telles communautés de la  
10          région qui consomment beaucoup. » Donc ça c'est un  
11          troisième cas qui a été présenté devant la  
12          Commission et dans ce cas-ci ce qui est intéressant  
13          c'est que la professionnelle nous disait également  
14          que ce même médecin qui lui a confié faire des tests  
15          sans consentement lui disait que dans son équipe, il  
16          y avait beaucoup de médecins qui refusaient de  
17          suivre des femmes enceintes qui sont autochtones et  
18          c'est un cas de discrimination en fait qui était  
19          relevé et le motif qui était invoqué. C'était que  
20          les femmes autochtones suivies en maternité vont  
21          souvent ne pas se présenter à leurs rendez-vous donc  
22          ça, c'est un autre cas qui est rapporté. Lorsque je  
23          vous parle d'un cas comme celui-là, notamment le  
24          fait qu'il y a des médecins de Val-d'Or  
25          refuseraient... à tout de moins, c'est ce qui nous a



1           été dit via cette déclaration, refuseraient de  
2           prendre des femmes autochtones en charge comme  
3           patient, qu'est-ce que ça appelle chez vous comme  
4           constatations et puis peut-être pour le futur,  
5           qu'est-ce qui peut être fait pour éviter que des  
6           situations comme celles-là malheureusement se  
7           répètent?

8           **M. MARIO RACETTE :**

9           Écoutez, d'office, la prise en charge médicale n'est  
10          pas sous ma responsabilité, là, en partant. Je  
11          trouve ça déplorable si c'est le cas par exemple  
12          parce que nous, on doit s'assurer qu'on organise les  
13          services de la bonne façon et si les gens ont pas  
14          d'accès à un médecin, bien, dans le continuum, c'est  
15          clairement un problème. Ceci dit, est-ce qu'il y en  
16          a qui préfèrent cette clientèle? Est-ce qu'il y en  
17          a qui préfèrent moins cette clientèle? Il faudrait  
18          adresser la question aux gens concernés, là. Moi,  
19          personnellement, j'ai pas eu vent de ça. On a eu  
20          jadis des défis avec la clientèle du nord lorsqu'ils  
21          étaient transférés. C'est des patientes qui sont  
22          transférées à trente-six (36) semaines à peu près un  
23          petit peu avant l'accouchement pour justement éviter  
24          qu'il y ait des avaries ou des situations  
25          déplorables dans le nord donc qui sont déplacées un

1           peu plus d'avance pour venir accoucher à Val-d'Or et  
2           dans cette transition-là, on avait de la difficulté  
3           à identifier quel médecin allait prendre en charge  
4           donc on a réglé ce problème-là avec le service aux  
5           patients cris. On a trouvé un mécanisme puis depuis  
6           ce temps-là, ça va super bien. Ça fait que j'ai des  
7           réserves, là, mais je dis pas que c'est pas  
8           impossible, là, mais actuellement, c'est pas le son  
9           de cloche que moi je vois, là.

10       **M<sup>e</sup> ÉDITH-FARAH ELASSAL :**

11           O.K. Puis Madame Leblond, bien, peut-être en tant  
12           que... je sais que vous m'aviez dit en rencontre  
13           préparatoire que vous étiez responsable des services  
14           d'obstétrique. Quand on entend une situation comme  
15           celle-là, vous, comment vous entrevoyez peut-être le  
16           futur pour que les services effectivement  
17           d'obstétriques soient rendus à toutes les personnes  
18           qui le demandent?

19       **MME SYLVIE LEBLOND :**

20           Bien, d'entrée de jeu, je dirais que clairement, je  
21           pense qu'on n'a pas la prétention de dire qu'on est  
22           parfaits. On est constamment en amélioration  
23           continue. Comme monsieur Racette disait, je peux  
24           pas, là... j'ai pas d'informations. Ce que vous me  
25           lisez là, pour moi, c'est nouveau. J'ai pas eu ça

1           comme informations. À la question qu'on  
2           procèderait... c'est parce que je reviens dans le  
3           tout début, là, ce que vous disiez, là que c'est des  
4           enfants autochtones puis il fait systématiquement  
5           sans le consentement. C'est pas... en fait, ça  
6           respecte pas la règle qu'il... en fait, qui  
7           encadrerait la pratique ici. Clairement. Puis quand  
8           je regarde les données au niveau du nombre  
9           d'accouchements versus le nombre de dépistages qu'on  
10          fait puis évidemment, on n'est pas capable, là,  
11          d'isoler le nombre de mamans autochtones versus  
12          allochtones et tout ça donc on n'est pas en mesure  
13          de voir à quelle hauteur on procède au dépistage,  
14          tout ça, mais clairement, on parle de six cent  
15          cinquante (650), six cent quatre-vingt (680)  
16          accouchements à Val-d'Or, quatre-vingt-un (81), à  
17          peu près, là, de dépistages. Je considère pas que  
18          c'est une pratique qui est systématique puis au  
19          niveau du consentement, est-ce que le médecin l'a  
20          fait sans le consentement ou pas, je pourrais pas en  
21          témoigner. Ce que je peux vous dire, c'est que  
22          ça... c'est pas conforme aux attentes clairement.

23        **M<sup>e</sup> ÉDITH-FARAH ELASSAL :**

24           O.K. Puis pour revenir sur les chiffres, je  
25           comprends, on parle d'environ quatre-vingts (80)

1 tests de dépistage sur six cent cinquante (650)  
2 accouchements. Ce sont des données qui ne  
3 concernent pas spécifiquement les autochtones, donc  
4 ça inclut l'ensemble allochtone, autochtone sur les  
5 territoires, donc dans la mesure où les données ne  
6 sont pas disponibles spécifiquement pour identifier  
7 dans quel contexte autochtone c'est, c'est limité,  
8 là, l'analyse qu'on peut faire pour effectivement  
9 identifier la proportion exacte de femmes  
10 autochtones qui subissent ces tests-là. Nous avons  
11 également... le dernier témoignage qu'on a eu sur le  
12 sujet vient de Daniel Saint-Amour qui a témoigné  
13 récemment qui est le directeur général du conseil  
14 cri de la santé et des services sociaux à la  
15 question de Me Rainbow Miller qui représente Femmes  
16 autochtones du Québec sur les difficultés  
17 rencontrées par les femmes autochtones qui vont  
18 accoucher. Monsieur Saint-Amour disait qu'il a  
19 entendu parler de cette pratique-là discriminatoire  
20 et évidemment, monsieur Saint-Amour venait pour  
21 parler des Cris et notamment des femmes crieuses ou des  
22 Cris en général qui viennent à Val-d'Or via le  
23 corridor de services pour aller à l'hôpital, donc il  
24 est venu confirmer, là qu'il a entendu  
25 qu'effectivement, il y avait des tests qui se

1           faisaient sans consentement sur dans ce cas-ci, les  
2           femmes cries et il a informé la Commission à l'effet  
3           qu'à sa connaissance, la pratique avait cessé suite  
4           aux dénonciations, donc probablement référence aux  
5           dénonciations en octobre deux mille quinze (2015) et  
6           suite aussi également à la création de la Commission  
7           d'enquête donc selon ce qu'il nous dit, la pratique  
8           aurait cessé à ce moment-là et je vous demande,  
9           vous, vous êtes évidemment en poste depuis un  
10          certain temps, mais au cours de votre pratique, vous  
11          avez jamais entendu parler de... est-ce que ça a  
12          déjà été porté à votre connaissance de façon directe  
13          ou indirecte effectivement, les femmes autochtones,  
14          leurs enfants étaient systématiquement testés, là,  
15          pour le dépistage à leur naissance? Ça, c'est  
16          quelque chose malgré ce que je vous dis et malgré le  
17          fait que ça remonterait à l'an deux mille quinze  
18          (2015) dont vous avez entendu parler?

19          **MME SYLVIE LEBLOND :**

20                Absolument pas.

21          **M. MARIO RACETTE :**

22                Négatif.

23          **M<sup>e</sup> ÉDITH-FARAH ELASSAL :**

24                O.K. Et même vous dans vos fonctions précédentes  
25                dans les quatorze (14) années dans les communautés?

1 **MME SYLVIE LEBLOND :**

2 Absolument pas.

3 **M<sup>e</sup> ÉDITH-FARAH ELASSAL :**

4 O.K. Ni de près ni de loin.

5 **MME SYLVIE LEBLOND :**

6 Ni de près ni de loin puis peut-être pour revenir à  
7 un petit propos, tout à l'heure, on parlait, là, de  
8 six cent cinquante (650) accouchements versus  
9 quatre-vingt-un (81), on n'a pas de données  
10 précises. Dans le fond, c'est une parenthèse que je  
11 voudrais faire. On n'a pas de données précises sur  
12 le nombre d'accouchements pour les femmes  
13 autochtones versus... mais quand on regarde puis là,  
14 j'ai pas amené de documents en particulier donc  
15 c'est vraiment, là... on parle d'une information qui  
16 est souvent écrite dans des recherches ou dans  
17 des... par exemple, l'observatoire, l'Abitibi-  
18 Témiscamingue, tout ça. Souvent, on a une... ce  
19 qu'on voit, c'est que les femmes autochtones  
20 auraient un taux de fécondité près du double des  
21 femmes allochtones donc déjà là... puis on est  
22 vraiment dans une analyse de base parce qu'on n'a  
23 pas de données précises, là. Je pourrais pas  
24 appuyer ça sur une donnée, là. Malheureusement, nos  
25 systèmes ne nous le permettent pas, mais à partie du

1 moment où dans plusieurs documents, plusieurs  
2 recherches on parle du taux de fécondité qui est  
3 près du double des femmes allochtones, si on pense  
4 que... puis prenons juste le chiffre de six cents  
5 (600) accouchements à Val-d'Or, on pourrait  
6 *hypothéser* qu'on a un quatre cent (400) à peu près  
7 accouchements de mamans autochtones versus deux  
8 cents (200) allochtones, donc quatre-vingt (80),  
9 prenons pour acquis que c'est quatre-vingts (80)  
10 spécifiquement juste pour quatre-vingts (80)  
11 dépistages de poupons autochtones, quatre-vingts  
12 (80) sur quatre cents (400), ça serait pas une  
13 pratique systématique de toute façon, mais là,  
14 encore là, je peux pas appuyer ça sur des données,  
15 là, mais en fait, c'est une analyse, là, qu'on se  
16 fait par manque de données probantes évidemment.

17 **M<sup>e</sup> ÉDITH-FARAH ELASSAL :**

18 Est-ce que vous pouvez nous parler de ce qui a été  
19 fait niveau de l'obstétrique, là, pour offrir des  
20 pratiques culturellement sécurisantes? Que ça soit  
21 au niveau des lieux, qu'est-ce qui est mis en place  
22 plus spécifiquement, là, à l'hôpital de Val-d'Or  
23 pour accompagner ces femmes qui accouchent?

24 **M. MARIO RACETTE :**

25 Je peux répondre. En fait, on vient de refaire

1 l'unité au complet, donc on va inaugurer  
2 prochainement les nouveaux lieux physiques. On a  
3 fait... on a fait le concept pour un, avoir le plus  
4 de chambres individuelles, ce qui était pas le cas  
5 avant. On parlait d'un étage où il y avait des  
6 chambres souvent doubles voire même quadruples, donc  
7 là, la nouvelle unité, c'est pratiquement que des  
8 chambres individuelles, donc en partant et on a  
9 changé le concept aussi. C'est-à-dire que la femme  
10 va maintenant arriver, elle va être installée dans  
11 une chambre. On va procéder à l'accouchement puis  
12 elle va demeurer dans cette même chambre-là pour la  
13 durée de son séjour qui varie, là, habituellement  
14 entre trente-six (36) et quarante-huit heures  
15 (48 h), donc ils sont pas là... ils sont pas chez  
16 nous longtemps, mais c'est bien important. Donc  
17 dans cette nouvelle... dans ce nouveau concept-là,  
18 bien, les chambres sont beaucoup plus grandes. On a  
19 aménagé des salons d'attente parce qu'il y a  
20 beaucoup de familles, donc c'est tout... l'unité a  
21 été conceptualisée comme ça. Il y a des aires pour  
22 le déjeuner, bon, des trucs comme ça qu'on essaye  
23 d'aménager. Au niveau de faire le lien avec les  
24 différentes communautés, les différentes cultures,  
25 on a pris la décision d'être assez neutres parce que



1 Val-d'Or, c'est de plus en plus multiculturel donc  
2 si j'en fais pour un, il faut que j'en fasse pour  
3 tout le monde, donc on a pris l'orientation de  
4 demeurer neutre dans cette optique-là, donc oui, la  
5 documentation est en anglais, est accessible en  
6 français, en anglais. Bon, les grands concepts, les  
7 heures de visite, par exemple, sont disponibles en  
8 cri, en anglais, en français, tout ça, mais je vous  
9 dirais que ce qui est dans la décoration, dans  
10 l'aménagement physique, c'est très neutre puis je  
11 pense que c'était la bonne approche aussi.

12 **M<sup>e</sup> ÉDITH-FARAH ELASSAL :**

13 O.K. Si je vous amène sur un autre sujet, la  
14 question des services de sages-femmes, peut-être  
15 Madame Leduc, je vous demanderais de mettre à  
16 l'écran la page quarante (40). Bon. Bien,  
17 celle-là. En fait, j'aimerais... on voit... ça,  
18 c'est... je disais un peu plus tôt, c'est le cadre  
19 de référence pour le déploiement des services de  
20 sages-femmes au Québec donc c'est un document du  
21 ministère de la Santé et des services sociaux qui  
22 date de mars deux mille quinze (2015) puis on voit  
23 le déploiement d'ici deux mille dix-neuf (2019), là,  
24 dans toutes les régions du Québec qui est envisagé.  
25 J'aimerais qu'on discute évidemment spécifiquement

1 de votre territoire. Où en êtes-vous par rapport à  
2 l'implantation de ce service-là dans la région?

3 **M. MARIO RACETTE :**

4 D'accord. On est dans le stade très, très préalable  
5 à l'implantation des services. On est à l'étape de  
6 trouver un chargé de projet, une chargée de projet  
7 parce qu'elle doit être membre de l'ordre des  
8 sages-femmes qui est un des premiers critères et on  
9 a affiché l'avis d'intérêt pour venir nous appuyer  
10 dans comment on devrait organiser les services de  
11 sages-femmes en Abitibi-Témiscamingue. Cet avis  
12 d'intérêt là a été affiché en décembre deux mille  
13 dix-sept (2017) et on a reçu la première candidature  
14 qu'au mois d'août deux mille quinze (2015). C'est  
15 une candidate qui est actuellement en congé de  
16 maternité donc on peut pas... on peut pas procéder à  
17 l'embauche ou à l'entrevue, donc l'entrevue va se  
18 dérouler le vingt-trois (23) octobre prochain.  
19 C'est pas une garantie d'office, bien contents donc  
20 cette personne-là va venir consulter les différents  
21 groupes autant *médicals* que... le mot m'échappe, là,  
22 mais... le réseau communautaire, pardon. Les  
23 communautés et tout ça et son mandat, c'est de venir  
24 nous proposer un modèle d'organisation avec les  
25 conditions que le ministère a mis dans le cadre de

1           références. C'est-à-dire qu'il y aurait pas de  
2           maison de naissance en Abitibi-Témiscamingue et  
3           qu'on aurait droit à un équivalent de quatre point  
4           trois (4.3) équivalent temps complet de sage-femme.

5           **M<sup>e</sup> ÉDITH-FARAH ELASSAL :**

6           O.K. Donc je comprends qu'actuellement, le projet  
7           est toujours en développement. Il n'y a pas de  
8           sages-femmes déployées sur le territoire.

9           **M. MARIO RACETTE :**

10          Non.

11          **M<sup>e</sup> ÉDITH-FARAH ELASSAL :**

12          Qu'est-ce qui fait... parce que ça, c'est la visée,  
13          on voit quatre point trois (4.3) personnes, là, pour  
14          le territoire de l'Abitibi d'ici deux mille dix-neuf  
15          (2019). Est-ce que vous avez rencontré des  
16          difficultés particulières pour la mise en œuvre de  
17          ce programme-là qui fait qu'aujourd'hui, à l'aube de  
18          deux mille dix-neuf (2019), on est aux étapes, là,  
19          de...

20          **M. MARIO RACETTE :**

21          Écoutez, non. Je vous avouerais que quand j'ai pris  
22          le dossier, il y avait un petit peu de retard qui  
23          était déjà accumulé et là, le retard qui s'accumule,  
24          c'est une question de disponibilité de la personne  
25          chargée de projet. On a essayé différentes

1 alternatives auprès du ministère qui se sont... qui  
2 ont pas fonctionné, mais on a bon espoir de pouvoir  
3 procéder rapidement si... à l'embauche peut-être le  
4 vingt-trois (23) octobre prochain. La beauté de la  
5 chose, c'est que cette chargée de projet là est une  
6 sage-femme qui va commencer à œuvrer dans la région  
7 dix (10) à partir du mois de novembre, donc on  
8 pourrait bénéficier aussi du soutien de certaines  
9 sages-femmes qui ont l'expérience d'avoir été  
10 chargées de projet dans d'autres régions dont la  
11 région dix (10), mais aussi ailleurs au Québec donc  
12 on pourrait bénéficier de leur soutien là-dedans,  
13 mais encore là, on se réserve le droit, là, de...  
14 pour l'embauche de la chargée de projet, là, on veut  
15 attendre de confirmer sa candidature.

16 **M<sup>e</sup> ÉDITH-FARAH ELASSAL :**

17 Puis au niveau des maisons des naissances, vous avez  
18 dit un peu plus tôt que c'est pas dans les plans du  
19 ministère qu'il y ait des maisons des naissances en  
20 Abitibi. On le voit sur le tableau d'ailleurs, là,  
21 qu'il y en a aucune qui est prévue ici. Je  
22 comprends qu'il y a un bassin d'accouchement qui est  
23 moins élevé en Abitibi-Témiscamingue qu'ailleurs,  
24 mais à votre avis, est-ce que pour la région, ça  
25 pourrait être une avenue intéressante que d'avoir

1 véritablement une maison, là où des femmes  
2 pourraient aller accoucher?

3 **M. MARIO RACETTE :**

4 Écoutez, je vais laisser la chargée de projet nous  
5 proposer un modèle puis la question est fort simple,  
6 mais très complexe en même temps dans le sens où  
7 j'ai quatre point trois (4.3) équivalent à temps  
8 complet. Sur l'étendue de mon territoire, est-ce  
9 que ça serait préférable de le regrouper dans un  
10 même milieu pour pouvoir offrir un service  
11 vingt-quatre (24), sept (7) par exemple ou bien, je  
12 prends mes quatre point trois (4.3) ETC et je les  
13 éparpille sur mon territoire pour pouvoir offrir des  
14 services de sages-femmes de huit (8) à quatre (4) du  
15 lundi au vendredi, là? Ça fait que c'est ce que la  
16 chargée de projet va venir analyser et nous proposer  
17 le meilleur modèle en fonction de ce qu'on peut  
18 avoir comme support avec le milieu communautaire  
19 avec les communautés, donc ça va être son mandat,  
20 là.

21 **M<sup>e</sup> ÉDITH-FARAH ELASSAL :**

22 Puis si on parle plus spécifiquement de  
23 l'organisation des services, est-ce que c'est prévu  
24 une organisation des services qui va être dispensés  
25 en centre hospitalier ou la question que les

1           sages-femmes soient déployées à domicile notamment  
2           dans les communautés, des services sur le territoire  
3           est aussi quelque chose qui est envisagé par votre  
4           service?

5           **M. MARIO RACETTE :**

6           Encore là, ça fait partie des questions auxquelles  
7           la chargée de projet devra répondre. Est-ce qu'une  
8           approche en milieu hospitalier serait préférable à  
9           une approche communautaire? C'est là, la question  
10          puis c'est le mandat, là, qu'on va donner à la  
11          chargée de projet, là, de nous proposer c'est quoi  
12          le meilleur modèle.

13          **M<sup>e</sup> ÉDITH-FARAH ELASSAL :**

14          O.K. Vous comme responsable des services  
15          d'obstétrique, des services de sages-femmes, est-ce  
16          que vous avez une opinion sur ça, sur la façon dont  
17          les services devraient être dispensés?

18          **M. MARIO RACETTE :**

19          Bien, écoutez, oui. Oui, mais je suis pas  
20          sage-femme. Je connais ça parce qu'on m'a expliqué  
21          un peu comment ça fonctionnait puis c'était quoi  
22          leur rôle et responsabilité. Est-ce qu'il y aurait  
23          lieu de peut-être voir comment on pourrait  
24          s'associer avec les communautés, avec la région 10  
25          pour pouvoir peut-être faire des partenariats pour

1 la mise en place d'une maison de naissances?  
2 Peut-être, mais encore là, je vais laisser la  
3 chargée de projet nous proposer ces modèles-là.

4 **MME SYLVIE LEBLOND :**

5 Puis peut-être, j'ajouterais outre la question de la  
6 maison des naissances, on se questionne aussi puis  
7 c'est quelque chose qui sera vu aussi avec la  
8 chargée de projet, mais est-ce que... puis je me  
9 répons en même temps que je pense que oui, là, mais  
10 dans le comment le faire, là, est-ce qu'on peut  
11 s'associer avec, par exemple, les centres de santé  
12 dans les différentes communautés autochtones pour  
13 voir est-ce qu'eux, ils voient une opportunité à  
14 saisir de développer non seulement du personnel  
15 sages-femmes, mais on sait aussi que culturellement,  
16 c'est pas obligé, c'est pas nécessaire que ça soit  
17 des sages-femmes pour accompagner des mères, par  
18 exemple, au long... tout au long de la grossesse.  
19 On pourrait regarder ensemble quel type  
20 d'accompagnement les mères pourraient recevoir  
21 directement dans leur communauté en collaboration  
22 avec la sage-femme même si au final, par exemple, le  
23 modèle de service serait en centre hospitalier, mais  
24 qu'est-ce qu'on pourrait faire le plus possible dans  
25 les communautés directes, là, pour éviter justement,

1           là, de devoir rapatrier ou exiger à la mère de venir  
2           en centre hospitalier. Ça fait qu'il y a  
3           clairement... il y a... il va falloir innover. En  
4           régions, on est habitués d'innover parce que...  
5           forcés de constater qu'on est un grand territoire et  
6           les ressources, il faut se les séparer parce que  
7           beaucoup de mères aimeraient bénéficier d'une  
8           sage-femme autochtone comme allochtone. Ça fait  
9           qu'il va falloir faire preuve de beaucoup  
10          d'imagination puis de créativité puis on va se  
11          servir de l'expertise de la sage-femme, là, puis de  
12          la collaboration dans les communautés pour voir, là,  
13          comment ils entrevoient puis ça pourrait être quoi  
14          les voies de passage qui pourraient somme toute être  
15          quand même un service mieux adapté aux mères durant  
16          leur grossesse, là.

17        **M<sup>e</sup> ÉDITH-FARAH ELASSAL :**

18           Puis je comprends qu'il va revenir probablement à la  
19           personne chargée de projet embauchée d'établir ces  
20           partenariats, d'aller voir notamment les  
21           communautés, les centres de santé pour recueillir un  
22           peu leur perspective sur l'organisation, la mise en  
23           place des services?

24        **MME SYLVIE LEBLOND :**

25           Tout à fait.



1 **M. MARIO RACETTE :**

2 Ça fait partie du mandat.

3 **MME SYLVIE LEBLOND :**

4 Oui.

5 **M<sup>e</sup> ÉDITH-FARAH ELASSAL :**

6 Puis au niveau... vous parlez d'organisation des  
7 services dans les centres hospitaliers, donc je  
8 comprendrais qu'il est envisagé qu'il y a des  
9 femmes, des sages-femmes qui... soit qui travaillent  
10 directement dans les centres, comment va s'arrimer  
11 la collaboration à ce stade-ci? Est-ce que vous  
12 avez pensé au niveau de... bon, il y a des médecins  
13 également qui risquent d'être impliqués dans les  
14 hôpitaux lors des accouchements auprès des  
15 sages-femmes, est-ce qu'il y a des choses qui sont  
16 arrimées pour assurer une collaboration de tous les  
17 intervenants?

18 **M. MARIO RACETTE :**

19 Déjà, on vient de signer une entente de  
20 collaboration avec la région dix (10), donc les  
21 *usagers* qui vont être suivi dans les communautés  
22 nordiques qui vont être transférés, donc ça va être  
23 à partir d'une sage-femme vers un médecin, donc déjà  
24 là, il y a une pratique qui va se mettre en place.  
25 Je pense que ça passe beaucoup par la collaboration

1           entre les différents professionnels, la connaissance  
2           du rôle, hein? C'est une question beaucoup de ça  
3           actuellement. C'est quoi les rôles et  
4           responsabilités d'une sage-femme versus le médecin  
5           accoucheur jusqu'à où l'intervention de la  
6           sage-femme... légal, au niveau légal, jusqu'à où on  
7           peut arrêter et à partir de quel moment ça devient  
8           médical, mais déjà là, je pense qu'avec l'entente de  
9           collaboration avec la région dix (10), c'est déjà le  
10          premier pas. Quand je vous parlais tantôt de ce  
11          qu'on a essayé en parallèle parce qu'on trouve pas  
12          de chargée de projet, on trouvait pas de chargée de  
13          projet, on a tenté de devenir milieu de stage pour  
14          la pratique de la sage-femme en Abitibi. Le cours se  
15          donne à l'université de Trois-Rivières. On a fait  
16          des démarches pour essayer de devenir milieu de  
17          stage. On pensait que c'était une approche qui  
18          pourrait être intéressante pour justement faire  
19          connaître le rôle et tout ça en Abitibi. Ça a pas  
20          fonctionné. C'était pas une fin de non-recevoir,  
21          c'est juste une question de *timing*, là, qui était un  
22          peu court puis malheureusement, on est un peu  
23          victime de nos volumes parce qu'évidemment, ils  
24          cherchent des milieux de stage où est-ce qu'il y a  
25          beaucoup de volume, là, pour que justement les

1           étudiants, les étudiantes voient beaucoup  
2           d'accouchements et on était à la limite un petit  
3           peu, là, de ce qu'ils souhaitaient avoir comme  
4           volume, donc on va retenter notre coup, notre  
5           chance. En fait, les stages se passent l'été, là,  
6           donc on va retenter notre chance cette année. Il y  
7           avait des médecins qui avaient levé la main, là, qui  
8           étaient prêts à être mentor si on veut. Ça fait  
9           qu'on va se réessayer. C'est pas une garantie, mais  
10          en tout cas, on essaye d'être proactif là-dedans.

11       **M<sup>e</sup> ÉDITH-FARAH ELASSAL :**

12           O.K. Bien, je vous remercie. Moi, Monsieur le  
13           Commissaire, ça fait le tour des questions que j'ai  
14           pour vous. Je vous remercie.

15       **MME SYLVIE LEBLOND :**

16           Merci.

17       **LE COMMISSAIRE :**

18           Me Lépine, avez-vous des questions?

19       **M<sup>e</sup> ÉRIC LÉPINE :**

20           Deux (2) petites.

21       **LE COMMISSAIRE :**

22           Oui? Est-ce que ça va de ce côté-là? L'autre côté,

23           Me Lépine.

24       **M<sup>e</sup> ÉRIC LÉPINE :**

25           Ça a changé depuis...

1 **LE COMMISSAIRE :**

2 Ça fait un petit bout de temps.

3 **M<sup>e</sup> ÉRIC LÉPINE :**

4 J'avais l'impression de m'être déjà assis là.

5 **LE COMMISSAIRE :**

6 Ça fait peut-être depuis la dernière année, oui.

7 **M<sup>e</sup> ÉRIC LÉPINE :**

8 Bien, là, je suis jamais allé là.

9 **LE COMMISSAIRE :**

10 Vous vous rapprochez, là, c'est bien.

11 **M<sup>e</sup> ÉRIC LÉPINE :**

12 Bien qu'on est un peu loin. Alors bonjour, je  
13 représente Femmes autochtones du Québec. Pour  
14 rester sur les mêmes questions, je comprends qu'il y  
15 a quatre point trois (4.3) postes qui vous ont été  
16 accordés. C'est pas indiscret de vous demander si  
17 la chargée de projet est d'origine autochtone ou  
18 pas?

19 **M. MARIO RACETTE :**

20 Actuellement, la candidature qu'on a reçue n'est pas  
21 autochtone.

22 **M<sup>e</sup> ÉRIC LÉPINE :**

23 Ou la candidature parce qu'elle n'est pas encore  
24 approuvée. Est-ce que cette personne-là va avoir le  
25 mandat également de vous suggérer sur les quatre

1 point trois (4.3) postes de consacrer un certain  
2 nombre de ces postes-là à une personne... à des  
3 sages-femmes d'origine autochtone tenant compte de  
4 la proportion d'accouchements importante si je  
5 comprends de personnes autochtones ici à Val-d'Or  
6 ou...

7 **M. MARIO RACETTE :**

8 Hypothétiquement, ça pourrait faire partie de ses  
9 recommandations, exactement.

10 **M<sup>e</sup> ÉRIC LÉPINE :**

11 Et c'est vous qui allez prendre cette décision-là  
12 ou...

13 **M. MARIO RACETTE :**

14 Oui. Ça va être le comité de direction du CISSAT  
15 qui va...

16 **M<sup>e</sup> ÉRIC LÉPINE :**

17 O.K. On n'a pas de statistiques précises à  
18 Val-d'Or, par exemple, sur le nombre d'accouchements  
19 de femmes autochtones ici sur les six cent quelques  
20 cas, six cent cinquante (650). Et quand vous  
21 parliez de formation sur la sécurisation culturelle,  
22 elle est offerte, je comprends, au personnel  
23 infirmier ou est-ce que ça... les médecins sont  
24 également...

25 **M. MARIO RACETTE :**

1           Ils sont invités.

2       **M<sup>e</sup> ÉRIC LÉPINE :**

3           Est-ce qu'ils participent?

4       **M. MARIO RACETTE :**

5           Là, il faudrait voir avec Madame Vienney. C'est  
6           Madame Vienney qui tient les registres, là.  
7           D'office, je vous dirais qu'il y en a c'est sûr qui  
8           participent, là, mais est-ce que l'ensemble  
9           participe? Cette information-là...

10       **MME SYLVIE LEBLOND :**

11           En deux mille quinze (2015), je peux dire qu'il y a  
12           des médecins qui ont participé. Est-ce que c'est  
13           l'ensemble? Est-ce que c'était... ça, on pourrait  
14           pas vous dire, mais ils sont invités puis cette  
15           formation-là comme je disais fait partie du plan de  
16           développement, là, en continu dans notre  
17           établissement donc en tout temps, ils peuvent  
18           effectivement s'inscrire, là, aux différentes  
19           formations.

20       **M<sup>e</sup> ÉRIC LÉPINE :**

21           O.K. Merci. J'ai pas d'autres questions.

22       **MME SYLVIE LEBLOND :**

23           Merci.

24       **LE COMMISSAIRE :**

25           Me Riendeau?

1 **M<sup>e</sup> VINCENT RIENDEAU :**

2 J'ai aucune question.

3 **LE COMMISSAIRE :**

4 Me Robillard?

5 **M<sup>e</sup> DENISE ROBILLARD :**

6 Non plus. Merci.

7 **LE COMMISSAIRE :**

8 Me Elassal, est-ce qu'il y a d'autres idées qui vous  
9 sont venues?

10 **M<sup>e</sup> ÉDITH-FARAH ELASSAL :**

11 Non, ça va bien. Bien, sauf peut-être un élément de  
12 précision sur la question de la formation des  
13 médecins. Je crois que la question avait été posée  
14 à madame Vienney puis on constate en Abitibi, mais  
15 ailleurs aussi que les médecins sont invités, mais  
16 ne participent pas vraiment, là, aux formations sur  
17 les réalités autochtones sous réserve de ce que vous  
18 avez apporté en audiences.

19 **MME SYLVIE LEBLOND :**

20 Merci.

21 **LE COMMISSAIRE :**

22 Est-ce que j'ai bien compris que vous estimez  
23 peut-être sur six cent cinquante (650) accouchements  
24 à Val-d'Or par année qu'il pourrait y avoir environ  
25 quatre cents (400) femmes autochtones si j'ai bien

1           entendu?

2           **MME SYLVIE LEBLOND :**

3           Oui. En fait, c'est vraiment hypothétique.

4           **LE COMMISSAIRE :**

5           Vous avez pas les statistiques.

6           **MME SYLVIE LEBLOND :**

7           Dans le sens où... oui, c'est ça. C'est pas des...  
8           c'est pas sur des donnée probantes. C'est vraiment,  
9           là, suite à de l'information, là, qu'on recueille,  
10          là, soit dans des recherches ou dans par exemple, la  
11          documentation du centre observatoire ici en Abitibi-  
12          Témiscamingue sur les données, là, notamment la  
13          petite enfance et cetera où on mentionne que c'est  
14          approximativement le double, le taux de fécondité  
15          chez les femmes autochtones versus les femmes  
16          allochtones. Alors, là, j'extrapole quand je dis...  
17          pour essayer de comprendre le phénomène, en fait,  
18          là, ce n'est qu'hypothétique, là, mais en effet. Si  
19          on tient ça, on tient compte de ça, bien, on  
20          pourrait penser qu'on a autour de quatre cents (400)  
21          accouchements, là, qui seraient des femmes  
22          autochtones à Val-d'Or.

23          **LE COMMISSAIRE :**

24          Combien de chambres environ? Vous avez un nouvel  
25          aménagement qui a été fait?



1 **M. MARIO RACETTE :**

2 Neuf (9) chambres privées.

3 **LE COMMISSAIRE :**

4 Neuf (9) chambres. Vous avez peut-être plus que la  
5 moitié qui sont des femmes autochtones. En tout  
6 cas, je pensais à votre aménagement, là. Vous voyez  
7 où je veux en venir.

8 **M. MARIO RACETTE :**

9 Oui, oui, oui. Je suis pas là à tous les jours, là,  
10 mais c'est clair qu'il y en a une bonne proportion,  
11 là, mais là, d'aller dire « c'est-tu quarante pour  
12 cent (40 %) ? C'est-tu cinquante pour cent (50 %) ? »  
13 Les systèmes ne le permettent pas. Les systèmes ne  
14 le permettent pas malheureusement. On cherche  
15 avec... la seule façon qu'il pourrait avoir, c'est  
16 avec l'adresse, mais encore là, c'est...

17 **LE COMMISSAIRE :**

18 Je pensais à votre aménagement peut-être  
19 l'apparence.

20 **MME SYLVIE LEBLOND :**

21 Oui.

22 **M. MARIO RACETTE :**

23 Mais c'est très beau. C'est très beau. C'est neuf,  
24 mais c'est neutre, là. Quand je dis neutre, là,  
25 c'est de toute beauté sauf qu'il y a pas

1 d'apparence, de symbole sauf à l'entrée où c'est les  
2 règles de standard de visite et ces trucs-là, mais  
3 sinon c'est...

4 **LE COMMISSAIRE :**

5 Non. Je me posais la question peut-être qu'une  
6 certaine adaptation à la majorité des femmes qui  
7 accouchent chez vous... en tout cas, je pensais tout  
8 haut. Voilà. Est-ce qu'il y a autre chose? Me  
9 Lépine, rien d'autre? Me Riendeau? Me Robillard?  
10 Alors, écoutez, je vais vous remercier beaucoup  
11 d'avoir accepté de venir partager avec nous. Pour  
12 Madame Leblond, c'est la deuxième fois. Monsieur  
13 Racette, vous êtes bienvenue. Merci de votre  
14 ouverture. J'espère que vous allez répandre le  
15 désir de faire en sorte que les bonnes pratiques  
16 soient adoptées par tout le monde. C'est important.  
17 La formation, je pense que vous répandiez aussi la  
18 multiplication de la formation, en faites une bonne  
19 connaissance. Madame Leblond entre autres qui dit  
20 « j'ai vécu longtemps avec des communautés  
21 autochtones » ce qui permet de mieux connaître, de  
22 mieux connaître les réactions, de mieux connaître  
23 qui ils sont puis je pense, je vais peut-être me  
24 répéter pour la énième fois, mais pour se respecter,  
25 c'est important de bien se connaître puis bien se

1           connaître, bien, ça implique de se donner la peine  
2           de regarder qui est l'autre, d'aller voir. Alors je  
3           suggère qu'on multiplie les formations, qu'on essaie  
4           de voir comment est l'autre puis se rendre compte  
5           que peut-être des fois, on peut changer nos lunettes  
6           puis voir d'un œil différent. Alors, je vous  
7           remercie beaucoup.

8           **MME SYLVIE LEBLOND :**

9           Merci beaucoup.

10          **LE COMMISSAIRE :**

11               Je vous souhaite beaucoup de succès dans tout ce que  
12               vous allez entreprendre.

13          **MME SYLVIE LEBLOND :**

14               Merci bien.

15          **M. MARIO RACETTE :**

16               Merci.

17          **LE COMMISSAIRE :**

18               Alors nous allons suspendre et reprendre à deux  
19               heures trente (2 h 30) si j'ai bien compris, hein?

20          **M<sup>e</sup> ÉDITH-FARAH ELASSAL :**

21               Oui, tout à fait, Monsieur le Commissaire.

22          **LE COMMISSAIRE :**

23               Merci.

24          **M<sup>e</sup> ÉDITH-FARAH ELASSAL :**

25               Merci.

1 SUSPENSION

2 -----

3 REPRISE

4 **LA GREFFIÈRE :**

5 La Commission reprend.

6 **LE COMMISSAIRE :**

7 Alors, bonjour de nouveau. Alors Me Suzanne Arpin,  
8 je comprends que vous prenez la relève?

9 **M<sup>e</sup> SUZANNE ARPIN :**

10 Tout à fait, Monsieur le Commissaire.

11 **LE COMMISSAIRE :**

12 Et Me Lépine est toujours avec nous, de même que  
13 notre collègue du procureur général. Alors, je vous  
14 laisse présenter le prochain sujet.

15 **M<sup>e</sup> SUZANNE ARPIN :**

16 Alors la prochaine personne, le prochain dossier  
17 concerne madame Roxanne Mianscum-Lizotte. Elle a  
18 fait une déclaration qui sera rapportée aujourd'hui  
19 par notre agente aux enquêtes, madame Annie  
20 Duciaume. Je tiens à préciser que ce dossier est en  
21 lien avec les enquêtes du service de la police de la  
22 ville de Montréal sur les allégations d'inconduite  
23 de la part de policiers envers des femmes et des  
24 hommes autochtones partout au Québec. Madame va  
25 venir rapporter ce qu'elle a vécu dans le cadre de

1           ce contexte-là et de ce processus-là et elle va nous  
2           rapporter également ses perceptions, ses impressions  
3           et ses recommandations. Je tiens à ajouter que la  
4           déclaration de madame a été faite et à la suite de  
5           sa lecture, madame a rajouté une phrase que madame  
6           Duciaume va nous préciser tout à l'heure. Madame  
7           Duciaume?

8           **LE COMMISSAIRE :**

9           On va assermenter madame Duciaume et on poursuit.

10          -----

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

1 Annie Duciaume  
2 Témoin rapporteur pour madame Roxanne Mianscum-Lizotte  
3 Affirmation solennelle

4 -----

5 **LE COMMISSAIRE :**

6 Alors bienvenue, Madame Duciaume.

7 **MME ANNIE DUCIAUME :**

8 Merci.

9 **LE COMMISSAIRE :**

10 C'est pas votre première présentation nous  
11 rapportant des témoignages. Alors, vous connaissez  
12 la façon de faire.

13 **MME ANNIE DUCIAUME :**

14 Oui.

15 **LE COMMISSAIRE :**

16 Et vous allez nous présenter le contexte dans lequel  
17 vous avez recueilli la déclaration et ensuite, on  
18 vous écoute. Je comprends que vous allez relater le  
19 verbatim de la déclaration.

20 **MME ANNIE DUCIAUME :**

21 Oui, tout à fait.

22 **LE COMMISSAIRE :**

23 C'est ça?

24 **MME ANNIE DUCIAUME :**

25 Je vais lire au nom de Madame Lizotte.

1       **LE COMMISSAIRE :**

2               C'est ça. Alors, on vous écoute.

3       **MME ANNIE DUCIAUME :**

4               Donc j'ai rencontré madame Mianscum-Lizotte au  
5               Centre d'amitié autochtone, qui m'a rapporté donc  
6               tout ce que je vais... tout ce que je vais vous  
7               lire, puis je vais lire au nom de madame, donc je  
8               vais lire au « je » comme si c'est madame qui  
9               parlait. Voilà.

10              Donc :

11              « Au départ, je n'étais pas sûre de  
12              vouloir porter plainte, mais j'ai  
13              finalement accepté de voir l'enquêteur de  
14              la Sûreté du Québec de Rouyn-Noranda et  
15              j'ai fait une déclaration. Ensuite, quand  
16              les dossiers ont été transférés au SPVM,  
17              j'ai rencontré un autre enquêteur. En  
18              fait, durant tout le processus, je n'étais  
19              pas sûre de vouloir continuer parce que je  
20              pensais aux représailles et à tout le  
21              processus que ça engendrait. De plus, je  
22              n'étais même pas à Val-d'Or à ce  
23              moment-là. J'étais aux études à Alma.  
24              J'avais trois (3) dossiers, deux (2) où  
25              j'étais victime et un où j'étais le témoin

1 principal. Ça a été très lourd pour moi.  
2 J'étais tiraillée entre la position que  
3 j'avais, étant Autochtone, étant aussi  
4 allochtone, et le métier que je voulais  
5 faire, soit le métier de policier. Avec  
6 la SQ et le SPVM, ça s'est bien passé et  
7 les policiers étaient très professionnels.  
8 Ce que j'ai pas aimé c'est le processus.  
9 J'ai dû faire deux (2) déclarations papier  
10 et une déclaration vidéo; c'est d'ailleurs  
11 la déclaration vidéo qui m'a un peu  
12 bouleversée. Je n'étais pas contente  
13 qu'il y ait un enregistrement vidéo. Moi  
14 j'avais appris à l'école, en techniques  
15 policières, que quand il y avait une  
16 entrevue vidéo, il y a aussi une enquête  
17 sur la personne qui est filmée; comment  
18 elle se tient, ses tics, son débit de  
19 parole, et cetera. Donc moi, ça m'a  
20 fâché.  
21 Avant l'entrevue, j'ai pris une pause pour  
22 réfléchir, mais j'ai finalement accepté de  
23 le faire. Je leur ai d'abord dit qu'ils  
24 ne pourraient pas me décoder, que j'allais  
25 me tenir droit et que je ne ferai aucun



1                   mouvement tout en parlant sur le même ton.  
2                   Ça a finalement bien été. Ensuite de  
3                   cela, j'ai identifié le policier dans une  
4                   parade de photos. À ce sujet, c'était  
5                   n'importe quoi. Je suis sûre que la photo  
6                   du policier en question datait du moment  
7                   où il est sorti de Nicolet. Je dirais que  
8                   les photos dataient de plus de cinq (5)  
9                   ans, mais on n'a pas été en mesure de me  
10                  dire où, ni quand les photos avaient été  
11                  prises.

12                 Question: Peux-tu me dire en quelle année  
13                 tu as fait ta plainte à la SQ?

14                 Réponse: En deux mille quinze (2015), mais  
15                 je ne me souviens pas du mois, c'est trop  
16                 vague.

17                 Question: Et pour ce qui est de tes  
18                 rencontres avec l'enquêteur du SPVM?

19                 Réponse: C'était aussi en deux mille  
20                 quinze (2015), mais je ne peux pas te dire  
21                 le mois non plus. En ce qui concerne la  
22                 dénonciation, c'est ce dont je me  
23                 souviens.

24                 Ce que je recommanderais c'est d'être  
25                 avisée plus tôt dans le processus,

1                    lorsqu'il s'agit d'une dénonciation  
2                    entièrement d'ordre déontologique. J'ai  
3                    dû passer à travers un long processus pour  
4                    me faire dire au final que je ne pouvais  
5                    faire une plainte qu'en déontologie  
6                    policière. Ils auraient dû me le dire  
7                    avant. Ça m'a vraiment fâchée quand le  
8                    DPCP m'a rencontré pour me dire ça.  
9                    J'aurais pas dû être obligée de passer à  
10                    travers tout le processus. Je n'avais pas  
11                    l'énergie pour tout cela.  
12                    Question: Combien de temps a duré le  
13                    processus?  
14                    Réponse: Au moins un an. Ce que j'ai  
15                    trouvé le plus difficile c'est la  
16                    rencontre avec le DPCP, la décision  
17                    concernant les deux (2) dossiers dans  
18                    lesquels j'étais victime.  
19                    Pour le dossier où j'étais le témoin  
20                    principal, le processus se poursuivait.  
21                    Encore là, je n'étais pas sûre de vouloir  
22                    continuer avec ce dossier car, excuse mon  
23                    terme mais, ça me faisait chier qu'ils  
24                    décident d'arrêter les procédures pour les  
25                    deux (2) dossiers où j'étais victime, mais

1                   décident de poursuivre avec celui où  
2                   j'étais témoin. On m'a donné le choix de  
3                   poursuivre ou pas, mais j'ai pensé à mes  
4                   affaires et j'ai finalement décidé de  
5                   continuer; surtout que je me souvenais que  
6                   le policier impliqué dans les trois (3)  
7                   dossiers était le même.  
8                   J'aurais aimé simplement avoir des excuses  
9                   de la part de ce policier. Je sais que  
10                  nous sommes tous des humains. En tant que  
11                  policier, je sais que nous avons souvent  
12                  seulement une seconde même pas pour  
13                  prendre une décision. J'aurais voulu que  
14                  toute cette histoire n'ait pas autant de  
15                  répercussions sur moi ni sur le policier  
16                  concerné, mais ça ne s'est pas passé comme  
17                  ça. J'aurais aimé que le policier  
18                  reconnaisse qu'il avait fait des erreurs.  
19                  Au cours du processus, on m'a confirmé que  
20                  le policier avait bel et bien fait des  
21                  erreurs, que j'étais un témoin crédible.  
22                  Tout concordait, mais moi, ce n'est pas ça  
23                  que je voulais. Je voulais que le  
24                  policier reconnaisse son erreur, mais sans  
25                  qu'il y ait des conséquences. On est tous

1 des êtres humains. On fait tous des  
2 erreurs. Le plus difficile c'est de les  
3 admettre, mais à un moment donné, il faut  
4 le faire. Actuellement, la relation entre  
5 les citoyens et les policiers n'est pas  
6 belle. Les policiers doivent montrer aux  
7 gens qu'on n'est pas des robots. Je parle  
8 au nom de la police, car je suis une  
9 policière en devenir. Je sais que je vais  
10 en faire des erreurs moi aussi, mais moi  
11 je vais les reconnaître, car c'est  
12 important pour améliorer les relations  
13 avec le public.

14 Question: Tout à l'heure tu as parlé de  
15 répercussions que tu avais vécues.

16 Quelles sont-elles?

17 Réponse: Quand l'émission Enquête a été  
18 diffusée, moi je ne voulais pas faire  
19 partie de cela. En fait, au début, je ne  
20 voulais pas sortir publiquement, mais  
21 quand j'ai vu les réactions de part et  
22 d'autre, soit on blâmait les policiers, on  
23 blâmait les Autochtones, on blâmait les  
24 non-autochtones, tout cela m'a fait  
25 beaucoup de peine, car je m'identifiais

1                   aux trois (3). C'est assez de se blâmer  
2                   l'un et l'autre. Ce qu'il faut faire  
3                   c'est de trouver des solutions. C'est  
4                   pour ça que je suis sortie publiquement.  
5                   Je trouvais important de nommer les  
6                   choses, mais j'étais loin de savoir que ça  
7                   irait aussi loin que ça. Mon nom, ma  
8                   photo et mon histoire ont été diffusés à  
9                   Radio-Canada, à l'international, dans les  
10                  journaux, et cetera.

11                 Question: Afin de clarifier la  
12                 chronologie, les évènements que tu as  
13                 dénoncés sont arrivés en quelle année?

14                 Réponse: Entre deux mille douze (2012) et  
15                 deux mille quatorze (2014).

16                 Question: Quand as-tu entrepris des  
17                 démarches de dénonciation, avant ou après  
18                 l'émission Enquête?

19                 Réponse: C'est avant, quand les femmes ont  
20                 rencontré la SQ au Centre d'amitié  
21                 autochtone. J'ai, moi aussi, d'avoir  
22                 rencontré les enquêteurs de la SQ.

23                 Question: D'accord. Donc tu as d'abord  
24                 été associée au groupe de femmes à  
25                 Val-d'Or, mais ne voulant pas faire partie

1 de ce groupe, tu t'es dissociée pour  
2 continuer tes démarches en parallèle?  
3 Réponse: Oui. C'est ça. Donc, après  
4 avoir identifié publiquement... été  
5 identifiée publiquement, pardon, ça a été  
6 très, très dur. Une chance que je n'étais  
7 pas à Val-d'Or. Lorsque je venais voir  
8 mon conjoint à Val-d'Or, je me faisais  
9 dévisager. Je rentrais au Tim Hortons,  
10 les gens chuchotaient, me regardaient mal.  
11 Il y a eu quelques personnes qui sont  
12 venues me voir pour me dire qu'elles me  
13 trouvaient vraiment courageuse, mais sinon  
14 c'était vraiment trop. Partout où  
15 j'allais et qu'on me connaissait, que ça  
16 soit à Val-d'Or ou encore quand j'arrêtais  
17 à Chibougamau, les gens venaient me parler  
18 de cela. Sur les réseaux sociaux, les  
19 gens m'envoyaient des messages. À Alma  
20 c'était moins pire, car personne ne me  
21 connaissait. Bref, j'ai dû rencontrer une  
22 intervenante. C'était trop difficile.  
23 Tout le monde me reconnaissait, j'aimais  
24 pas ça.  
25 Question: Avais-tu donné ton autorisation

1                   pour être identifiée de la sorte dans les  
2                   médias?  
3                   Réponse: Oui, mais je ne savais pas que ça  
4                   allait prendre tant d'envergure. C'est  
5                   vraiment cela que j'ai trouvé le plus dur.  
6                   Parfois je marchais dans la rue et j'avais  
7                   peur. J'avais peur que quelqu'un  
8                   m'approche et veuille m'attaquer ou me  
9                   confronte. La plupart du temps je ne me  
10                  promenais plus toute seule. J'étais  
11                  quasiment tout le temps avec mon conjoint.  
12                  Ça a aussi eu des répercussions à l'école.  
13                  Maintes fois j'ai voulu lâcher, mais à  
14                  chaque fois j'ai continué. C'est que même  
15                  si c'était moins pire à Alma, car je  
16                  n'étais pas connue, j'étais seule et  
17                  j'aurais eu parfois le goût de tout  
18                  abandonner pour revenir auprès de ma  
19                  famille. Heureusement, le personnel du  
20                  collège d'Alma était super. Une chance  
21                  qu'ils étaient là, ils m'ont beaucoup  
22                  supporté. Avec tout ce qui s'est passé,  
23                  tu ne sais plus à qui faire confiance,  
24                  donc à un moment donné, j'ai bloqué tout  
25                  le monde. J'ai perdu beaucoup d'amis.

1                   Aujourd'hui, je me suis réconciliée avec  
2                   certains. J'ai été en conflit avec  
3                   certains organismes, par exemple le Centre  
4                   d'amitié. J'ai vraiment trouvé cela  
5                   difficile car, pour moi, le Centre  
6                   d'amitié était un ancrage. C'était comme  
7                   mon deuxième chez moi. J'y allais depuis  
8                   deux mille onze (2011). Le conflit a duré  
9                   deux (2) ans. Tout le monde a souffert de  
10                  cela. Je crois que personne ne  
11                  s'attendait à ce que ça prenne autant  
12                  d'ampleur. Personne ne s'était préparé à  
13                  cela. Tout le monde était en réaction et  
14                  c'était normal. Cette année, je suis  
15                  revenue au Centre. Je me suis réconciliée  
16                  avec plusieurs personnes.

17                 Question: Qu'est-ce qui fait que tu étais  
18                 en conflit avec ces gens?

19                 Réponse: J'avais peur des représailles,  
20                 des répercussions. J'avais peur que ce  
21                 que je pouvais dire soit mal interprété.  
22                 J'ai aussi vécu des répercussions de la  
23                 part du corps policier, précisément celui  
24                 du Lac-Simon. J'y ai travaillé il y a  
25                 deux (2) ans comme policière cadette.



1 C'est là que j'avais ma promesse  
2 d'embauche. Je savais que ça serait  
3 difficile car des policiers, ça se tient.  
4 Il y a eu un policier en particulier avec  
5 lequel ça a été dur. C'était un policier  
6 non autochtone qui travaillait dans ma  
7 communauté, et il ne m'a jamais parlé. Il  
8 me regardait avec dégoût. Je l'ai même  
9 déjà croisé dans une allée au Walmart et  
10 il a changé de rangée; mon conjoint en a  
11 été témoin. Ça m'a vraiment fâchée et ça  
12 me fâche encore aujourd'hui. Je me suis  
13 demandé pourquoi il travaillait chez nous.  
14 Avec les autres policiers, c'était mieux.  
15 Il y avait un petit malaise, mais ils ne  
16 m'ont jamais fait sentir que je devais pas  
17 être là. J'ai même développé de bons  
18 liens avec certains après qu'ils ont  
19 appris à me connaître. Encore  
20 aujourd'hui, je sens le malaise. Je ne  
21 peux pas dire à cent pour cent (100 %) que  
22 c'est en raison des dénonciations que j'ai  
23 faites, mais je continue de voir ce  
24 malaise. Il faut que ça cesse tout cela.  
25 C'est incompréhensible que j'aie à vivre

1 des représailles parce que j'ai dénoncé  
2 les comportements inadéquats d'un  
3 policier. On est en deux mille dix-huit  
4 (2018). Il faut que la police évolue à un  
5 moment donné. C'est de valeur de se tenir  
6 « coûte que coûte » ne devrait plus être.  
7 C'est correct que les gens policiers  
8 forment une famille et qu'ils se tiennent,  
9 mais pas lors de ce genre d'allégations  
10 comme on a entendu. Quand tu ne connais  
11 pas la vérité, tu ne t'affiches pas.  
12 C'est une question d'honnêteté, de  
13 respect, d'intégrité. Le policier se doit  
14 d'être intègre. Lorsque certains  
15 policiers font cela, ce n'est pas de  
16 l'intégrité. Avec toutes ces  
17 répercussions, je ne savais même plus si  
18 je voulais être policière. Je me suis  
19 juré que si je devenais policière, je ne  
20 ferais pas cela, surtout quand je connais  
21 pas la vérité. Je ne soutiendrai pas mes  
22 collègues dans ce genre de contexte.  
23 Quand tu es policier, tu travailles pour  
24 la communauté. Tu ne travailles pas pour  
25 le poste de police, pour les collègues ou

1                   même pour soi. Quand tu choisis de  
2                   devenir policier, tu choisis de mettre ta  
3                   vie de côté pour les citoyens, le public,  
4                   les personnes plus vulnérables. Quand je  
5                   vais devenir policière, je sais que ça  
6                   sera difficile, car j'ai une autre  
7                   mentalité. Je me suis même déjà fait dire  
8                   par des personnes que je n'avais pas les  
9                   valeurs de la police.  
10                  Question: De quelles valeurs  
11                  parlaient-ils?  
12                  Réponse: Se tenir, peu importe pourquoi.  
13                  Pour moi, c'est pas ça être policière.  
14                  Quand je vais porter l'uniforme, je vais  
15                  faire mon métier avec passion et je vais  
16                  travailler pour la communauté. La vie est  
17                  tellement dure. Moi personnellement, les  
18                  policiers m'ont beaucoup aidée quand  
19                  j'étais jeune. Ils ont été très présents  
20                  pour moi quand j'en ai eu besoin. Ils  
21                  l'ont toujours fait avec beaucoup de  
22                  respect. Je me suis toujours sentie  
23                  importante. Il faut que ça soit comme ça.  
24                  Beaucoup de gens ont le mal de vivre.  
25                  Pour certains, ça paraît, mais pour

1 d'autres, non. Quand tu travailles avec  
2 le public, il faut que tu sois empathique.  
3 Il faut que tu sois en mesure de  
4 comprendre l'autre. Ce n'est pas grave de  
5 ne pas avoir la même opinion. Il faut  
6 qu'on se rapproche et pas seulement entre  
7 Nations, mais entre êtres humains. Pour  
8 finir, j'aimerais remercier la Commission.  
9 Enfin, j'ai pu être entendue, écoutée et  
10 crue. J'ai accepté que mon dossier soit  
11 présenté à la Commission publiquement et  
12 j'ai voulu être identifiée parce que je  
13 crois que mon histoire méritait d'être  
14 racontée et d'être connue, et le travail  
15 de l'enquêteur Carl Thériault du SPVM a  
16 été vraiment super. J'ai visionné la  
17 présentation de mon dossier devant le  
18 Commissaire par monsieur Thériault, et  
19 tout a vraiment été bien expliqué. Enfin,  
20 je voudrais dire que mes grands-parents,  
21 mon frère, ont subi la brutalité  
22 policière. Moi j'ai subi de l'abus de  
23 pouvoir, mais ma fille, je ne veux pas  
24 qu'elle en subisse, et je vais faire tout  
25 pour ne pas que ça arrive. Il faut que ça

1                   arrête. Ce sont nos jeunes qui  
2                   représentent les adultes de demain.  
3                   Est-ce cela qu'on veut pour nos enfants? »

4                   Madame Mianscum avait rajouté une phrase quand  
5                   j'ai validé sa déclaration et elle tenait à ce que  
6                   je la dise. Elle n'est pas sur la déclaration  
7                   papier. Elle m'a ramené que le bracelet 144, le  
8                   bracelet rouge que portent certains policiers, il  
9                   faut enlever ça. Ça serait le premier pas vers la  
10                  réconciliation. Voilà.

11               **M<sup>e</sup> SUZANNE ARPIN :**

12                  Merci, Madame Duciaume.

13               **LE COMMISSAIRE :**

14                  Merci beaucoup, Madame Duciaume. J'espère que  
15                  plusieurs écouteront le témoignage de madame  
16                  Mianscum-Lizotte. C'est touchant. Ça relate ce  
17                  qu'elle a ressenti, ce qu'elle a vécu et il y a un  
18                  message, je dirais même plus qu'un message. Il y a  
19                  plusieurs messages qu'on y retrouve qui devraient  
20                  être mis en application probablement beaucoup plus  
21                  souvent et son dernier message en ce qui concerne  
22                  les bracelets rouges, je pense avoir déjà eu  
23                  l'occasion de dire à quelques reprises que ça ne  
24                  m'apparaissait pas être le meilleur geste de  
25                  réconciliation, que j'espérais depuis le début des

1           travaux de la Commission que les policiers décident  
2           d'eux-mêmes que ça cesse ou que leur syndicat décide  
3           de les inciter à le faire ou que les autorités de la  
4           Sûreté du Québec décident d'y mettre fin ou que  
5           l'autorité suprême dans la province décide de le  
6           faire. Il y a rien de ça qui a été fait à date.  
7           J'ai encore espoir, mais je vous demanderais de  
8           remercier le témoin de ce qu'elle a communiqué avec  
9           vous et je vous remercie de l'avoir relaté. Ça  
10          mérite d'être écouté et réécouté. Alors, merci  
11          beaucoup.

12        **MME ANNIE DUCIAUME :**

13            Bienvenue.

14        **M<sup>e</sup> SUZANNE ARPIN :**

15            Alors, ça termine pour aujourd'hui, Monsieur le  
16            Commissaire. Nous reprenons demain à neuf heures  
17            (9 h).

18        **LE COMMISSAIRE :**

19            Neuf heures (9 h)?

20        **M<sup>e</sup> SUZANNE ARPIN :**

21            Oui.

22        **LE COMMISSAIRE :**

23            Très bien.

24        **M<sup>e</sup> SUZANNE ARPIN :**

25            Merci.

1 **LE COMMISSAIRE :**

2 Alors, bonne fin de journée.

3 **M<sup>e</sup> SUZANNE ARPIN :**

4 Bonne fin de journée, tout le monde.

5 **MME ANNIE DUCIAUME :**

6 Merci.

7 **FIN DE LA TRANSCRIPTION**

8 -----

9

10


11 Nous, soussignées, **Karine Bédard et Gabrielle**  
12 **Clément**, sténographes officielles, certifions que  
13 les pages qui précèdent sont et contiennent la  
14 transcription exacte et fidèle des notes recueillies  
15 au moyen de l'enregistrement mécanique, le tout hors  
16 de notre contrôle et au meilleur de la qualité dudit  
17 enregistrement, le tout conformément à la loi;

18

19

20

21

  
-----  
**KARINE BÉDARD, s.o.**

22

23

24

25

26



27

28

-----

29

Gabrielle Clément, s.o.